MEMOIRES
DE LA VIE
ET
16 DES ADVENTVRES
DE
NICOLAS GARGOT
CAPITAINE DE MARINE.

Paris avril 1667



MEMOIRES

DE LA VIE ET DES ADVENTVRES

de Nicolas Gargot, Capitaine entretenu par sa Majesté dans la Marine, pour servir de Factum & d'instruction dans le procez qu'il avoit intenté de son vivant, au sieur Comte du Daugnon, & que Iean son frere, aussi Capitaine de la Marine, poursuit maintenant pour avoir reparation des injustices, & des violences, exercées par ce Comte à l'endroit dudit Capitaine.

NICOLAS GARGOT estoit fils d'Hilaire Gargot Marchand de la Rochelle : il vint au monde l'an 1619. L'inclination naturelle qu'il avoit pour les armes, luy fit embrasser cette profession dés l'aage de treize ans; Ainsi il se trouva en qualité de volontaire en plusieurs belles occasions, particulierement au grand combat qui se donna l'an 1636. à quarante-sept galeres d'Espagne sur la Mediterranée, & à l'attaque des Isles Saincte Marguerite, qui se fit l'an 1637. L'année d'apres il eut la Charge de Commissaire & Garde des Magasins dans l'Accadie, puis exerça celle de Lieutenant au mesme pays vn an durant. Apres quoy estant revenu en France, il fut commis à la garde des costes de Bretagne, sur vne Fregate de vingt pieces de canon. L'an 1645. M. le Mareschal de la Melleraye l'honora de l'employ de Commissaire de l'Artillerie; Comme il servoit en cette qualité au siege de la Motthe

en Lorraine, ſous le Commandement de feu M. de Magaloti : il arriva que dreſſant vne batterie advancée, il receut vne grande mouſquetade au genou droit, qui le contraignit de ſe faire porter à la Rochelle ; où il fut prés de deux ans au lict, & ne pût guerir qu'en perdant l'vſage de ſa jambe, au lieu de laquelle il fut obligé d'en prendre vne de bois.

Pendant ce temps-là il eſcriuit à ſon frere, qui eſtoit pour lors à la coſte d'Afrique, de luy amener quelques beaux Chevaux, ou quelques autres Animaux de ce pays-là, pour en faire preſent à la Reyne Regente, qu'il deſiroit ſe rendre favorable, afin d'obtenir quelque recompenſe. Son frere ne manqua pas de ſatisfaire à ſes deſirs : l'année ſuivante, qui eſtoit 1646. il amena à la Rochelle deux jeunes Chameaux, maſle & femelle, qui eſtoient des plus grands & des plus beaux que l'on puſt voir. Auſſi-toſt que le Comte du Daugnon le ſceut, il les fut voir, & peu apres envoya vn de ſes Gardes au logis de Gargot, luy dire que Monſeigneur l'avoit envoyé pour ſçavoir combien valoient ces Chameaux : Gargot qui eſtoit encore au lict de ſes bleſſures, reſpondit fort civilement, que s'il en pouvoit diſpoſer ils ſeroient au ſervice de Monſeigneur : mais qu'ils n'eſtoient ny à vendre ny à donner, parce qu'ils eſtoient deſtinez pour vne perſonne de la plus haute qualité. Le Comte ne ſe paya pas de cette reſponſe, mais envoya le ſieur de Mirande, Iuge de l'Admirauté de la Rochelle, qu'il ſçavoit avoir beaucoup de pouvoir ſur ſon eſprit, luy faire la meſme demande ; A laquelle il fit auſſi pareille reſponſe : mais on luy fit connoiſtre qu'il ne luy ſervoit de rien de s'en deffendre, & que Monſeigneur deſiroit avoir les Chameaux, ſi bien qu'il fut contraint de les donner. Puis quand le Comte les eut, il ne parla plus de les payer, non pas meſme la dépenſe qu'ils avoient faite à la Rochelle pour leur nourriture, ny la peine du garçon qui les accommodoit.

Il en vſa de meſme pour deux belles peaux de Tigre, que le jeune Gargot avoit baillées à vn Pelletier pour les paſſer.

Le Pelletier logeoit à la ruë de Sainct Yon proche la Maison de Ville, ou le Comte demeuroit ; le Comte les ayant veuës estalées dans sa boutique, en prit aussi-tost envie, & comme ses mains alloient aussi viste que ses yeux, il luy ordonna de dire aux Gargots qu'il desiroit les avoir. On connoissoit trop son humeur pour luy oser rien dénier : il les eut donc au mesme prix qu'il avoit eu les Chameaux, & de plus il obligea ces deux freres de payer le Pelletier.

Au commencement de l'année 1647. Nicolas Gargot estant en estat de monter à cheval, & d'aller trouver M. le Mareschal de la Melleraye, qui alors estoit au Chasteau de Nantes, fut au logis du Comte pour prendre congé de luy. Le Comte estoit fort mal avec la Cour, & pas trop bien avec le Mareschal, neantmoins il donna vn gros pacquet de lettres à Gargot pour le luy remettre en main propre. Gargot s'en acquitta fort bien : le Mareschal prit les interests du Comte en main, & en escrivit efficacement à la Cour : de sorte que le sieur de Sainct Thou, qui pour lors faisoit la Charge de Lieutenant General de l'Artillerie de France, & demeuroit au petit Arsenal, obtint vn congé du Roy pour faire venir le Comte à la Cour : avec laquelle il se restablit assez bien, puis s'en retourna en son Gouvernement.

La mesme année Gargot commanda vn vaisseau dans l'armée navale que le Roy envoya à Naples : où il servit avec tant de reputation, que la Reyne Regente luy donna la charge de Capitaine entretenu dans la Marine, comme aussi deux ans apres deux mille livres de pension.

En l'année 1649. apres la Guerre Civile de Paris, où il avoit fort bien servy le Roy, la Reyne jouïssant pour lors de la Charge de Grand Maistre, Chef, & Sur-Intendant General de la Navigation & Commerce de France, luy donna ses Commissions, avec les Ordres du Roy pour prendre à Brest vn Vaisseau, nommé le Leopard, afin d'aller en course sur les Ennemis de l'Estat, sur les Pirates, & autres gens sans adveu ; A la

charge que des prises qu'il feroit, le tiers appartiendroit au Roy, à cause de la proprieté du Navire, les deux autres tiers à Gargot, & le dixiesme à la Reyne, cette derniere part prealablement prise sur le total, à cause de sa Sur-Intendance. Il fut adjousté, que si sa Majesté avoit besoin du Navire pour joindre à son armée Navale au mois d'Aoust prochain, il seroit tenu de s'y rendre au premier Ordre qu'il en recevroit, à la charge de luy payer la solde & nourriture de luy & de son équipage, tant qu'il seroit actuellement au service, & que pour le radoub du Navire, il en seroit arresté vn estat par le sieur Rigaud Commissaire General de la Marine à Brest, ou par le premier Commissaire ordinaire trouvé sur les lieux, afin que Gargot s'en remboursast, ou sur les premiers deniers qui reviendroient au Roy des prises qui seroient faites, ou en cas qu'il ne s'en fist point, sur tel autre fond que sa Majesté ordonneroit.

Ayant donc eu sa Commission & Instruction de sa Majesté, que le sieur de Loynes, pour lors Secretaire General de la Marine luy délivra, il s'en alla à la Rochelle, & demanda permission au Comte du Daugnon de faire faire quelque levée de Mariniers & de gens de guerre, suivant sa Commission. Le Comte le luy accorda facilement, parce qu'il songea dés-lors à tirer tout le profit de cét armement; Et ce fut dans cette veuë qu'il luy tesmoigna qu'il avoit quelque chose à luy dire lors qu'il auroit amené son Vaisseau à la Rochelle.

Au partir delà il fut à Brest, où il fit à ses despens le radoub du Leopard, qui luy cousta 10085. livres comme il appert par les Comptes, au pied desquels est le certificat du sieur Rigaud Commissaire General à Brest, & celuy de N. le Roy, Commissaire Ordinaire au mesme port.

L'ayant amené à la Rochelle, il fut aussi-tost saluër le Comte du Daugnon comme Gouverneur & Vice-Admiral de France. Le Comte voyant qu'il estoit venu tomber dans ses filets, ne dissimula plus son dessein, & luy dit tout d'abord qu'il

vouloit avoir vn tiers d'interest dans son armement. A cela Gargot fort surpris, repartit qu'il ne le pouvoit pas, d'autant qu'il estoit engagé de parole avec M. le Mareschal de la Melleraye qui estoit son Protecteur, & qu'il devoit monter à cheval le lendemain pour l'aller trouver à Nantes où il estoit. Le Comte du Daugnon ne se paya pas d'vne excuse si juste: mais luy repartit qu'il ne l'entendoit pas ainsi, & luy dit tout resolument qu'il vouloit avoir vn tiers; Et là dessus il luy donna vn billet de cinq mille livres à prendre sur le sieur Delafont, Caissier des sieurs Bibaud & Bardet Banquiers à la Rochelle, en attendant, disoit-il, qu'il luy donnast d'autres sommes au premier jour. Cela se passa à Pilleboureau, qui est vn Bourg à vne petite lieuë de la Rochelle, ou le Comte avoit vne Maison.

Gargot fut prés de deux mois à la Rochelle à prendre des Victuailles & à s'accommoder. L'armement se montoit à 24315. livres. Quand il fut prest, il alla dans sa barque longue, & son frere par terre, trouver le Comte à Broüage, pensant recevoir de luy ce qu'il luy restoit d'argent pour son tiers, sçavoir 3105. livres. Le Comte ne voulut en aucune maniere entendre parler de débourser de l'argent, Gargot eut beau luy representer qu'il devoit pareille somme à des Marchands à la Rochelle, lesquels il vouloit payer avant que partir: il n'en pût avoir d'autre response, sinon qu'il s'en allast à la bonne heure, & qu'il luy donneroit son argent au retour, mais qu'il faloit passer vn Contract pour les frais de l'armement, avant que partir delà, lesquels il détermina luy-mesme à la somme de 15000. livres, quoy qu'ils montassent à plus de 24000. livres, comme nous l'avons dit. La chose estoit fort injuste, Gargot ne le connoissoit que trop: mais que pouvoit-il faire dans la maison d'vn homme, dont les volontez estoient absoluës, dans vn lieu tel que Broüage, & sur le depart d'vn grand voyage, dont le retardement ou la rupture eust esté sa ruine entiere. Le Comte le menaçoit de mettre dans son Navire vn

autre Capitaine, s'il ne ſignoit l'eſcrit, tel qu'il le luy propoſoit: tout ce que Gargot pût donc obtenir, fut de faire inſerer dans l'eſcrit, apres ladite ſomme de quinze mille livres, ces mots, *ou environ*, afin qu'il euſt lieu de conter apres le retour, puiſque le Comte ne vouloit point voir les eſtats de l'armement. Cét eſcrit fut paſſé par Lortie Notaire Royal à Broüage le 5. Aouſt 1649. & ſigné le Comte du Daugnon, Nicolas Gargot & Iean ſon frere. Ce dernier eſtoit auſſi aſſocié dans l'armement, pour vne tierce partie.

Le Dimanche 8. Aouſt 1649. le Capitaine Gargot s'eſtant mis à la voile dans le Leopard, ayant ſon frere avec luy dans ſon bord, paſſa devant le Fort de la Prée, & fut mouïller devant Ollonne, où il envoya ſa barque longue, avec ſon Lieutenant & ſon Eſcrivain, chercher à acheter du foin pour ſes Moutons, ayant autour de luy deux ou trois Barques Bretonnes, qui luy avoient demandé eſcorte juſques à Belle-Iſle, pour le danger qu'il y avoit à cauſe des Corſaires Biſcayens. Sa barque longue eſtant venuë ſur le midi, il remit à la mer, allant vers l'Iſle-Dieu, à petit vent, & ayant toûjours ſon Pavillon blanc ſur ſon arriere, auſſi bien que la barque longue. Prés de l'Iſle il apperceut vn Navire venant contre luy toutes voiles hors: mais il fut tout eſtonné de le voir qui mettoit par travers en Pane, & vn autre bateau qui s'enfuyoit. Il envoya ſa barque longue apres, avec ordre de le ramener, ſans ſçavoir de qu'elle Nation ils eſtoient, puis il ſe fut mettre par travers en Pane au vent du Navire abandonné, comme auſſi firent les Barques Bretonnes qui le ſuivoient. Il demeura quatre groſſes heures en cét eſtat juſques à la nuict, en attendant le retour de ſa barque longue: mais comme il vit qu'elle ne revenoit point, que la nuict approchoit, & que le vent qui groſſiſſoit, mettoit le Navire abandonné en riſque de ſe perdre: il envoya ſa Chaloupe avec ſon Enſeigne, ſon Eſcrivain, & vn ou deux des Maiſtres de ces Barques à bord de ce Navire pour s'en ſaiſir, & pour empeſcher qu'il ne periſt. On le trouva vuide de Marchandiſes,

chandiſes, n'ayant que du Sable pour ſon Leſt. La Barque longue ne revint que le lendemain; Son Lieutenant, & celuy qui la commandoit, rapporta qu'il n'avoit peu joindre le Bateau, qui s'eſtoit ſauvé à terre. Il continua donc ſa route vers Belle-Iſle avec le Vaiſſeau abandonné, & les Barques qu'il eſcortoit. Arrivant à vne lieuë de la Forteresſe il rencontra vn autre petit Vaiſſeau Breton, à qui il demanda d'où il venoit, le Maiſtre luy reſpondit d'Eſpagne, ce qui l'obligea de luy dire de venir mouïller l'Ancre aupres de luy devant le Chaſteau de Belle-Iſle. Eſtant là il envoya ſon Lieutenant nommé Labreda, à bord de ce petit Vaiſſeau, avec ordre de n'y rien prendre, ſeulement de s'enquerir du Maiſtre d'où il eſtoit, où il alloit, de quel lieu d'Eſpagne il venoit, & pour qui il eſtoit chargé. Labreda apprit qu'il eſtoit de Nantes, quil venoit de S. Sebaſtien en Eſpagne, qu'il eſtoit chargé de Laines, de draps d'Eſpagne, & de fer. Enſuite l'ayant fait viſiter par tout, il y trouva vn homme déguiſé, qui ſe diſoit Marinier Baſque: mais comme on l'eut fait parler Baſque, l'on connût qu'il eſtoit Eſpagnol, & on vit à ſon teint frais & à ſes mains blanches, qu'il eſtoit de condition plus advantageuſe que celle d'vn Marinier. On l'envoya donc & le Maiſtre de cette Barque à bord de Gargot: lequel les arreſta eux & leur Vaiſſeau, ayant ſceu que les Marchandiſes appartenoient à ce Marchand Eſpagnol. Car il n'eſt point permis aux Alliez de la Couronne, encore moins aux ſujets du Roy, de recevoir des Marchandiſes ny des perſonnes Enuemies dans leurs Vaiſſeaux, ſur peine de confiſcation du tout, ſuivant les Ordonnances de la Marine.

Quelques jours apres, Gargot s'en revint proche de l'Iſle de Ré, conduire ſes deux priſes, & les envoya par ſon Lieutenant à Broüage, avec ordre de les remettre fidellement entre les mains du ſieur Baron, Iuge de l'Admirauté de ce lieu-là. Il eſcrivit au Comte du Daugnon & à ce Iuge, la verité de tout, & ordonna à ſon Lientenant de s'en revenir au plûtoſt,

le trouver aux Rades de l'Isle-Dieu avec les gens de sa Barque longue, qu'il luy donnoit pour les ramener.

En effet, il y revint sept ou huit jours apres; & aussitost le Capitaine Gargot commanda de mettre à la voile, & d'aller vers S. Sebastien coste d'Espagne. Sur cette route il fit rencontre la nuict d'vn autre petit Vaisseau Breton, dont le Maistre, qu'il fit venir à bord, luy dit qu'il venoit de Bilbao en Espagne, qu'il estoit chargé de Fer & Acier, & d'autres Marchandises, & qu'il avoit aussi vn Marchand Espagnol sur son bord. Il ne luy voulut dire que cela pour ce jour-là : mais le lendemain il luy découvrit toute la verité, & que l'argent qui appartenoit à l'Espagnol, estoit dans des barils parmy de l'Acier. Gargot y ayant fait chercher, y trouva dix-sept cents pieces de cinquante-huit sols, qu'il fit porter à son bord, & compter par son Escrivain; puis envoya la Barque à Broüage avec trois hommes de ses gens, & ceux de cette Barque, & escrivit au Comte & au Iuge Baron, qu'il avoit retenu cét argent pour ne le pas risquer dans vn si petit Vaisseau, & aussi pour s'en servir au cas que le sien fust démasté à la Mer, où qu'il eust quelque autre accident, & qu'il en tiendroit compte.

Delà il continua sa route vers les costes d'Espagne, où il prit vn Vaisseau de fabrique d'Ollonne, nommé le Petit S. Marc, monté par des Espagnols, commandé par vn Dom Ioseph Dolme, & chargé de quelques vins d'Espagne, huiles, & Olives, mais tellement incommodé qu'il couloit bas d'eau : ce qui l'obligea de le mener avec luy, & tous les Espagnols qui estoient dedans, à Lisbonne en Portugal; Et là il vendit le vin & les autres denrées, pour faire raccommoder le Vaisseau, comme il se justifie clairement par les Certificats du Residant de France. Puis il l'envoya à la Rochelle, avec quatorze ou quinze de ses hommes, & deux Espagnols seulement de ceux qui avoient esté pris dedans; Quant aux autres, il leur fit donner passeport par le Roy de

Portugal, pour ſe retirer dans leur païs.

De Liſbonne, il mit à la voile en compagnie d'vne Fregate de la Rochelle, qui alloit negocier à Sallé en Afrique, & à laquelle il avoit promis eſcorte juſques au Cap de S. Vincent. Sur ſa route il rencontra vn Vaiſſeau de Hambourg qui alloit à Malgue, lequel il laiſſa aller, n'y ayant dedans aucunes Marchandiſes de Contrebande, puis il s'en vint devant Calix, où il vit vn Vaiſſeau de fabrique Hollandoiſe, façon de Fregate, qui s'enfuit de luy.

Delà à quelques jours il prit vn Vaiſſeau qui eſtoit chargé de vin, raiſins, & figues en baril : mais dans lequel il y avoit quantité d'argent en barre & monnoyé, trois Eſpagnols, & trois congez, l'vn de Hollande pour le Havre de Grace, l'autre du Havre de Grace pour Cadix, & l'autre pour aller à Liſbonne, & vne Commiſſion de la Reyne Regente Mere du Roy, pour faire la guerre par mer & par terre aux Sujets du Roy d'Eſpagne, & autres Ennemis de l'Eſtat. Cette diverſité de congez luy donna lieu d'arreſter ce Navire, parce que tous les connoiſſemens des Marchandiſes & de l'argent, tant en barres, Saumons, que monnoye, diſoient que c'eſtoit pour le compte des Marchands de Seville, S. Lucar, Saincte Marie, & Cadix, en l'Andalouſie, & qu'au derriere du Navire il eſtoit écrit en Eſpagnol *Noſtra Segnora del Roſario.* La priſe eſtant fort belle, il ſe reſolut de l'amener en France, mais auparavant fit mettre tout l'argent dans ſon bord, & en fit faire vn Inventaire par ſon Eſcrivain nommé Verdois. Il s'y trouva dix mille marcs d'argent en barre.

Vn jour qu'il eſtoit le travers du Cap de *Finis terræ*, il rencontra ſix Navires, qu'il ſuivit toute la nuict, & le lendemain eſtant parmy eux, apres leur avoir fait mettre Pavillon bas, qu'ils portoient au grand Maſt, il y reconnût le Nauire qu'il avoit veu ſur la Barre de Cadix s'enfuïr de luy, & s'en eſtant approché pour le mieux reconnoiſtre, il vit que l'on jettoit des Lettres & papiers dans la Mer par les feneſtres de la cham-

bre, & y apperceut quelques Espagnols. Cela l'obligea d'envoyer son Lieutenant à bord de ce Navire, & d'en faire venir le Maistre dans son Vaisseau. Son Lieutenant y trouva des Espagnols qu'il luy envoya; Pour cette raison, & parce que ce Navire venoit de Cadix, & qu'il estoit chargé pour le compte des Espagnols, il crût avoir droit de l'arrester.

Avec ses deux prises il s'en vint dans les rades de la Rochelle. Il rencontra vne armée Navale du Roy devant le Fort de la Prée, & passa avec ses deux prises dans l'arriere de l'Admiral, qu'il salüa de cinq coups de canon, puis fut moüiller l'ancre en la rade de Chefdebaye de la Rochelle. Comme il fut descendu à terre, il apprit que l'armée qu'il avoit rencontrée, estoit commandée par le Comte du Daugnon, associé dans son armement: lequel il alla le lendemain saluër dans l'Admiral. Le Comte luy dit d'abord qu'il faloit qu'il le suivist dans la Riviere de Bourdeaux, pour faire la guerre aux Bourdelois: Tout aussi-tost il se témoigna prest de servir le Roy, & pria le Comte de le faire payer, comme l'avoient esté les autres Capitaines, & suivant les Ordres de S. M. Le Comte promit qu'il le satisferoit, mais d'argent contant il n'en voulut point oüir parler, ny de luy permettre d'en prendre de celuy qu'il avoit dans son bord; Au contraire, comme il avoit fait son compte dans son ame d'avoir tout ce butin sans luy en faire part, il luy ordonna d'envoyer le tout à Broüage. Apres il luy donna trois jours, tant pour faire de l'eau douce pour son Vaisseau qui n'en avoit point, & pour avoir de la poudre, dont il acheta deux milliers de son propre argent, que pour mettre ordre à envoyer ces deux prises à Broüage. Il en donna la conduite à son frere, qui s'en acquita si heureusement, que de vingt mil marcs d'argent qui estoient dessus, il ne s'en trouva qu'environ dix-neuf à vingt marcs d'égaré, quoy qu'ils eussent passé par les mains de plus de quarante personnes. Il retint seulement par devers luy quelques coffres appartenans à vn Officier Espagnol; encore fut-ce par

l'ordre du Comte du Daugnon, qui le luy donna devant le Iuge de l'Admirauté de Broüage, dans vn Iardin d'vn lieu qui eſt ſur le bord de la Mer, nommé la Repentie, vis à vis le Fort de la Prée. Dans ces coffres il y avoit de la vaiſſelle d'argent, des Perles, des Emeraudes, des Pierres de Bezoüard, & des chaiſnes d'or, le tout de la valeur environ de douze à treize mille eſcus.

Trois ou quatre jours aprés, allant à bord de l'Admiral pour aſſiſter au Conſeil de guerre qui s'y tenoit, il donna au Comte vne Pierre de Bezoüard, peſant environ dix-ſept onces, la plus groſſe qui fuſt dans la priſe. Le Comte en revanche luy donna pour preſent vne nouvelle, c'eſtoit que de la vente du Vaiſſeau abandonné qu'il luy avoit envoyé, il en avoit retiré mille eſcus, dont il en revenoit à Gargot deux mille livres pour ſa part, leſquelles il promettoit de luy payer au retour de la Riviere de Bourdeaux. Il adjouſta qu'il avoit auſſi quelque choſe à luy dire des deux petits Vaiſſeaux Bretons, & des deux Eſpagnols trouvez dedans, leſquels il tenoit toûjours priſonniers à Broüage, reſolu de ne les point laiſſer aller qu'ils ne luy euſſent payée mille écus de rançon. Mais la ſuite fera voir que tout cela n'eſtoit que des paroles.

Cependant Gargot prenant confiance en ce qu'il luy diſoit, abandonna tous ſes intereſts entre ſes mains, non ſeulement pour ſes priſes, & pour ſon payement de luy, & de ſes gens, que pour la nourriture de ſon équipage. Ce qui pouvoit monter à de groſſes ſommes avec le temps, parce qu'il y avoit dans le Leopard deux cents cinquante hommes d'équipage, & que de plus le Comte y fit embarquer deux Compagnies de ſon Regiment, commandées par les Capitaines Boucheron & Sainct Eſtienne, avec leurs Lieutenans, Enſeignes, & autres Officiers, que Gargot nourrit à ſes frais & deſpens; outre plus de quarante priſonniers faits ſur les Bourdelois, entre leſquels eſtoient trois Capitaines qui mangeoient à ſa table, comme il ſe verifie par les billets du Comte, & par bons té-

moins. Il fournit auſſi la ſubſiſtance d'vn petit Vaiſſeau nommé le Traverſier, où il y avoit huiƈt ou dix hommes; Enfin il fit ſon poſſible pour faire connoiſtre au Comte qu'il ne vouloit rien eſpargner pour le ſervice du Roy, & pour ſuivres ſes Ordres.

Le Roy ayant donné la paix à ſes peuples de Guyenne, & particulierement à la Ville de Bordeaux, par l'entremiſe de M. le Mareſchal Du Pleſſis Praſlin, qui eſtoit pour lors à Blaye, le Comte ſe retira à Broüage. Là de certains Marchands de Roüen & de Sainƈt Malo, allerent le trouver avec vn Arreſt qu'ils avoient obtenu du Conſeil ſur ſimple Requeſte, portant main-levée de toutes les Marchandiſes qui eſtoient dans les priſes faites en Mer par Gargot: Elle eſtoit pure & ſimple pour celles qui appartenoient aux François; Et quant à celles qui appartenoient aux Eſpagnols, comme il paroiſſoit par les connoiſſemens, elle eſtoit ſous caution juratoire, de repreſenter le tout quand il leur ſeroit ordonné.

Le Comte ayant veu cét Arreſt, s'en mocqua d'abord, il dit qu'il ne ſouffriroit pas qu'on fiſt cette injuſtice à vn Capitaine qui ſe mettoit tous les jours en eſtat de répandre ſon ſang pour le ſervice du Roy, qui avoit armé à grands frais ſur les Ordres de Sa Majeſté, ſur les Commiſſions de la Reyne Regente; Quoy le condamner ſans l'ouïr, luy oſter la juſte recompenſe de ſes travaux, violer toutes les Ordonnances de la Marine pour gratifier les Ennemis de l'Eſtat; Que ſi-toſt qu'il ſeroit revenu de Bordeaux, il l'envoyeroit à Paris remonſtrer le tort viſible que l'on luy faiſoit, & la conſequence de cét Arreſt, qui oſteroit le courage à tous les autres armateurs, & rendroit les Eſpagnols Maiſtres de la Mer.

Ce diſcours-là qui eſtoit tout plein de Iuſtice, quelque intention qu'euſt le Comte en le faiſant, eſtonna fort les Marchans, qui ſçavoient que ſi Gargot alloit à Paris, il feroit aiſément caſſer cét Arreſt; Ils eurent donc recours à vn autre moyen, qui fut de faire parler d'accommodement au Comte.

Pour cét effet, ils ſe ſervirent de l'entremiſe des nommez Pierre Gauvin, & Oger Duchanin, Marchands de la Rochelle, qui negotierent avec Baron Iuge de l'Admirauté de Broüage. Ce Iuge conclut avec eux, que les Marchands donneroient au Comte cinquante mille livres, dix mille pour luy-meſme, & quelques autres ſommes pour Polaſtron Major dans Broüage, & autres Officiers, moyennant quoy on leur permettoit d'executer leur Arreſt de main-levée, & on empeſcheroit Gargot d'agir contre par les formes de la Iuſtice.

La paix eſtant faite avec les Bourdelois, Gargot qui eſtoit encore dans la Riviere de Bourdeaux à grands frais & dépens, pria le Chevalier de la Lande, qui y commandoit, comme plus ancien Capitaine en l'abſence du Comte, de luy donner la liberté de s'en venir avec ſon Navire à la Rochelle, ou ſes affaires l'appelloient. Sa demande eſtoit fort juſte, il eut neantmoins beaucoup de peine à l'obtenir, parce que le Comte avoit donné des ordres ſecrets de ne le point laiſſer partir, afin de pouvoir conclure & faire executer à loiſir ce beau marché avec ſes parties.

Paſſant devant Blaye, il mit pied à terre pour y ſaluër M. le Mareſchal Du Pleſſis Praſlin; lequel luy apprit quelque choſe de cette affaire, & luy dit qu'il croyoit bien le voir à la Cour avant qu'il fuſt ſix ſemaines, ſe plaindre du Comte du Daugnon.

Auſſi-toſt qu'il fut à la Rochelle, il alla avec ſes papiers à la Maiſon de Ville, demeure ordinaire du Comte, pour compter avec Trubert Commiſſaire de la Marine ſur cette armée-là, & luy en donna tous les papiers; leſquels il n'a pas veus depuis. Le Comte ayant ſceu ſa venuë, l'envoya querir luy & ſon frere, & les fit tous deux entrer dans ſa chambre, & auſſi-toſt on y appella les Marchands de Roüen & de Sainct Malo, qui luy demanderent devant eux la main-levée des deux Navires, ſuivant l'Arreſt qu'ils en avoient du Conſeil, lequel ils n'avoient point encore fait ſignifier à ces deux fre-

res. C'estoit vne partie faite, aussi le Comte leur accorda tout sur l'heure l'execution de leur Arrest, sans avoir aucun égard à l'opposition de Nicolas Gargot. Ce Capitaine ne manqua pas de luy representer que tout l'exposé de leur Requeste estoit faux, de faire voir les dangereuses consequences que cette affaire attireroit pour le service du Roy, & d'insister tant qu'il pût, qu'au moins avant que de passer outre, on luy donnast quinze jours de temps pour aller à Paris representer à la Reyne & à M. le Cardinal, l'injustice qu'on luy faisoit. Tout cela en vain; le Comte ne luy voulut rien accorder, toutes ses raisons, toutes ses prieres ne luy furent point considerables, au prix des cinquante mille francs qu'il avoit touchez des Marchands, au prejudice de la Iustice & de son associé.

Cela se passa dans la chambre du Comte, en presence du sieur de Mirande, Iuge de l'Admirauté de la Rochelle, de Baron, des Marchands de Sainct Malo & de Roüen, & d'vn Gentilhomme de M. le Cardinal, nommé Champ-Regnaud; lequel mourut quelques jours apres de mort subite, non sans quelque soupçon de poison.

Comme tous ces gents-là furent sortis de la chambre, & qu'il ne resta que Mirande, Baron, & les deux Gargots, le Comte, qui jusques-là avoit paru assez de sang froid, commença à se mettre en colere, & en blasphemant le Sainct Nom de Dieu d'vne maniere horrible, dit à Nicolas Gargot qu'il l'avoit trompé, de luy avoir donné vne Pierre de Bezoüard qui estoit fausse. Gargot connût bien à ce langage, que le Comte vouloit tout avoir pour luy, & que c'estoit pour cela qu'il luy cherchoit querelle. Alors il se repentit, mais trop tard, de s'estre associé avec le Lyon, & encore plus de s'estre venu mettre entre ses griffes, pour achever de perdre tout le reste de sa fortune. Il luy respondit neantmoins avec toute la civilité possible, que pour luy il ne se connoissoit point és Bezoüards, que de deux pierres qu'il avoit trouvées dans les coffres de l'Espagnol, il luy en avoit donné

la plus grosse, croyant que ce fust la plus precieuse, & que veritablement il avoit retenu l'autre pour donner à la Reyne Regente, à la bonté de laquelle il devoit toute sa fortune. Le Comte luy repartit là-dessus, que la Reyne ne pouvoit pas mieux faire sa fortune que luy. Qu'elle hardiesse à vn Gentilhomme de se mettre en parallele avec la Mere de son Roy, Regente du Royaume? Aussi Gargot qui avoit souffert avec patience le tort que ce Comte faisoit à ses interests, & le mauvais traitement qu'il en recevoit, ne pût endurer cette insolente comparaison, qui blessoit la Majesté d'vne si grande Reyne, sa Souveraine & sa bien-factrice; Il luy repartit librement, je ne sçay, Monsieur, ce que je dois vous dire là-dessus, mais je serois le plus ingrat de tous les hommes, si je ne reconnoissois de tout mon pouvoir, les graces que j'ay receuës de la bonté de la Reyne, qui m'a fait donner vne pension de deux mille livres, pour me consoler de la blessure, dont je fus estropié au siege de la Motthe; Elle m'a donné de l'employ dans la Marine, & des Commissions tres-advantageuses pour faire ma fortune; à laquelle je voy bien, Monsieur, que vous n'avez pas dessein de contribuer? Hé bien, dit le Comte, faites estat que *si je ne vous ay gueres fait de bien, je vous feray bien du mal*, & je vous declare que vous ne sortirez point de ceans, vous & vostre frere, que vous ne m'ayez rendu compte de tout ce que vous avez fait à la Mer. Tres-volontiers, Monsieur, repartit Gargot, j'ay mis mes papiers entre les mains de vostre Secretaire Trubert, qui feront voir que je ne vous dois rien, & que vous me devez beaucoup, tant de ce que vous me restez pour vostre tiers dans mon armement, que pour ce que j'ay dépensé dans la Riviere de Bourdeaux; Et ce dernier article monte à plus de vingt mille livres. Ce n'est pas ce que je veux vous dire, repartit le Comte, croyez que vous ne sortirez pas d'icy comme vous y estes entré.

Apres ces mots, il sortit tout en colere, ne laissant avec

eux que ſon Aumoſnier, qui les mena dans ſa chambre. On ne leur donna à diſner que ſur les deux ou trois heures apres midy : Baron Iuge de l'Admirauté diſna avec eux. En diſnant il leur repreſenta qu'ils avoient grand tort d'avoir faſché Monſeigneur, qui pouvoit les ruiner, & qu'il faloit chercher quelque accommodement. Nicolas Gargot luy reſpondit qu'ils ne deſiroient rien tant que d'eſtre bien avec M. le Comte : mais qu'il eſtoit aiſé de juger par la maniere dont il agiſſoit avec eux, qu'il leur eſtoit auſſi peu poſſible de trouver aucun accommodement avec luy, qu'à la Brebis d'Eſope avec le Loup, qui ayant fait deſſein de la manger, luy apoſta vne querele. Pour concluſion, Baron luy dit qu'il ſe ſouvinſt qu'il avoit mis à part des coffres appartenans à vn Officier Eſpagnol, dans leſquels il y avoit pour douze ou quinze mille eſcus de nipes, & qu'il devoit remettre le tout entre les mains du Comte, qui luy en conſerveroit la moitié. N'y a-t-il que cela, repartit Gargot, ſi M. le Comte m'euſt dit de les luy faire apporter dans ſa Maiſon, ſans me faire vne querelle d'Allemand, je l'aurois fait de bonne grace & en plein jour : car je n'ay ny diſſipé ny détourné cét argent, & je veux que mes actions ſoient toûjours claires & nettes.

Trois ou quatre jours ſe paſſerent qu'il tenoit toûjours les deux freres priſonniers dans la chambre du Capitaine de ſes Gardes nommé Bellemanne, ſans que l'on ſceuſt dans leur Vaiſſeau, ny meſme dans la Rochelle, ce qu'ils eſtoient devenus. Ils luy offroient de luy faire apporter les coffres, pourveu que ce fuſt en plein jour : mais luy qui ne vouloit pas qu'il y euſt des témoins de ſon injuſtice, deſiroit que ce fuſt de nuict. Et comme ils ne pouvoient ſe reſoudre à y conſentir, il redoubla ſes emportemens, & ſes menaces, & leur fit dire qu'il *deſarmeroit leur Navire, qu'il les ruineroit, & qu'il les feroit mourir à petit feu.* Enfin leur reſiſtance fut inutile, il falut ceder à vne violence qui ſe fuſt portée aux plus cruelles extrémitez. Donc le Capitaine & le Lieutenant des Gardes du

Comte, vn Gentilhomme nommé Sainct Thomas, auſſi ſon domeſtique (il eſt à preſent au Havre de Grace) & le Iuge Baron, tous avec des armes à feu, firent ſortir Nicolas Gargot par vne porte de derriere, qui ne s'ouvroit que fort rarement, & le conduiſirent chez luy, où ils prirent les deux caſſettes, puis le ramenerent au logis du Comte par la meſme porte. Le Comte pour lors donna congé à Iean Gargot d'aller coucher chez luy, aprestrois jours de priſon, à condition que le lendemain l'on apporteroit l'argent, ce qui fut fait nuitament dans des Malles portées par ſes Suiſſes.

Le Lundy enſuite les nouvelles arriverent à la Rochelle que Meſſieurs les Princes, de Condé, Conty, & Longueville, avoient eſté arreſtez priſonniers par l'Ordre du Roy. Sur la minuict, le Comte envoya vn Page dans le lieu ou eſtoit détenu le Capitaine Gargot, luy dire de monter à ſa chambre. Lors qu'il y fut, le Comte changeant de ſtyle, luy parla comme à vn homme qu'il vouloit gagner, témoigna qu'il eſtoit marry d'avoir adjouſté foy à beaucoup de choſes qu'on luy avoit dites de luy, & qu'ayant reconnu la verité, il vouloit luy donner la liberté tout ſur l'heure, l'aſſurant qu'ils partageroient ce butin, de Perles, argent, & Chaiſnes d'or, par moitié, & qu'il le feroit payer pour ce qui luy eſtoit deub pour la Riviere de Bourdeaux: mais qu'il faloit retourner à la Mer, & s'attacher à ſes intereſts, & qu'au lieu d'vn Navire, il vouloit qu'il en euſt deux. Gargot le remercia de tant de bonne volonté: mais luy dit qu'il ne pouvoit point retourner à la Mer, que premierement il n'euſt fait vn voyage à la Cour, pour ſe juſtifier, & pour ſe plaindre de l'injuſtice de l'Arreſt qui avoit donné main-levée aux Marchands; Du reſte qu'il s'attacheroit toûjours aux intereſts du Comte, parce qu'il croyoit qu'il ne ſe départiroit jamais de ceux du Roy. Son intention eſtoit d'aller le lendemain à Broüage, s'oppoſer à la délivrance de l'argent qu'il y avoit envoyé: mais comme le Comte n'avoit garde d'y conſentir, il prit reſolution d'aller

à Paris ſe plaindre des violences & injuſtices qu'il luy avoit faites.

Avant de partir il ſut dans ſon Vaiſſeau, où il paya de ſon argent vne monſtre à ſes Officiers, & donna ordre à Guillon ſon Enſeigne, de recevoir le lendemain l'argent de trente ou quarante Tonneaux de vin, qu'il avoit venduës à vn Breton, dont il payeroit vne monſtre à ſes Soldats & Matelots, & qu'il priſt bien garde qu'il n'arrivaſt aucun deſordre dans ſon abſence, qui ne ſeroit que de ſept ou huit jours, & qu'il ne receuſt d'ordre de perſonne juſques à ſon retour.

L'Enſeigne le luy promit ainſi, mais il ne l'executa pas, comme vous l'allez entendre. Trois ou quatre jours apres ſon départ, le Comte ayant appris qu'il alloit à Paris, & ſe doutant bien que c'eſtoit pour ſe plaindre de luy, ſe mit en telle fougue qu'il reſolut de le perdre entierement; Et pour en venir about il reſolut de faire deſarmer le Leopard. Il envoya donc à bord de ce Navire le nommé Labreda, qui en avoit eſté Lieutenant (mais que Gargot avoit chaſſé pour vne rebellion dés la Riviere de Bourdeaux) dire à l'équipage que Gargot s'en eſtoit fuy avec l'argent du Roy. Cette fauſſe nouvelle eſtonnant fort l'équipage, & le faiſant murmurer, Guillon Enſeigne, qui eſtoit fait au badinage, vint à terre en advertir Trubert Secretaire du Comte, qui fut auſſi-toſt le dire à ſon Maiſtre. Lequel ordonna qu'on menaſt des Pilotes à ce Navire, & que l'on l'amenaſt au dedans de la Digue de la Rochelle, & tout au pluſtoſt ſans le décharger, deuſt-il perir. Trubert y fut dés l'heure meſme, & le fit entrer au dedans de la Digue, qui eſt vn lieu fort dangereux pour de grands Vaiſſeaux, particulierement lors qu'ils ſont chargez, & qu'ils ont leur Artillerie, à cauſe qu'ils demeurent à ſec toutes les Marées, & que s'il vient alors à faire mauvais temps, il cognent contre le fonds, qui eſt dur ſous deux ou trois pieds de vaſe. Auſſi le Leopard faillit à ſe perdre: car il s'en rompit quinze grandes Courbes, qui ſont de groſſes pieces de bois qui ſouſtien-

nent les bos ou traverſes, leſquelles ſupportent les ponts du Vaiſſeau : ſi bien qu'il fuſt plein d'eau toute vne Marée. Trubert le faiſant deſarmer, entra dans la chambre de Gargot, fit lever les ſerrures de ſes coffres, & prit dedans pour prés de mille eſcus de vaiſſelle d'argent, appartenant à ce Capitaine, comme auſſi vn ſac d'argent monnoyé, & pluſieurs autres choſes qu'il s'approptia, ainſi qu'il ſe verifie par bons témoins. C'eſtoit vne choſe pitoyable de voir les voleries qui ſe faiſoient à ce deſarmement ; On euſt dit que c'eſtoit vn pillage, tous ceux qui pouvoient y attraper quelque choſe s'en ſaiſiſſoient, juſques-là que le ſieur Mathurin Gabarret, Capitaine entretenu dans la Marine, y prit deux Pipes de vin d'Eſpagne, diſant que Gargot luy devoit de l'argent, quoy que cela fuſt tres-faux. Tout fut donc pillé & ſaccagé, la plus grande partie au profit du Comte, le vin de Bourdeaux qui eſtoit dans le Navire, fut mené chez luy & conſommé dans ſa Maiſon, comme ſon Aumoſnier meſme le peut bien dire. Le Pain biſcuit fut vendu par le nommé Nezereau, Marchand de la Rochelle, chez qui fut mis vne partie de ce deſarmement : & l'autre partie qui concernoit le Vaiſſeau, portée dans les Magaſins de la Marine.

Cependant Gargot arriva à Paris, ſalüa la Reyne Regente Mere du Roy, luy dit qu'il avoit apporté ſa teſte aux pieds de Sa Majeſté, pour rendre compte de ſes actions, qui avoient eſté toûjours tres-fidelles pour ſon ſervice, & que neantmoins on avoit donné vn Arreſt tres-inique contre luy, dont il luy demandoit Iuſtice. La Reyne l'eſcouta fort benignement, puis le renvoya à M. le Cardinal, qui luy diroit ſes intentions. M. le Cardinal l'aſſura que le Roy avoit envoyé à la Rochelle les Ordres neceſſaires pour le faire retourner à la Mer pour le ſervice du Roy, & pour enjoindre au Comte de le laiſſer agir par les voyes de la Iuſtice, touchant le fait de ſes Priſes : qu'ainſi il n'avoit qu'à partir au pluſtoſt. Gargot reprit donc la Poſte, emportant quelquer Ordres du Roy &

de la Reyne: mais lors qu'il arriva à la Rochelle, il apprit que le Comte avoit fait desarmer son Navire de sa propre autorité, & que les gens de son équipage se battoient tous les jours avec d'extrêmes desordres; Que mesme sur ce que le Comte leur avoit dit qu'il avoit volé l'argent du Roy, & emporté avec luy beaucoup de richesses, vne partie des plus mutins estoient allez à son logis pour le piller, & l'auroient fait sans les gens du voisinage qui s'y opposerent; Que son frere durant cét orage avoit esté contraint de se tenir caché pour éviter la rage du Comte, qui assurément b'eust fait perir. Sa presence changea vn peu la face des choses, son Enseigne demanda à le voir pour se justifier de tous ces desordres, dont il n'avoit fait aucune plainte au Iuge de l'Admirauté: mais il ne le voulut point voir, non plus que tous les autres de son équipage, qui avoient adjousté foy à vn homme qui l'avoit laschement trahy & vendu. Quelques jours apres il s'en retourna à Paris avec son frere, ils trouverent que le Roy estoit allé à Roüen pour assurer la Province de Normandie, qui branloit pour lors à cause de la prison de M. le Duc de Longueville; Nicolas Gargot envoya son frere à la Cour avec vne Lettre pour son Eminence, qui l'advertissoit de tout ce qu'avoit fait le Comte: mais la Lettre ne fut point renduë à M. le Cardinal: car vn de ses Secretaires, entre les mains de qui elle avoit esté mise, la renvoya au Comte du Daugnon, qui estoit son amy.

Lors que le Roy fut de retour à Paris, son Eminence envoya querir le Capitaine Gargot par M. Deloynes Secretaire General de la Marine, & luy dit qu'il faloit retourner en diligence à la Rochelle armer de nouveau le Leopard, & avec cela le Petit Sainct Marc, qui appartenoit à Gargot, pour aller avec ces deux Vaisseaux à Dnnkerque, que les ennemis faisoient mine de vouloir assieger; Que le bien des affaires du Roy desiroit de luy qu'il dissimulast pour quelque temps, les outrages & les violences qui luy avoient esté faites par le Com-

te du Daugnon; Que pour l'heure on ne luy pouvoit pas donner de l'argent, parce que le Roy estoit engagé d'aller assieger Bellegarde, mais qu'il vouloit bien qu'il laissast vn homme aupres de luy pour solliciter le payement qui luy estoit necessaire pour faire les armemens. Du reste, Son Eminence luy promit qu'on le protegeroit contre le Comte du Daugnon, qu'on auroit soin de sa fortune, & qu'on l'advanceroit aux plus hautes Charges de la Marine. A des promesses si engageantes, Gargot assura Son Eminence qu'il n'avoit ny bien ny vie qu'il n'employast pour le service de son Roy, & que ses actions respondroient aux bontez de Son Eminence, beaucoup mieux que ses paroles ne sçauroient faire. Monsieur le Cardinal adjousta qu'il escriroit pour luy à M. d'Estrade Gouverneur de Dunkerque, qu'il l'assistat de tout ce qu'il auroit besoin; Qu'il se pouvoit fier en luy comme en vne personne sage & judicieuse, & qui assurément ne le traitteroit pas comme avoit fait le Comte du Daugnon.

Gargot ayant donc receu son pacquet de M. le Cardinal, & laissé son frere aupres de luy pour solliciter ses payements, prit la Poste & s'en vint en deux jours & demy trouver le Comte du Daugnon, qui pour lors estoit dans la Maison du Marquis de Dampierre, à sept ou huict lieuës de la Rochelle. Comme il fut à la porte du Chasteau, il fut bien estonné qu'vn des Gardes du Comte l'empescha de passer outre, luy demandant brusquement ce qu'il desiroit: mais il le fut bien davantage quand vn autre Garde luy vint dire de la part du Comte en paroles de Laquais, *qu'il s'allast promener, & qu'il n'avoit que faire de parler à luy.* Gargot, quoy que fort surpris d'entendre ces vilaines paroles, persista de parler au Comte de la part du Roy, de la Reyne, & de Son Eminence, qui l'avoient chargé de luy donner vn pacquet en main propre; Le Comte pressé de la sorte, luy envoya le sieur de Bellemanne son Capitaine des Gardes luy demander le pacquet: Gargot hesita beaucoup à le donner, & fit encore quelque instance de

le rendre luymesme; Enfin il crût qu'il le devoit donner, puisqu'il ne pouvoit pas faire autrement. Le Comte l'ayant receu luy manda qu'il s'allast reposer, & que le lendemain il parleroit à luy: mais le lendemain il luy envoya seulement vn ordre par escrit, ordonnant au sieur Trubert son Secretaire, de luy faire délivrer le Leopard avec son canon, les apparaux, & autres choses dépendantes de ce Navire.

Lors qu'il fut à la Rochelle, on luy remit en effet ce Vaisseau avec son canon, & ses apparaux, mais non pas ses vstanciles, dont la plus grande partie avoit esté pillée. Le Comte n'osant pas ouvertement s'opposer aux Ordres du Roy, ne laissa pas de susciter divers obstacles pour empescher cét armement; Gargot avoit choisi le Capitaine Vidaud pour son Lieutenant, & luy avoit donné cent écus pour arrer des Matelots: car son équipage avoit esté tout dissipé par le Comte, comme nous lavons dit. Quand le Comte le sceut, il envoya querir Vidaud, & luy deffendit de le servir. De sorte que ce Lieutenant ayant travaillé seulement deux jours, s'excusa envers Gargot de ce qu'il ne pouvoit pas continuer, de crainte de déplaire au Comte, & luy rendit son argent. Gargot fut donc obligé d'en prendre vn autre. Son équipage luy cousta plus de dix mille écus à remettre sur pied, avec le radoub & les victuailles. Le Vaisseau ayant esté tiré hors du Havre, comme ensuite on le mettoit hors du Canal pour le mener à la rade de Chefdebaye, le Comte s'en mit fort en colere, & commanda à vn de ses Gardes d'aller dire à Gargot de ramener son Navire dans le Cenal jusques à nouvel ordre. Le Garde vint jusques à la Digue, mais il ne pût aborder le Navire, à cause que la Marée estoit basse, & qu'il n'avoit point de Chaloupe. Sur ces entrefaites-là, Monsieur de Ponte siere qui commandoit quatre Vaisseaux que M. le Mareschal de la Melleraye avoit fait armer, vint voir le Comte, & le pria de la part du Mareschal de donner la paix à Gargot, & de ne luy plus faire de mal. Cela obligea le Comte de contre-

contremander son Garde, qui estoit encore à la Digue, attendant l'occasion d'aller porter son ordre. Gargot revenant à terre, Pontesieres qu'il rencontra avec sa Chaloupe, luy dit ce qui s'estoit passé entre le Comte & luy, & luy offrit de la part du Mareschal, hommes, victuailles, & argent, s'il en avoit besoin; mesme que s'il vouloit venir avec eux, ils partageroient ensemble les prises qu'ils feroient. Gargot le remercia tres-humblement de ses offres, luy disant qu'il estoit obligé d'aller à Dunkerque executer les Ordres du Roy, qu'apres s'il le rencontroit à la Mer, il seroit ravy qu'ils pussent faire conserve ensemble.

Cependant le Comte, nonobstant la recommandation de M. le Mareschal de la Melleraye, traversoit sous-main son armement tout autant qu'il pouvoit. Lors qu'il vit qu'il avoit des gens & des victuailles assez, & qu'il estoit prest à partir pour son voyage de Dunkerque, il luy envoya Vidaud avec vn ordre par escrit, par lequel il luy ordonnoit de le recevoir pour son Lieutenant, enjoignoit à Vidaud de s'opposer à tout ce que Gargot pourroit entreprendre contre le service du Roy, & en ce cas commandoit à tous les Soldats & Matelots d'obeïr à Vidaud. Il luy donna encore quelques autres ordres secrets; Et de plus il en envoya vn autre à Gargot, par lequel il luy deffendoit de prendre pour son Enseigne le sieur de la Riviere, qui estoit vn homme de Mer & fort bon Officier, mesme de le recevoir pour Volontaire, & luy ordonnoit de bailler cette Charge à vn nommé la Fleur, qui avoit esté vn de ses Gardes, & qui l'a esté encore depuis.

Apres beaucoup de difficultez & d'embarras, Gargot mit à la voile le 20. du mois d'Avril de l'an 1650. Arrivé à Dunkerque il n'y trouva point M. d'Estrades, il s'en estoit allé à la Cour: il ne laissa pas neantmoins de demeurer toûjours dans les rades de Dunkerque & de Mardicq deux mois durant, quoy qu'il ne receust pas vn sol, ny pour sa solde de luy & de ses gens, ny pour leur subsistance. Au mois de Iuin M. d'Estrades

revenant de la Cour, luy donna vne Lettre de M. le Cardinal, mais au lieu d'argent seulement des Ordres d'aller en course sur les Ennemis de l'Estat.

Quelques jours apres ils resolurent ensemble de rafraischir les victuailles du Vaisseau: M. d'Estrades les fournit, comme aussi vingt-huit soldats de son Regiment de Flandre, commandez par vn Lieutenant nommé Bertier; Et ils convindrent par vn Traité sous seing privé, du 16. Iuin, qu'ils partageroient les Prises moitié par moitié, & que si l'vn avoit déboursé plus que l'autre pour l'armement, il en seroit arresté vn compte fidelle & exact, pour estre remboursé par son Compagnon. Il devoit aller avec Gargot vne Fregate qui appartenoit à M. d'Estrades: mais elle fut poussée à la coste par le mauvais temps la nuict de devant le jour qu'ils devoient partir, par la negligence des hommes qui estoient dedans.

Le 25. du mois, Gargot fit sa route pour sortir à l'Oüest hors de la Manche d'Angleterre. Estant par le travers de Douvre, il vit vne Fregate d'Ostende, qui avoit vn Vaisseau qu'elle remorquoit avec vn Cable: s'en estant approché, il reconnut que c'estoient des Ennemis, & courut apres. La Fregate se sentant trop foible, quitta sa prise & s'enfuit: ceux qui la conduisoient l'allerent eschoüer devant Douvre, & la firent perdre: mais tous les hommes se sauverent à terre.

Delà continuant son voyage, il fut dans l'Isle de Terreneufve au Port de Plaisance, où il sçavoit qu'il y avoit des Espagnols à la pesche des Moruës, que pour lors ils faisoient secher. Ils y avoient sept Navires, & les Basques y estoient aussi avec seize, si bien qu'ils l'empescherent d'entrer dans le Port. En cét endroit-là vn de ses Contre-Maistres nommé Iean Arnaud, qui avoit esté gagné par le Comte du Daugnon, deserta laschement & fit vn mauvais tour à son Capitaine: car les Espagnols & les Basques estant si fort intimidez de l'arrivée de Gargot, qu'ils estoient sur le poinct de luy envoyer des Deputez, avec charge de luy offrir vne somme de

plus de vingt mille livres, pour l'obliger de lever l'Ancre de là où il estoit : ce perfide Contre-Maistre leur fit entendre qu'ils n'avoient que faire de se tant haster, parce que Gargot devoit partir le lendemain, comme il avoit esté resolu dans son Conseil, duquel il estoit. Le temps à découvert cette infidelité, & les Espagnols mesme la conterent à Gargot, lors qu'il passa à S. Sebastien revenant de sa prison d'Espagne en l'année 1653.

Apres qu'il eut ainsi manqué les Espagnols qui estoient dans le Port de Plaisance, il s'en alla au Nord de l'Isle de Terreneuve chercher vn Port nommé Blancsablon, qui est au cinquante-deuxiéme degré de Latitude. En y allant le 18. d'Aoust 1650. il fit rencontre à la Mer d'vne Glace plus grosse que tout le Louvre. Arrivé à Blancsablon il apprit d'vn petit Navire François, qu'il y avoit dix jours seulement que deux Navires Espagnols, y ayant chargé de l'huile de Loups Marins qu'ils y avoient peschez, en estoient partis pour Espagne, & qu'il y avoit à dix-huit ou vingt lieuë de là, quelques autres Navires de la mesme Nation dans vn Port de l'Isle Sainct Iean, & Portachova. Sur cét avis il y alla & y prit vn petit Navire nommé Nostre-Dame Delcor, où il y avoit quelques trente Espagnols, qu'il fit embarquer sur son bord, & n'ayant pas de gens assez pour amener ce Vaisseau joint qu'il y avoit de la jalousie parmy les siens à qui iroit dessus, il en tira tout ce qui estoit dedans, puis le fit brusler pour en savver le fer, dont il avoit grand besoin pour radouber son Navire. Cela fait il prit sa route vers les Isles des Assores, afin de s'y pourvoir de victuailles, les siennes estant faillies, & luy & ses gens estans à huict onces de pain par jour. Il est vray qu'ils ne manquerent point de poisson, en ayant encore quantité de celuy qu'ils avoient trouvé dans le Navire Espagnol, mais ils n'en osoient pas beaucoup manger, ayant faute d'eau douce. Estant arrivé au Fayal qui est vne des Acores, il y troqua de sa Moruë seiche pour

du pain & autres victuailles. Delà il alla à la Ville d'Angre dans l'Isle de la Tercere, où il mouïlla dans la Rade, ayant manqué à s'y perdre par vne grande tourmente, qui luy arracha trois de ses Ancres, ayant rompu les cables. Ils y prirent aussi des victuailles pour de la Moruë qu'il donna en payement. Delà il passa à l'Isle Sainct Michel, où il embarqua le Comte de Villefranque, Seigneur de la mesme Isle, & le porta luy trente-cinquiéme à Lisbonne, d'où il croyoit l'amener en France pour Ambassadeur: mais la Cour de Portugal changea d'avis sur ce poinct-là.

Il demeura à Lisbonne prés de trois mois à faire radouber son Navire, & y fit de grandes dépences, tant pour cela que pour acheter des victuailles. Elles estoient pour lors fort cheres, le Quintal du pain biscuit valant dix escus; ce qui le reduisit à telle necessité, qu'il fut contraint de mettre vn Diamant de prix, & vne chaisne d'or en gage, qui y sont encore, pour avoir de la poudre, & pour achever de le dégager de Lisebonne.

Il en partit vers le 20. de Fevrier, pour aller seulement croiser durant trois mois aux Isles de Canaries, parce qu'il avoit avis qu'il y devoit passer deux Navires Espagnols venans de la Riviere de la Plate, qui valoient plus de cinq cens mille écus chacun. Il passa au Cap de Sainct Vincent, où il trouva vn Navire Turc, à qui il donna la chasse tout le jour & vne partie de la nuict, si bien que le lendemain se trouvant par le travers de la Mamore en la coste d'Afrique, il alla moüiller en la Rade de Sallé. Là il trouva vne Fregate qui changea de Pavillon deux ou trois fois. En ayant fait venir le Maistre à son bord, non sans beaucoup de difficulté, il apprit qu'elle se nommoit la Roze d'Or, fort beau Vaisseau armé de seize pieces de canon, dont six estoient de fonte verte, qu'elle appartenoit à vn Iuif demeurant à Sallé, & au Gouverneur de Toutoüan; Et au mesme temps il sceut qu'elle avoit esté chargée de diverses Marchandises de Contrebande, comme

poudre, plomb, fer, & toiles de voiles, dont vne partie avoit esté déchargée à Sallé, & l'autre estoit encore dans le Navire, & qu'il y avoit quelques Espagnols & des Flamands parmy l'équipage. Cela luy donna sujet de l'arrester, & de l'emmener vers les Isles des Canaries, afin d'estre plus fort avec ces deux Vaisseaux pour attaquer les deux Espagnols.

En y allant il passa à vn lieu d'Afrique nommé Saincte Croix, où il s'accorda avec le Gouverneur d'y faire de l'eau douce, & d'y tuer quelques Bœufs pour saler, afin de continuer sa route aux Canaries. Comme il estoit encore à Saincte Croix détetenu là par le mauvais temps, il envoya sa Chaloupe à bord de la Roze d'or, pour dire à ses gens de se diligenter de faire de l'eau, & au mesme temps leva l'ancre pour s'approcher de terre, dont il estoit fort esloigné: mais en vn moment le vent devint si furieux qu'il fut contraint d'aller à la Mer. Au bout de dix jours, voyant que ses vivres diminuoient, que le mauvais temps continuoit, & que le vent estoit contraire pour retourner où il avoit laissé la Roze d'or, qui faisoit des victuailles, il fit assembler ses gens, apres la Priere du soir (*c'estoit vn Dimanche 27. Mars l'an 1651.*) & il leur fit entendre qu'il estoit necessaire de retrancher vn peu les vivres, pource qu'on ne sçavoit pas combien de temps ils seroient encore en mer. Ils feignirent de s'y accorder, mais les traistres songeoient bien à autre chose. Aussi luy qui sçavoit le dangereux levain que le Comte du Daugnon avoit jetté dans son Vaisseau, & qui voyoit de fort mauvaises dispositions dans vne partie de son équipage, presentant qu'il y pouvoit arriver quelque mutinerie, fut toute la nuict sur pied, & vers la minuit fit changer deux pieces de canon de l'avant à l'arriere, & mettre tous les coffres qui estoient entre les Ponts à fond de Calle, sous pretexte que son Navire en iroit mieux. Il ordonna aussi aux Sergens qui estoient de garde, & aux Caporaux, qu'ils fissent coucher tous leurs Soldats dans le Corps de Garde avec leurs épées au costé, qu'ils veillassent à empescher qu'il n'arrivast

aucun desordre, qu'ils ne laissassent sur le Pont ny entre deux Ponts aucuns des Prisonniers, mais qu'on les tinst dans la Fosse aux Cables, jusqu'à ce qu'il en eust autrement disposé, il donna le mesme ordre aux Officiers du Vaisseau. Cependant il passa la nuict sur la Dunette, accompagné d'vn de ses Pilotes Hollandois, avec lequel il s'entretenoit des Indes Orientales, ou ce Pilote avoit esté.

Lors qu'il fit grand jour & Soleil levé, il appella Bertier, que M. d'Estrades luy avoit donné pour Lieutenant, & luy di je m'en vay dans vostre chambre me reposer vn peu, parce que j'en ay besoin : Ie vous recommande toutes choses, faites bien observer les mesmes ordres de la nuict, jusques sur les dix heures du jour, & alors je vous diray ce qu'il faudra faire. Il avoit coustume de faire demeurer vn de ses valets aupres de luy lors qu'il dormoit, pour l'éveiller lors qu'il en estoit besoin, & l'advertir de ce qui se passoit : celuy qui estoit pour lors en faction, estoit vn petit Turc de Nation qu'il avoit pris sur les Espagnols, & qui s'estoit fait baptiser. Ce petit coquin estant de la conspiration qui se brassoit dans le Navire, attendit que son Maistre fust endormy, & luy desroba sa jambe de bois dont il se servoit pour marcher, & la cacha sous le lict, puis fut advertir ceux de la Conspiration qu'il estoit temps de commencer. Si les Sergents & les Caporaux qui estoient de garde eussent bien fait leur devoir, les mutins n'eussent jamais osé executer l'entreprise qu'ils avoient complotée : mais les vns ayant negligé d'observer ce qui leur avoit esté commandé, les autres estant de l'intelligence, les mutins ne trouverent que trop de facilité. Ainsi les vns se saisirent premierement de la chambre des Canoniers, où il y avoit deux Gentils-hommes qu'ils blesserent presque mortellement ; les autres laisserent sortir les prisonniers ; & d'autres au nombre de dix-huit ou vingt, furent à la chambre de Gargot, laquelle estoit dans la Dunette. Les prisonniers animez du desir de recouvrer leur liberté, & ceux qui estoient fidelles à Gargot se picquant

d'honneur, & de foy, se battirent furieusement entre les deux Ponts, à coups de Picque, de Grenades, & de Pistolets. Le Lieutenant Bertier ne rendit pas grande deffense, mais demanda quartier : le Maistre se rendit aussi, mais apres avoir esté blessé ; & on les enferma tous deux dans la Fosse aux Cables, avec tous les autres qui avoient resisté à la Conspiration. Gargot s'estant éveillé à ce grand bruit de cris & de coups, ne pouvoit juger ce que c'estoit, mais il l'apprit bientost, quand sortant de la Dunette il vit venir à luy ces dixhuit ou vingt furieux la pique à la main, qui crioient tuë tuë, & luy allongoient quantité de coups, mais d'vne main tremblante. Il para assez heureusement les premiers avec vne Bayonnette qui luy servoit de couteau, puis avec vn Livre qu'il prit dans la Dunette (c'estoit l'Hydrographie du Pere Fournier) Il receut quantité de coups de Pique dans ce Livre, dont il se faisoit comme vn Plastron, & ne perdit jamais le jugement, leur disant tantost! Ah mes amis, quel esprit vous pousse à tuër si miserablement vostre Capitaine, tantost d'vn ton plus irrité, leur criant! Ah traistres, que faites-vous, Dieu me vengera. Cependant il receut plusieurs coups dans les bras & dans les cuisses, qui luy firent tomber ce Livre des mains. Il prit neantmoins encore vn Matelas afin de parer. Son dessein estoit de sortir pour encourager ceux qui tenoient son party, mais il ne le pût jamais faire, & laissa tomber le Matelas à la porte. En ce temps-là vn de ses Pilotes entra avec luy, & luy dit! Ah Monsieur nous sommes perdus. Puisque cela est, luy dit-il, mon amy, mourons en braves gens, si tout nous trahit, ne nous trahissons pas nous-mesme, donne-moy deux Pistolets qui sont derriere le chevet du lict ou j'ay couché. Le Pilote les luy ayant donnez il se mit encore en devoir de sortir de la chambre, mais les coups de pique qu'ils poussoient si-tost qu'ils voyoient la porte ouverte, l'en empescherent. Il crût que s'il pouvoit abatre deux ou trois des plus échauffez, il se feroit jour; Pour cela il tira

ces deux Piſtolets, mais il ne tua perſonne; peut-eſtre que le petit valet qui luy avoit caché ſa jambe de bois, en avoit oſté les bales. Quoy qu'il en ſoit, ſe faiſant armes de toutes choſes, il jetta ſes deux Piſtolets à la teſte de ſes Aſſaſſins, & enſuite tous les gros Livres du Lieutenant Bertier, qui en avoit aſſez bon nombre. Vn des garçons de ſa chambre Anglois de Nation, eſtoit au dehors qui luy crioit, au nom de Dieu Monſieur rendez-vous, car vous voila tout en ſang : mais il ne luy reſpondit autre choſe ſinon, oſtez-vous delà petit garçon que l'on ne vous tuë. N'ayant plus rien dequoy ſe deffendre, il ſe reſolut de leur arracher quelqu'vne de leurs Picques; Se couvrant donc vn peu des coſtez de la porte, laquelle n'eſtoit que de planches de Sapin, qu'elles perçoient aiſément: il en ſaiſit à diverſes fois quatre ou cinq, mais toutes furent rompuës, & il leur en jetta les tronçons à la teſte. Cependant il recevoit toûjours quelques coups, ſoit aux mains & au bras, ſoit au corps: de ſorte qu'il eſtoit tout ruiſſelant de ſang. Le Pilote eſtant ſorty d'avec luy, & les traiſtres voyans qu'ils ne pouvoient entrer dans la Dunette, ſe reſolurent d'amener vne piece de canon à la porte pour faire perir tout d'vn coup leur Capitaine.

Dans ce temps-là, eſtant vn peu moins preſſé, il chercha ſa jambe de bois & ſe l'accommoda, & voyant deux épées, il en prit vne en chaque main, & ſe mit en eſtat de ſortir de la chambre, pendant qu'on amorçoit le canon, qui n'eſtoit qu'à la longueur d'vne demie picque de luy. Les grands efforts qu'il avoit faits pendant ce combat, & vn nombre incroyable de bleſſures, le firent tomber évanoüy hors de la chambre à la bouche du canon preſt à tirer. Les traiſtres le croyant mort, jetterent vn grand cry de joye, & luy paſſerent tous pardeſſus le corps pour aller piller ce qui eſtoit dans la Dunette.

Quelque temps apres, s'eſtans rendus Maiſtres du Vaiſſeau, & ayant conſulté entre eux ce qu'ils devoient faire, ils tirerent vn coup de canon, & arborerent la Baniere d'Eſpagne.

A cette heure-là, Gargot estant revenu de son évanoüissement, pria qu'on luy donnast vn peu d'eau, ce qu'on luy accorda. Puis il demanda son Lieutenant Bertier; Et lors qu'on le luy eut amené, il luy dit; Voyez, Monsieur, comme m'ont traitté les gens que je nourrissois, & à qui je donnois mon argent, je vous supplie de vous en souvenir; Si Dieu vous fait la grace de vous remener au pays, racontez-le à M. d'Estrades, & le priez de ma part d'asseurer la Cour que je meurs tres-bon Serviteur du Roy. Bertier luy promit de s'acquiter fidellement de ce qu'il luy ordonnoit, s'il pouvoit retourner en France: mais qu'il ne le croyoit pas blessé à mort. A cela il repartit que pour luy il avoit bien peu d'esperance de réchaper, crachant le sang comme il faisoit, blessé de tant de coups, & qui pis est, estant à la mercy des Mariniers, qui ne reviennent guere de leurs furies, quand ils ont vne fois perdu le respect à leur Capitaine, & qu'ils sont les Maistres.

Ils croyoient que n'ayant plus de sang, bientost il n'auroit plus de vie: c'est pourquoy ils le mirent tout estendu dans la chambre de Bertier, & le laisserent la sans le faire penser. Apres qu'il y eut demeuré plus de deux heures, il vit entr'ouvrir la porte, & comme il regardoit avec ses yeux demy-mourans & abatus, il vit vne grande lumiere s'épandant tout d'vn coup; au mesme temps il sentit que toutes ses douleurs estoient cessées, & il luy sembla d'entendre dans la chambre d'audessous de celle où il estoit, tirer vn coup de Pistolet, & vne voix qui disoit, Mon Dieu ayez pitié de moy, je suis mort. Cela luy fit croire que les traistres faisoient main basse sur ceux qui luy avoient esté fideles: mais ayant senty du sang qui luy couloit sur le visage, il reconnut par vne nouvelle & cuisante douleur qu'il ressentoit prés de l'œil gauche, que le coup & les paroles qu'il pensoit avoir oüyes dans la chambre d'audessous, estoit le mesme coup qu'on luy avoit tiré, & les paroles que luy-mesme avoit proferées. Il faut bien dire que la grande & surprenante violence du coup luy

avoit fait vne commotion au cerveau, qui avoit charmé toutes ses autres douleurs: mais il seroit malaisé de donner la raison pourquoy le son de ce coup & de ces paroles, ne luy toucha les sens que longtemps apres.

Or se trouvant dans ce pitoyable estat, il pensa tout de bon à sa Conscience, & d'abord se remettant dans l'esprit tout le cours de sa vie qui avoit esté si traversée, il eut quelque espece de joye de la quitter: mais y songeant plus profondement, il se souvint qu'il avoit quelquefois prié la Vierge de luy estre en ayde, & d'interceder aupres de son fils qu'il voulust luy faire misericorde, s'il estoit vray qu'elle entendist nos prieres. Il eut donc recours à son intercession, & promit à Dieu que s'il pouvoit sortir delà, il se feroit instruire dans la Religion Catholique Romaine, puisque ceux de la Religion où il avoit toûjours esté nourry, avoient esté si malheureux que de l'assassiner, & de prendre le temps qu'ils alloient faire leurs Prieres pour comploter cét assassinat. Il voüa aussi que lors qu'il seroit converty, il iroit en Ierusalem remercier sa Bonté Divine d'vne si grande grace: Il n'eut pas plustost fait ce Vœu, qu'il luy sembla voir vne Lumiere extraordinaire, dans laquelle estoit vn Crucifix, supporté par derriere d'vne parfaitement belle personne, & que ce merveilleux objet luy ayant charmé la veuë durant quelques momens, s'évanoüit tout-à-fait, mais luy laissa l'ame remplie d'vne grande consolation.

Il fut dans cette chambre encore plus de deux heures sans qu'aucun le vinst visiter pour sçavoir s'il estoit mort ou non. Apres ce temps-là, celuy qui luy avoit tiré le coup de Pistolet, qui estoit vn de ses Canoniers Hollandois, entra avec de la lumiere, accompagné d'vn Chirurgien & d'vn des valets de Gargot. Ce Hollandois le voyant, luy dit qu'il luy amenoit ce Chirurgien pour le penser; Que puisqu'il n'estoit pas mort ils ne l'acheveroient pas, & qu'on l'avoit ainsi conclu dans leur Conseil; Que veritablement son opinion avoit esté de

l'achever, mais que les autres aymoient mieux le vendre en Barbarie, où ils auroient de bon argent de ſa peau, comme d'vn Capitaine d'vn des Navires du Roy. A des paroles ſi barbares, Gargot reſpondit d'vne voix languiſſante, Malheureux que t'ay-je fait pour vouloir me traitter de cette maniere. I'en ay deux raiſons, dit le Canonier: l'vne pour t'empeſcher de languir & de ſouffrir plus longtemps, & l'autre pour te mettre hors de pouvoir de nous faire du mal; car je ſçay bien que ſi tu en reſchapes, & que nous retombions en tes mains, tu nous feras tous pendre: mais puiſque la pluralité des voix l'a emporté, j'y ay conſenty. Gueris-toy donc ſi tu peux, nous te menerons en Barbarie ou tu ſeras vendu: voilà ce que j'ay à t'annoncer de la part de mes Compagnons. Cela dit il s'en alla.

Le Chirurgien l'ayant dépoüillé, luy trouva vingt-trois ou vingtquatre bleſſures de picques de Biſcaye, qui ont le fer carré & fort pointu, ſçavoir quatre dans la poictrine, & les autres dans les bras, dans les mains, dans les cuiſſes, & dans les jambes, mais pas vne de mortelle que par accident. Le valet qui le ſervoit, compta dans ſa camiſolle & dans ſa chemiſe plus de quarante coups de picque. Quand il eut eſté penſé on le laiſſa ſur vn Matelas, & deux Pilotes vinrent coucher prés de luy, afin que les mutins ne l'achevaſſent pas la nuict: car ils eſtoient toûjours en conteſtation, ſçavoir s'ils devoient le tuër ou le vendre. Pour les autres qui eſtoient de ſon party, il y en eut quatotze ou quinze de fort bleſſez d'eſclats de Grenades & des coups de Picque & de Piſtolet, qui furent tous menez dans la chambre aux cables. Ces traiſtres mutins ayant projetté leur ſouſlevement il y avoit longtemps, avoient pris auſſi la reſolution de mettre le feu aux poudres, & de faire ſauter le Navire en l'air, en cas qu'ils ne reüſſiſſent pas dans leur entrepriſe. Pour cét effet, ils avoient deſtiné vn homme, qui s'eſtoït obligé par d'execrables ſerments, de ſe tenir à l'Eſcoutille ou ouverture, qui va à la ſoute ou Magaſin (de

laquelle ils avoient rompu la barre pour l'ouvrir) avec des Grenades & des bouts de meche allumez, pour jetter dans les poudres.

Gargot estoit couché sur vn meschant Matelas dans la Dunette, on le laissa en cét estat jusqu'au lendemain, que le Lieutenant Bertier le vint voir la larme à l'œil, & luy dit que l'Enseigne estoit en bas, à qui les mutinez avoient donné vn coup de Pistolet qui luy perçoit le col, & vn coup d'épée au travers du corps, & qu'il voyoit bien que ces traistres estoient resolus d'achever la Tragedie, quelque priere qu'il leur eust pû faire. Sur cela il se mit à pleurer plus fort que jamais; Arrestez vos larmes, luy dit Gargot, elles ne servent de rien, où il n'y à point de remede: si ces gents en veulent à ma vie, à la bonne heure, que la volonté de Dieu soit faite, ils ne sçauroient avancer mes jours que de deux ou trois: car je me sens extraordinairement foible, & j'ay vn hocquet qui marque mon prochain départ, souvenez-vous seulemem je vous en prie, de ce que je vous ay chargé hier de dire à M. d'Estrades.

Là dessus entrerent dix ou douze Mariniers avec ce mauvais dessein de le jetter à la Mer, disant qu'il estoit charmé, puisqu'ils ne l'avoient peu tuër avec tant de coups. Bertier les voyant venir, alla au devant d'eux, & les conjura les larmes aux yeux, de ne point executer vn si cruel dessein sans necessité, leur protestant que leur Capitaine estoit si mal qu'il ne pourroit pas eschaper de ses blessures, & les priant pour l'amour de Dieu de le laisser mourir en paix. Mais eux sans luy respondre que par vn murmure confus, prirent le blessé sur son Matelas, & le porterent sur la Dunette, où ils le laisserent quelque temps, & se remirent entre eux à consulter ce qu'ils en devoient faire. Iugez du peril où il estoit, puisque l'on deliberoit dans vn Conseil de coquins & de voleurs, sçavoir si on le jetteroit à la Mer ou non. Enfin ces Mariniers prirent le Matelas par les quatre coins & luy dessus, qui ne pouvoit remuer ny pied ny teste, mais avoit toûjours le cœur

bon, & regardoit la mort ſans eſtonnement, s'abandonnant entierement à la ſaincte miſericorde de Dieu qu'il imploroit de toute ſon ame. Bertier voyant que les Mariniers l'enlevoient de la ſorte, les pria derechef tres-inſtamment de ne le point jetter à la Mer, & ſaiſit vn coin du Matelas, pour arreſter leur furie. En effet, il la calma vn peu, & ils l'aſſurerent qu'ils n'avoient point d'autre deſſein que de le porter en bas dans la grande chambre, parce qu'il y ſeroit mieux que dans la Dunette, où ils vouloient faire leurs Corps de Garde. Ce qui fut dit fut fait.

Dans cette grande chambre il fut penſé pendant trois jours, au bout deſquels ſur les neuf à dix heures du ſoir, voilà entrer vn de ſes vieux Canoniers avec vn Coutelas nud à la main, vn Piſtolet bandé dans l'autre, & vn Poignard à la ceinture: lequel le regardant fixement, ſe mit à luy dire qu'il deſiroit ſçavoir vne choſe qui eſtoit tres-importante; S'il n'eſtoit pas vray que lors qu'ils ſeroient en France, il les feroit tous pendre! Ah mon amy, repartit le bleſſé, crois-tu qu'en l'eſtat où je ſuis, je penſe à faire du mal à perſonne? Non, non, je ſonge ſeulement à Dieu, je le prie qu'il me pardonne, & à ceux qui m'ont reduit icy. Noſtre Seigneur ſon fils mourant à la Croix pour nos pechez, pria ſon pere de pardonner à ſes ennemis; Aſſure tes Compagnons que je n'ay aucun reſſentiment du mal qu'ils m'ont fait, & que quand je réchaperois, ce qui eſt impoſſible, je n'en auray jamais, non jamais. Me dis-tu la verité Capitaine, reprit le Canonier; Aſſurément mon amy, repartit Gargot, je te le jure: vn homme qui a la mort ſur les levres, ne doit penſer qu'à ſe mettre bien avec Dieu. Alors le Canonier ſe touchant à la teſte, ſur laquelle il avoit vne coiffe de nuit ſans bonnet, laiſſa ou feignit de laiſſer tomber vn pacquet de muſq, & ſe mit à le chercher: mais quoy que luy & Bertier, & vn valet qui ſervoit Gargot, regardaſſent par tout, il ne ſe trouva point; Ce coquin diſoit que ſi ſon muſq eſtoit perdu, il tuëroit tous ceux qui

estoient dans la chambre : & apres avoir bien cherché, il s'arresta vn peu, & se prit à contempler Gargot. Lequel luy ayant dit que c'estoit vne bagatelle que ce musq, qui ne valoit pas toute la peine qu'on se donnoit, il luy respondit d'vne voix rude, mais mal asseurée, telle que l'ont tous ceux qui sont sur le poinct de commettre quelque crime execrable; Ie cherche autre chose, Capitaine, je veux sçavoir si tu n'as pas envie de nous faire tous pendre. Le blessé luy repartit; Qu'il prioit Nostre Sauveur IESVS-CHRIST de luy pardonner, comme il pardonnoit de bon cœur à ceux qui l'avoient mis en cét estat là ; & qu'au nom de Dieu il ne cherchast point tant de pretextes pour achever de le faire mourir; Qu'il estoit à sa mercy, n'ayant aucun secours que de Dieu, qui luy feroit la grace de le recevoir. Capitaine, Capitaine, reprit le Canonier, ton mauvais Conseil t'a mis ou tu es maintenant; ton Escrivain avec d'autres flateurs, est cause du desordre qui t'est arrivé, il nous a mis au desespoir; Aussi allons-nous à Saincte Croix pour le chastier du mal qu'il nous a fait. Pour toy tu es assez bon, je n'ay pas le cœur d'executer, ce que j'ay promis à mes Camarades. Ces paroles dites, il mit son Coutelas & son Pistolet abas sur le plancher, & s'agenoüillant contre luy, il luy dit la larme à l'œil, Capitaine je t'advouëray franchement que j'estois venu icy par leur ordre pour te tuër, la plus grand part d'entre eux veulent que tu meurs : mais je sens quelque mouvement secret qui me retient, & je voy je ne sçay quoy dans ton visage qui me desarme. Ie proteste que si Dieu, à qui tu te recommandes si fort, te sauve de tes blessures, je tascheray à te sauver d'enrte les mains de mes Camarades. Vn tel & si subit changement ne pouvoit venir que de celuy qui fleschit les cœurs des hommes comme il luy plaist. Les soûpirs entrecoûpant la voix à ce Canonier, il prit la main du blessé, la baisa & la moüilla de ses larmes ; puis il s'en alla sans attendre de responce. Le blessé n'eut pas moins d'estonnement de la bijarrerie de cét homme, que de perplexi-

té du peril effroyable ou estoit sa vie, entre les mains de ces Scelerats; qui s'en vouloient deffaire, mais qui en estoient empeschez par cette main Toute-Puissante, qui le reservoit pour le mettre dans la veritable voye du salut.

Ils faisoient toûjours leur possible pour retourner à Saincte Croix, à dessein d'y surprendre le Vaisseau de la Roze d'or qui estoit commandé par l'Escrivain Verdois. L'aisné Gargot y estoit aussi avec la Chaloupe du Leopard, dans laquelle estoient les meilleurs des hommes de ce Vaisseau. Verdois qui ne sçavoit pas ce qui s'estoit passé, n'eust pas manqué de venir à bord du Leopard pour voir son Capitaine; Et alors ils l'auroient mis en pieces pour les mauvais conseils qu'ils l'accusoient de luy avoir donné: mais Dieu en disposa autrement, & maintint toûjours le vent contraire. Tandis qu'ils s'opiniastroient à demeurer vis à vis des Canaries, il parut vn Navire qui leur donna la cache. Dans l'incertitude ou ces lasches estoient quel Navire ce pouvoit estre, quelques-vns songerent à se mettre en deffense: mais comme ils apprehendoient que ce fust vn Vaisseau Turc, qui les feroit tous Esclaves, la pluspart vinrent protester à Gargot qu'ils n'avoient point esté les Autheurs du soulevement, & qu'ils le prioient de donner les ordres pour leur deffense. Il les assura qu'il leur pardonnoit à tous, sans aucune reserve, & qu'il ne se souviendroit jamais de ce qui s'estoit passé, pourveu qu'ils se remissent dans leur devoir, & qu'ils missent hors de prison ceux qu'ils y détenoient, afin qu'ils aydassent à deffendre le Navire; Qu'on le portast donc sur la Poupe, où il ne laisseroit pas de donner les ordres necessaires pour le combat, quoy qu'il fust si foible qu'à peine pouvoit-il lever la teste. Ils promirent de le faire ainsi dés que le Navire qui les approchoit auroit tiré vn coup de canon, il estoit au vent & venoit à pleines voiles fondre sur eux: mais lors qu'il fut à la portée du canon, voyant le Leopard avec tous les siens aux Sabors, en estat de rendre vn grand combat, il changea de resolution, & se mit

à tenir le lof pour ne pas approcher davantage. Ce changement réjoüit si fort ces Scelerats, qu'ils le saluërent de trois coups de canon sans balle, quoy qu'il y eust apparence que c'estoit vn Navire Turc, aussi ne leur rendit-il point de salut.

Délivrez de cette crainte, ils ne parlerent plus de se raccommoder avec leur Capitaine, mais continuerent encore à faire leur possible pour aller à Sainte Croix prendre le Vaisseau de la Roze d'or, jusqu'à ce qu'ils vissent approcher la fin de leurs victuailles. Alors ils prirent la route d'Espagne, n'osant pas retourner en France, de peur de la rencontre de quelque Navire de guerre, qui ayant sceu la verité, de quelque Nation qu'il eust esté, les auroit fait chastier comme ils le meritoient. Ils croyoient trouver grande quantité d'or & & d'argent dans le Vaisseau, plusieurs d'entre eux s'imaginant que celuy qu'il avoit pris sur les Espagnols y estoit encore, & ne croyant pas qu'il l'eust envoyé à Broüage : c'est pourquoy n'en ayant trouvé que fort peu dans son cabinet, le lendemain de leur soulevement ils pendirent son valet la teste en bas, pour le forcer de leur dire ou est-ce que son Maistre avoit caché ces thresors, & le tourmenterent si fort qu'il en fut malade au mourir trois mois durant. Ils avoient aussi pris tout ce qui estoit dans le cabinet de leur Capitaine, jusqu'à son Escritoire, & à sa Cassette, dans laquelle ils pensoient qu'il y avoit quantité de pierreries, & pour ce sujet ils l'avoient liée de plusieurs fisselles, & l'avoient soigneusement cachetée.

Comme il vid qu'ils tenoient la route d'Espagne, il s'enhardit de representer secretement à ceux qu'il croyoit les plus raisonnables, que la petite quantité d'argent & de Marchandises qu'ils avoient trouvée à fond de Cale, estoit trop peu de chose pour tant de gens qui desiroient faire leur fortune, mais qu'il leur donneroit vn autre expedient de s'enrichir & de n'estre point recherchez, s'ils vouloient y prester l'oreille.

Quelques-vns en effet commençant de l'écouter, il leur dit qu'il faloit qu'vne partie d'eux se rendist maistre de l'autre; Qu'il pardonneroit à ceux qui prendroient ce party-là, & qu'il leur donneroit tout ce qui estoit dans le Navire, & leur payeroit de plus dix mille écus, moyennant qu'ils le menassent aux Isles des Acores où estoient les Portugais, où à Lisbonne, où bien en France au Havre de Grace, où à Dunkerque; Qu'il leur feroit délivrer dans le Vaisseau mesme tout l'argent qu'il leur promettoit; Qu'au mesme temps il leur fourniroit quelque petit Vaisseau pour aller ou bon leur sembleroit, & que cependant sa personne demeureroit entre leurs mains pour caution de sa parole: de sorte qu'ils pourroient le faire perir s'il y manquoit. Il leur remonstra que ce qu'il en faisoit estoit seulement pour sauver le Navire & les Armes du Roy son Maistre, afin que les Espagnols ne s'en prevalussent point; Qu'au reste ils ne trouveroient pas toutes les seuretez qu'ils s'imaginoient chez les Espagnols, qui ayment la trahison, mais jamais les traistres.

Ils promirent qu'ils penseroient tout de bon à cette proposition, & qu'ils l'executeroient, s'ils y trouvoient leurs seuretez: mais soit que les autres en eussent le vent, ou qu'eux-mesme en eussent communiqué avec eux, ils resolurent de foüiller dans son lict, s'il n'avoit point d'armes. Il arriva heureusement quelqu'vn qui conservoit de l'affection pour luy, l'advertit que bien-tost on iroit visiter par tout dans sa chambre; cét avis l'obligea de mettre vn Poignard qu'il conservoit, & que son Enseigne fort blessé luy avoit fait donner, sous le milieu du Matelas où il couchoit. Quelques heures apres entrerent dans sa chambre quatorze ou quinze de ces Scelerats qui visiterent par tout, osterent jusques au couteau de Bertier, & regarderent sous le chevet & au pied du lit de Gargot, mais ne trouverent point le Poignard. Alors ils luy dirent, Capitaine tu n'es pas assez fin pour nous surprendre, la mesche est découverte: tu pretendois nous faire entre-

tuer les vns les autres, puis diſpoſer du reſte à ta volonté, avec l'ayde de ceux que nous tenons priſonniers; Qu'il ne t'arrive plus de faire pareille tentative, car nous ſommes reſolus de perir tous, ou de nous ſauver tous enſemble. Cela dit, ils ſortirent, & au bout d'vn mois apres leur ſouſlevement, ils arriverent aux coſtes d'Eſpagne devant Cadis. Ils ne voulurent point entrer dans ce Port, de peur que quelques Navires des Eſtats de Hollande, ayans ſceu la verité, ne les arreſtaſſent & ne reſtabliſſent Gargot dans ſon authorité perduë. Ils entrerent donc dans la Riviere de Seville, & moüillerent devant Sainct Lucar; Delà ils envoyerent quelques Deputez au Gouverneur de la Ville, nommé Dom Pedro de Rivere, luy dire qu'ils venoient ſe mettre ſous la Protection du Roy Catholique. Dom Pedro envoya auſſi-toſt deux Ajudans ou Aydes de Camp au Navire, pour aſſurer les Commandans qu'ils eſtoient les bien-venus.

Le lendemain ces aſſaſſins ordonnerent à Gargot, encore fort malade de ſes bleſſures, de ſe lever & de prendre vn habit noir, & en cét équipage ils le mirent dans vne chaiſe, parce qu'il ne pouvoit pas encore ſe tenir debout, puis luy donnerent par l'advis des Ajudans Eſpagnols, vne Caſaque d'Eſcarlate chamarrée de galon d'or & d'argent qui luy appartenoit, afin qu'il fuſt en bonne conche lors que le Gouverneur viendroit à leur bord. Il y arriva ſur les dix heures du matin fort accompagné, & ayant avec luy le ſieur Du Val Conſul de la Nation Françoiſe pour luy ſervir d'interprete. Le Gouverneur demanda à Gargot qui il eſtoit, il reſpondit vn des Serviteurs du Roy de France; De quel lieu de France il eſtoit party, de Dunkerque; Où il avoit eſté avec ſon Navire partant de ce lieu-là, dans l'Iſle de Terreneufve; Quoy faire là, prendre des Eſpagnols; S'il en avoit pris, oüy; S'il eſtoit vray qu'il en avoit jetté à la Mer, comme on le luy avoit dit, oüy, mais de ceux qui eſtoient morts de maladie, non pas de vivans; Ce qu'il avoit fait des autres, qu'il leur avoit donné la liberté à Liſ-

bonne pour retourner dans leur païs, à la reserve de deux qu'il avoit gardez dans son bord pour les mener en France, s'il eust pû. On les fit venir & ils dirent la mesme chose. Il luy demanda de plus ce qu'il alloit chercher aux Canaries, des Vaisseaux Espagnols qui y devoient venir de la Riviere de la Plate; Ce qu'il en vouloit faire, les mener en France pour se les approprier par adjudication; Sil avoit Commission du Roy son Maistre, ou de quelqu'autre de France, qu'il en avoit vne fort bonne, mais qu'il n'estoit pas assuré de la pouvoir monstrer, parce que ses gens ayant tout pillé, l'auroient peut-estre jettée à la Mer; Où il tenoit ses Commissions lors qu'il en estoit le Maistre, dans vne cassette ou escritoire que ses gens avoient prise, & qu'il ne sçavoit pas ce qu'ils en avoient fait. Le Gouverneur l'ayant en mesme temps demandée à ces traistres, elle fut apportée sur la table, liée, cloüée, & cachetée, car ils l'avoient ainsi accommodée, croyans qu'il y eust dedans beaucoup de Pierreries, lesquelles ils reservoient de partager lors qu'ils seroient à terre. Ce qui leur avoit donné cette croyance, c'est qu'ils avoient veu souvent vn gros Diamant dans le doigt de Gargot, & vne chaisne d'or à son col: mais il avoit laissé le Diamant & la chaisne à Lisbonne pour avoir de la poudre. On fit ouverture de cette cassette devant quinze ou vingt de ces Assassins qui avoient tous les yeux dessus: mais ils furent bien estonnez de voir qu'il n'y avoit que du Parchemin & des Papiers; qui estoient de bien plus grande consequence pour lors à Gargot, que toutes les Pierreries du monde, parce que ces pieces firent voir qu'il alloit à la Mer sous de bonnes Commissions de la Reyne Regente, & de bons Ordres du Roy, sans quoy il est certain qu'on l'eust traitté en Pirate. Le Gouverneur les ayant veuës, & s'en estant saisy, comme aussi de la cassette & de l'escritoire, & de quelques pieces d'ambre que les mutins avoient pris, le vint embrasser, & luy dit de se consoler de ce qu'il estoit échapé de ces infames traistres,

& qu'il luy feroit tout le bon traittement qu'il ſçauroit ſouhaitter pour vn priſonnier de guerre; Qu'il ne faloit pas qu'il demeuraſt davantage parmy de ſi meſchante canaille, & que ſon carroſſe le meneroit à la Ville avec le Conſul de la Nation Françoiſe, à qui il le donnoit en garde. En effet, il le fit mener par deux Adjudans qui le tenoient pardeſſous les bras, & mit quelques Eſpagnols devant & derriere, juſques à ce qu'il fuſt à terre en ſeureté, de peur que ces aſſaſſins ne luy donnaſſent quelques coups de Poignard en paſſant. Eſtant à terre, ſon Lieutenant Bertier, & ſon Enſeigne avec le Conſul, ſe mirent dans le caroſſe du Gouverneur, qui les mena au chaſteau de Sainct Lucar, dans vne chambre qui leur avoit eſté preparée à la mode d'Eſpagne: c'eſt-à-dire que l'on met quelques planches ſur des Treteaux à vn pied haut de terre, & là-deſſus on eſtend vn Matelas. Voilà comme l'on coucha Gargot, qui eſtoit ſi malade qu'il n'en pouvoit plus.

Retournons au Vaiſſeau de la Roze d'or qui eſtoit demeuré à Sainćte Croix. Verdois qui le commandoit, & Iean Gargot qui avoit la Chaloupe du Leopard, reſterent là ſept ou huit jours à faire de l'eau & des vivres, attendant toûjours que Nicolas Gargot revinſt avec ſon Navire. Au bout de ce temps-là ils virent vn grand Vaiſſeau à la Mer qui venoit droit ſur eux; Ils mirent leur Pavillon Rouge, ſignal à ceux qui eſtoient à terre de s'en revenir à bord de la Roze d'or. Iean Gargot commanda à tous ceux qui eſtoient ſur la terre de s'embarquer promptement, & luy s'embarqua au meſme temps dans la Chaloupe ou Bateau de la Roſe & s'en revint à bord: mais ceux qui eſtoient dans l'autre Chaloupe negligeant ſes ordres, ne ſe preſſerent point juſques à ce que le grand Navire euſt fort approché la Roze d'or; Alors voulant s'embarquer, les gens de terre les retinrent, voyans que le grand Navire qui eſtoit Anglois, avoit commencé le combat. Il dura cinq ou ſix heures, & ne finit que par la nuićt.

Or l'aiſné Gargot & Verdois, ne voyant point venir leur

Commandant, prirent la resolution de l'aller chercher à l'Isle de Madere, où estoit le rendez-vous qu'il leur avoit donné, en cas qu'ils fussent separez par le mauvais temps. Ils arriverent à Madere, où ils demeurerent deux mois pour sçavoir de ses nouvelles; là ils furent obligez de vendre les Marchandises, au moins la plus part, qui estoient dans la Roze d'or, pour avoir des victuailles à nourrir leur équipage. Au bout de deux mois ils apprirent quelque chose de la revolte qui estoit arrivée dans le Leopard, par vne Barque qui venoit de Lisbonne: mais ils ne le sceurent pas certainement. Le temps estant fini que Gargot leur avoit ordonné de l'attendre, ils firent la route de Lisbonne, qui estoit l'autre rendez-vous. En cét endroit-là ils apprirent l'accident qui estoit arrivé à leur Commandant, par des gens mesme de son équipage, entre-autres de son maistre valet, ou dépansier des vivres, lequel s'embarqua sur la Roze d'or. Verdois qui la commandoit se resolut de la mener à la Rochelle, suivant l'ordre qu'il disoit en avoir de son Commandant, en cas de separation. Iean Gargot s'y opposa fort, & maintenoit qu'il faloit aller à Dunkerque, ou au Havre de Grace, ou au Port Louïs, ou bien en la Riviere de Nantes: mais Verdois ny voulut jamais consentir.

Ils furent donc à la Rochelle, où les gens du Vaisseau comploterent de retenir Iean Gargot, pour le remettre entre les mains du Comte du Daugnon son ennemy mortel, mais ils n'oserent l'arrester: de sorte qu'il descendit à terre. Aussitost que les gens du Comte sceurent que ce Navire appartenoit à Nicolas Gargot, ils envoyerent dedans vn nombre de Suisses & des Gardes du Comte pour s'en saisir, & de tout ce qui estoit dedans, comme ils firent. Iean Gargot n'ayant pû y mettre ordre, s'en vint à Paris, & delà à Dunkerque trouver M. le Comte d'Estrades, interessé dans ce Navire, luy raconta la disgrace qui estoit arrivée à son frere, & luy dit au pouvoir de qui estoit la Roze d'or. Dix ou douze jours

apres l'arrivée de ce Navire à la Rochelle, le Comte commanda au Iuge de l'Admirauté de s'en saisir; Et comme il estoit dans le dessein de quitter le service du Roy, & de prendre le party des Princes, il luy ordonna peu de jours apres de le délivrer au Commissaire Trubert, qui le remit entre les mains du sieur Gabarret, dit le Gaucher, pour le commander. Ce Gabarret le mena devant Broüage, où il demeura jusqu'à ce que le Comte du Daugnon se fust declaré pour les Princes. Depuis cela il s'en est toûjours servy, soit en guerre avec les Espagnols contre le Roy, soit depuis l'Amnistie en divers voyages pour son compte, & enfin il l'a vendu aux sieurs Lucas & le Borgne Marchands de la Rochelle.

Retournous au Chasteau de Sainct Lucar ou nous avons laissé Gargot dans sa petite chambre. Huit jours apres qu'il y fut, il tomba dans vne si grande maladie causée par ses blessures, & par le déplaisir de la trahison qui luy avoit esté faite par ses gens, que les Medecins & les Chirurgiens desespererent de le revoir jamais en santé. Ce n'est pas qu'il manquast de bon traitement & de consolation : car tous les Marchands François demeurans à Sainct Lucar en avoient vn soin tres-particulier, le sieur Du Val Consul de leur Nation, les ayant fait assembler, & leur ayant representé qu'il y alloit de leur honneur de ne pas laisser perir vn Capitaine de leur Roy, qui avoit esté si laschement trahy par son équipage, & que s'ils ne le secouroient, les Espagnols le laisseroient mourir de misere. Ils avoient conclu donc entre eux de donner toute l'assistance possible pour le sauver, tant d'alimens que de remedes; Pour cét effet ils avoient envoyé querir en mesme temps vn Hostelier François de Nation, à qui ils avoient ordonné de luy fournir à luy, à son Lieutenant, à son Enseigne, & à deux valets, la nourriture necessaire pour des gens de leur condition, moyennant quatre escus par jour; puis avoient envoyé chercher vn Medecin Portugais, ne se voulant pas trop fier à vn Espagnol, & luy avoient ordonné de le visiter deux fois

le jour, moyennant demy eſcu par viſite. Ils avoient auſſi enjoint à vn des Chirurgiens de Gargot de ne le point abandonner qu'il ne fuſt mort ou gueri, & qu'il allaſt prendre les medicamens qu'il luy faloit, chez vn Apothicaire qu'ils luy indiquerent; Et avec cela ils prierent le Conſul de le viſiter ſouvent pour le conſoler · car pour eux ils ne pouvoient pas y aller trop frequemment, crainte de ſoupçon. On luy fourniſſoit ainſi toutes les choſes neceſſaires, ſans qu'il ſceuſt qu'elles vinſſent de cette part là; Il croyoit que ce fuſſent les Eſpagnols qui euſſent ſoin de luy. Pendant ſa maladie qui fut longue, le Conſul eſtoit fort ſouvent aupres de luy à le conſoler, ſes douleurs eſtoient extrémement violentes; Il avoit vn dévoyement d'eſtomac perpetuel, vne colique bilieuſe ſi picquante, qu'il luy faloit des lavemens à toute heure, vn mal de cœur extrême, & vne douleur de teſte ſi grande, qu'on fut obligé par pluſieurs fois d'ouvrir des Pigeonneaux tout envie pour luy mettre deſſus la teſte. Ses bleſſures ſe guerirent pourtant aſſez-toſt, mais ſa colique duroit toûjours, eſtant cauſée par ſon déplaiſir, qui croiſſoit d'heure en heure au lieu de diminuer. Enfin il eſtoit en ſi piteux eſtat, que ſes Ennemis meſme en avoient compaſſion, & ſes Aſſaſſins le venoient voir; ce qu'ils continuerent juſques à ce qu'il pria le Gouverneur du Chaſteau de ne les plus laiſſer entrer. Ceux qui luy avoient eſté fidelles, ayans eſté mis en liberté, vinrent tous luy dire adieu en luy baiſant les mains, qu'ils arrouſoient de leurs larmes, & luy demanderent pardon s'ils n'avoient pas aſſez bien deffendu ſa vie & ſon honneur, mais que la ſurpriſe des traiſtres les avoit accablez. Il fut en cette extrémité l'eſpace de deux mois: les Chreſtiennes & ſalutaires conſolations avec leſquelles le Conſul taſchoit d'adoucir ſes douleurs, le retirerent certainement du Tombeau : car ſans vn ſecours ſi charitable, il euſt abandonné entierement ſa vie au mal qui l'accabloit.

Lors qu'il commença à ſe mieux porter, & que les douleurs

de sa colique eurent cessé, il fut visité de plusieurs personnes de condition de la ville, & particulierement des Marchands François, qui l'assistoient toûjours sans qu'il en sceust rien. Quand il commença à se lever du lict, il s'enquit à la femme du Gouverneur du Chasteau, aux despens de qui il estoit traitté, luy & ses Officiers ; Elle luy dit que le sieur Du Val Consul luy en pourroit mieux rendre raison qu'elle ; l'ayant pressée là dessus, elle luy advoüa que c'estoit les François demeurans dans la Ville qui fournissoient à son entretien. Il en fit donc ses tres-humbles remerciemens au Consul, & au mesme temps le pria d'aller trouver le Gouverneur de la Ville de sa part, & de luy dire que puisque les Espagnols le détenoient prisonnier, quoy qu'ils ne l'eussent pas pris, qu'il estoit juste qu'il fust nourry aux despens de sa Majesté Catholique, sans engager des Marchans à le nourrir d'aumosne. Le Consul luy rapporta que le Gouverneur attendoit tous les jours des Ordres de Madrid, qui resoudroient ou sa liberté ou sa prison, & le pria cependant de souffrir qu'ils fissent la dépense, qui estoit peu de chose au prix de ce qu'ils voudroient faire pour luy. Enfin l'Ordre vint de Madrid, qui portoit que le Gouverneur de la Ville, eust à le mettre entre les mains du Duc de Medina Celi, qui avoit sa demeure ordinaire dans la Ville du Port Saincte Marie. Vn matin donc, sans qu'on l'en eust adverty auparavant, on luy vient dire qu'il faloit monter à cheval, pour aller parler à ce Duc : on ne luy donna pas le temps seulement de manger deux œufs, il n'en pût prendre qu'vn, deux Adjudants qui le devoient conduire, luy disant qu'il mangeroit assez à disné. Ainsi il fut mené au Port Saincte Marie (c'estoit au commencement de Iuin 1651.) sans boire ny manger de tout le jour, & là mené au Palais, & mis dans le Corps de Garde de la porte, où il fut jusques à minuit sans qu'on luy dist rien. Vn des Adjudants qui l'avoient amené de Sainct Lucar, le remit entre les mains d'vn Mestre de Camp, qui avoit ordre de le

remettre

remettre entre les mains du Gouverneur de la Ville, pour l'enfermer dans le Chasteau: mais le Gouverneur de ce Chasteau ne voulut point le recevoir, s'excusant sur ce qu'il n'avoit point de gents assez pour garder vn prisonnier de cette consequence. Ils resolurent donc de le laisser au Corps de Garde jusques au lendemain, que le Duc adviseroit ou on le mettroit. Il y avoit plus de quarante soldats au Corps de Garde; Et neantmoins le Maistre de Camp luy demanda qu'il luy donnast sa jambe de bois, afin qu'il ne s'enfuist point. Il se mocqua, comme il devoit, de cét Officier, de croire qu'il se pûst sauver parmy tant de gents, luy qui estoit si debile, qu'à peine se pouvoit-il soustenir, sortant d'vne grande maladie, n'ayant rien mangé de tout le jour, & n'ayant qu'vne bonne jambe. Il refusa donc de la donner! hé bien, dit l'Officier, suivez-moy donc; Faites-moy donc donner ma Canne, repartit Gargot, que l'on m'a ostée en entrant ceans, afin que je puisse marcher. Quand on la luy eut renduë, ils furent encore chez le Gouverneur de la Ville, qui ne se voulut en aucune maniere charger de luy: mais il vint avec le Mestre de Camp, & quelques soldats armez de mousquets & de Hallebardes, qui le conduisirent dans la prison publique, & l'y firent entrer par vn petit guischet. Est-ce là donc ou vous voulez que j'aille coucher, leur dit-il; ils luy respondirent, qu'oüy. Hé bien, repliqua-il, souvenez-vous en Messieurs, pour moy je m'en souviendray si je vis.

Cela dit, il entra dans vn lieu fort obscur, n'estant éclairé que d'vne petite Lampe. On ouvrit ensuite vn autre petit guischet où l'on luy dit de passer. En s'approchant & se baissant pour entrer, il vit se lever de dessus quantité de fers, vn grand homme tout nud & fort noir; puis on luy fit encore passer vn autre guischet, qui le mena dans vne fort petite Cour, où les murailles de tous les costez estoient si hautes qu'elles empeschoient la lumiere d'y donner. Ayant esté quelque temps dans cette Cour à chercher surquoy se repo-

ſer, il s'aſſit ſur quelques degrez qui montoient à vne petite Chapelle, eſperant que l'on viendroit bien-toſt le mener en quelque chambre. Au bout de deux heures, le noir qui luy avoit paru, vint avec vne petite lampe en la main gauche & quantité de clefs qu'il avoit pris dans la chambre du Concierge, dans la main droite. Cét affreux Guiſchetier luy dît de ſe lever & de le ſuivre, & le mena à vne porte faite en carreaux de bois & de fer, en guiſe d'vn caillebottois de Navire. Eſtant là il appella vn Capitaine Genevois priſonnier, & luy commanda d'allumer la Lampe de la chambre, & à Gargot d'y entrer. C'eſtoit vne chambre d'environ douze pieds en carré, où il y avoit douze ou quatorze perſonnes, la pluſpart ayant les fers aux pieds, & couchez les vns ſur les autres. Comme il les regardoit attentivement, il vit courir parmy eux & contre les murailles, quantité de petits Animaux noirs & gros comme le poulce, que la lumiere faiſoit fuïr dans les trous de la muraille. Ce ſpectacle luy fit horreur, tellement qu'avant que d'entrer dans vn ſi faſcheux ſejour, il demanda au Guiſchetier ſi c'eſtoit par ordre du Duc, qu'on le mettoit coucher avec des Criminels & dans vn cachot; Il luy fut reſpondu par vne petite feneſtre qui regardoit dans la Cour, qu'il euſt ſeulement à entrer ſans s'enquerir davantage, & que s'il ne vouloit pas y entrer, on l'y forceroit à l'heure meſme & ſans ceremonie.

Quelque temps apres il vit ouvrir diverſes portes & entrer vn gros vieillard avec vne mouſtache affreuſe, vn gros & grand baſton à la main, marchant arrogamment & en colere: il s'imagina, ce qui eſtoit vray, que cét Eſpagnol venoit pour le mal-traitter, ainſi il ſe mit ſur la deffenſive avec ſa Canne, en la reſolution de s'en bien eſcrimer, puiſqu'il n'avoit point d'autres armes: mais le Vieillard qui eſtoit le Concierge de la Priſon, eſtant proche de luy, & le voyant avec vne mine fort reſoluë, & couvert d'vne caſaque d'eſcarlate garnie de galons d'or, changea de contenance, & ſe portant au reſ-

pect, luy dit; Ie croyois, Monſieur, que vous fuſſiez Eſpagnol, mais à ce que je voy vous eſtes Eſtranger, ce qui abat ma colere, & m'empeſche de vous mal-traitter : mais je vous prie d'entrer dans cette Calboſſe (on appelle ainſi les cachots en Eſpagne) car nous ne ſçaurions pour cette nuict vous mettre autre part. Il entra dans le cachot ou le Capitaine Genevois qui avoit allumé la Lampe, le receut avec beaucoup de douceur, & luy fit vn peu de place aupres de luy & de ſon fils, autant qu'il en faloit pour appuyer ſon corps ſeulement, car pour les cuiſſes & les jambes, il les avoit ſur les autres priſonniers, tant ce cachot eſtoit eſtroit pour le nombre de priſonniers qui y eſtoient. La Lampe eſtant eſteinte, il eſſaya de dormir vn peu, mais il luy fut impoſſible de clorre l'œil : car le ſouvenir du paſſé & l'eſtat du preſent, ſe repreſentant à tous momens dans ſon eſprit, & la vermine, qui fourmille dans ces lieux où il y tant de miſerables, l'attaquant de tous coſtez, ne luy donnerent aucun repos toute la nuict : ſi bien qu'il eut tout loiſir de faire des reflexions ſur la calamité humaine, & ſur l'inconſtance de la fortune & des choſes du monde; qui ſont ſi changeantes qu'il n'y à rien d'aſſuré ny de ſtable, que leur inſtabilité meſme.

Dés la pointe du jour il ſe leva, & alla s'aſſeoir contre la porte d'où venoit le jour, n'y ayant point d'autre feneſtre à la chambre que les carreaux de cette porte, qui eſtoit en treillis de bois garny d'vne lame de fer. Si-toſt que l'on l'ouvrit pour donner air vn peu au cachot, il en ſortit & ſe mit dans la Cour, qui n'eſtoit que d'environ vingt pieds en quarré. Il y demeura quelques heures tout ſeul à reſver aux malheurs dont ſa vie eſtoit ſi traverſée. Tous les autres priſonniers, lors qu'ils furent éveillez y vindrent auſſi prendre l'air : car pour ſe promener il y avoit trop peu d'eſpace, & ils eſtoient trop de gents. Voyant vn nouveau venu, ils s'attrouperent aupres de luy, & ſe mirent à luy faire beaucoup de queſtions, & le preſſerent qu'il euſt à payer ſa bien-venuë dans vne ſi ho-

norable maiſon de ſa Majeſté Catholique. Et parce qu'il leur reſpondit qu'il n'avoit ny or ny argent que celuy qui eſtoit ſur ſa caſaque, ils la luy demanderent afin qu'elle payaſt pour luy. Il refuſa abſolument de la donner; Et là deſſus il y eut du bruit entre eux, juſqu'à ce que le Concierge y eſtant venu, appaiſa la querele, diſant à ces canailles que c'eſtoit vn priſonnier d'Eſtat qui ne devoit point de bien-venuë, & que ſi on luy faiſoit la moindre violence, il mettroit dans les Seps celuy qui l'oſeroit entreprendre, d'autant que le Gouverneur de la Province le luy avoit commandé, & que s'il ſouffroit que l'on fiſt autrement, luy-meſme en ſeroit chaſtié. De cette maniere ces priſonniers affamez le laiſſerent en repos.

A vnze heures du matin deux Adjudants avec cinq ou ſix mouſquetaires, & l'Auditeur des guerres & Corregidor, le vinrent prendre: l'Auditeur marchant à ſa droite, & vn des Adjudants à la gauche, & de cette ſorte le menerent au Palais du Duc de Medina Celi, où eſtoit logé depuis quelques jours le Duc d'Albuquerque, qui eſtoit venu de Madrid pour commander les Galeres d'Eſpagne en qualité de General au ſiege de Barcelone; l'Auditeur des guerres le mena dans l'appartement du Duc d'Albuquerque, auquel le Duc de Medina donnoit cette preferance, à cauſe qu'il eſtoit de ſes amis & logé dans ſon Palais. Comme il entra dans la chambre, le Duc d'Albuquerque ſe leva de ſon ſiege, & en fit apporter deux autres pour l'Auditeur & pour Gargot, leſquels s'aſſirent; Et comme le Duc, qui alors ſe faiſoit ſaigner, luy demanda comment il eſtoit tombé entre leurs mains, & le ſuccez de ſon accident, Gargot luy en fit le recit en peu de mots, mais ayant parlé vn peu vigoureuſement du mauvais logement qu'on luy avoit donné dans vn cachot, le Duc ſe tourna, & levant ſes cheveux qui luy couvroient le viſage, luy dit en le regardant fixement & eſtant regardé de meſme: il me ſemble, Monſieur le Capitaine, que vous

avez la mine grandiſſime Pirate. Gargot repartit ; non Monſieur, je n'ay pas la mine d'vn Pirate, mais bien d'vn ennemy mortel des Eſpagnols quand il s'agit du ſervice du Roy mon Maiſtre. Le Duc luy demanda s'il en avoit Commiſſion; Voſtre excellence, reſpondit-il, le peut demander à Monſieur que voilà, monſtrant l'Auditeur. Cét Officier prenant la parole, aſſura le Duc que Gargot avoit des Commiſſions de la Reyne Regente de France, & des Ordres du Roy, leſquels il luy monſtra, & luy dit de plus que le Roy & la Reyne le traittoient de Seigneurie dans leurs Commiſſions. Le Duc ayant approuvé cela par vne inclination de teſte, dit à Gargot ; hé bien Seigneur Capitaine, puiſque vous avez des Commiſſions, nous vous traitterons bien, & en priſonnier de guerre : autrement j'avois fait preparer vn banc dans ma Galere Capitane pour vous y mettre vous & vos Officiers. Ces paroles inſupportables à vn homme de cœur, luy mirent le feu au viſage, & vne reſponſe bien ferme dans la bouche; Ie ne craindray point de dire à Voſtre Excellence, repliqua-il, que je ne ſuis point priſonnier des Eſpagnols ; Ie n'ay point eſté pris en guerre, mais livré malheureuſement par des traiſtres que vous devriez chaſtier. Ainſi le Roy d'Eſpagne, tout puiſſant qu'il eſt, n'a pas le pouvoir de me mettre aux Galeres ſans violer le droit des gents, & ſans vne extrême injuſtice. Si on la commettoit en mon endroit, le Roy mon Maiſtre ne manqueroit pas de la venger ; Il y a quatre mille Eſpagnols de priſonniers en France, dont la teſte reſpondroit de la mienne; L'on ſçait fort bien dans mon pays que je ſuis entre vos mains, & je ſuis aſſuré que l'on me viendra bien-toſt redemander. Le Duc luy reſpondit en riant qu'ils n'en viendroient pas à cette extrémité, puiſqu'il eſtoit homme de guerre, & qu'il marchoit ſous de bonnes Commiſſions ; Et le renvoya de cette maniere.

On le mena dans l'appartement du Duc de Medina Celi, qui l'attendoit dans vne grande galerie : Ce Duc le receut

fort bien, & luy parla tres-amiablement ; meſmes juſqu'à le conſoler de ſes pertes, & à luy offrir de la part du Roy ſon Maiſtre de l'employ beaucoup plus conſiderable que celuy qu'il avoit en France. Il luy propoſa que pour mettre ſon honneur à couvert, on ne l'obligeroit point à prendre des Commiſſions du Roy d'Eſpagne, mais du Prince de Condé qui eſtoit proche parent du Roy de France ; Que ce n'eſtoit que pour chaſſer le Cardinal Mazarin, lequel eſtoit cauſe de tous les troubles de l'Europe, & des guerres d'entre la France & l'Eſpagne ; Que l'on luy donneroit dix ou douze Navires à commander, avec la qualité de Chef d'Eſcadre general de Flandre. A des offres ſi ſpecieuſes, Gargot repartit genereuſement qu'il remercioit tres-humblement ſon Excellence, de la benignité dont il vſoit en ſon endroit : mais que pour d'employ il n'en pouvoit point prendre du Roy d'Eſpagne, tant qu'il auroit la guerre contre le Roy ſon Maiſtre ; Auſſi peu de Monſieur le Prince, qui verirablement eſtoit vn Prince d'vne vertu tres-eminente, mais qui avoit le malheur d'eſtre mal avec la Reyne Regente, & de porter les armes contre le Roy ; Que ce n'eſtoit point à luy à penetrer les ſujets pour leſquels il eſtoit mal à la Cour, mais à reſpecter tous les Ordres qui portoient le nom du Roy ſon Souverain, & y porter toute ſorte d'obeïſſance juſqu'à ſa mort. Ce diſcours ne plut guere au Duc, il feignit pourtant d'en eſtre content, & l'ayant carreſſé d'vne embraſſade le laiſſa aller.

Il eſperoit que ce bon accueil ſeroit ſuivy d'vn meilleur traitement, neantmoins on le remena dans la priſon d'où l'on l'avoit tiré. Or il y paſſa tout le jour ſans manger, s'occupant la pluſpart du temps à contempler vn Crucifix qui eſtoit dans la Chapelle. La nuict eſtant venuë, l'on le mit dans le meſme cachot où il avoit eſté la precedente. Avant que d'y entrer il fit proviſion d'vne groſſe pierre pour ſe ſervir d'oreiller ; Il la mit ſous ſa teſte, & eſtendit ſa caſaque à terre pour luy ſervir de Matelas : mais la grande foibleſſe où il

eſtoit, tant à cauſe de ſes bleſſures & de ſa maladie, que pour n'avoir point mangé de deux jours ; d'ailleurs l'incommodité de la vermine, principalement des punaiſes, qui ſont dans ces priſons-là en tres-grande abondances, & les faſcheuſes images de ſon malheur, qui luy inquietoient l'eſprit, ne permirent point au ſommeil de venir charmer ſes ennuys.

Le lendemain ſur le midy, ſon valet nommé Iulien Goubet qui avoit eſté à demy pendu par les Scelerats revoltez, vint de Sainct Lucar, & luy donna des Lettres du Lieutenant Berthier, par leſquelles il luy mandoit qu'à ſon départ les Eſpagnols luy avoient donné liberté & paſſeport, auſſi bien qu'au ſieur de Sainct Pierre ſon Enſeigne, qui eſtoit party pour aller par terre à Liſbonne; Que pour luy il s'embarquoit ſur vn Navire Hollandois pour s'en retourner par Mer en France, où il iroit trouver M. d'Eſtrades, auquel il ne manqueroit pas de dire tout ce qui s'eſtoit paſſé, & d'agir aupres de luy & par tout ailleurs, pour procurer ſa liberté. Cette nouvelle le réjoüit en quelque maniere. A l'heure meſme il dît au valet qui la luy apportoit, qu'il luy conſeilloit de chercher fortune ailleurs qu'aupres de luy, dont il ne devoit rien eſperer, puiſqu'il avoit tout perdu, & qu'il n'avoit pas meſme vn teſton pour avoir du pain, eſtant déja au troiſieſme jour qu'il n'avoit rien mis dans ſon corps que de l'eau. Son valet extrémement touché, ſe prit fort à pleurer, & luy dit qu'il ne le vouloit point abandonner, & qu'il iroit demander l'aumoſne pour le nourrir dans la priſon ; Auſſi-toſt il en ſortit, & à quelque temps delà il revint avec vn plat d'argent plein de potage, vn aſſez bon morceau de viande, & quelque peu de pain, qu'il dit que l'on luy avoit donné à la maiſon du Duc pour luy, mais qu'il l'avoit apporté à ſon Maiſtre de peur qu'il ne mouruſt de faim. Son Maiſtre le remercia de ſes ſoins, mais luy reſpondit que puiſque ce reſte de ſoupé luy avoit eſté donné pour luy, il n'eſtoit pas ſeant qu'il le mangeaſt : & en effet, il n'en voulut point manger. Le

valet tout confus de le voir dans cette obstination, sortit delà pleurant à chaudes larmes, & ne revint point de tout le jour.

Sur le soir le Capitrine Genevois qui avoit allumé la lumiere à l'arrivée de Gargot, & qui luy avoit donné place dans le cachot aupres de luy & de son fils, apresta vne soupe de petits poissons avec du persil, & lors que sa saulce fut faite, il le chercha pour le convier d'en venir manger, & le trouva aux pieds du Crucifix qui estoit dans la Chapelle. Il luy dit qu'il avoit quelque chose de consequence à luy communiquer, & qu'il s'in vinst au cachot, il y vint avec luy. Le couvert estoit mis sur vne petite selle avec vne soupe, & le poisson dessus. Le Genevois le pria de s'asseoir & de vouloir manger avec luy de ce peu que Dieu luy avoit donné; D'abord Gargot l'en remercia, s'estant resolu de ne rien prendre du tout: mais le Genevois luy representa, Que ce n'estoit pas courage de mourir, mais foiblesse; Que la vraye vertu surmontoit les malheurs, & ne s'y laissoit pas accabler; Que s'il abregeoit ses jours de la sorte, il seroit aussi bien homicide de luy-mesme, que s'il se donnoit d'vn Poignard dans le cœur, ce qui le meneroit droit à la damnation eternelle. Ces raisons & beaucoup d'autres, fléchirent son opiniastreté: il mangea avec ce Capitaine, & trouva ce repas meilleur qu'aucun autre qu'il eust fait de sa vie. Ensuite dequoy il passa la nuict mieux qu'il n'avoit fait les deux autres precedentes, & prit resolution de se remettre entierement à la conduite de la Providence, sans plus murmurer contre elle, comme il y avoit murmuré diverses fois.

Le lendemain son valet retourna à la prison, & luy dit qu'vn homme qu'il ne connoissoit point, luy avoit donné vne Pistole d'or pour la luy remettre entre les mains. Il ne la voulut point toucher, mais à l'heure mesme luy ordonna d'en aller acheter dequoy donner à disner au Capitaine Genevois qui luy avoit donné à soupé si à propos. Ce que le valet fit

avec

avec beaucoup de joye, voyant ſon Maiſtre dans la reſolution de vivre. Apres le repas il eſcrivit vn Memorial ou Placet au Duc de Medina, par lequel il luy repreſentoit l'eſtat où il eſtoit, & le ſupplioit que ſi on ne le vouloit pas traitter ſelon ſa condition, & en Capitaine, que pour le moins on le traittaſt en ſoldat, & qu'on luy donnaſt vn pain de munition par jour pour l'empeſcher de mourir de faim, puiſqu'il n'avoit aucun moyen de vivre. Le Duc dés le lendemain fit reſponſe à ſon Memorial, & ordonna à vn Treſorier du Roy d'Eſpagne de luy pryer huit Realles par jour pour ſa ſubſiſtance, qui ſont environ quarante-cinq ſols Monnoye de France, & au Corrigidor ou Iuge qui demeuroit proche la priſon, de le viſiter tous les huit jours, pour ſçavoir ſi le Treſorier luy payoit bien cét argent. Le Corrigidor executa ponctuellement ces ordres.

Ce traittement adoucit vn peu la rigueur de ſa captivité; Il y demeura quelques deux mois de cette maniere, couchant toûjours ſur la terre avec vne pierre pour ſon chevet. Au bout de ce temps-là le Duc l'envoya querir vne ſeconde fois, & luy propoſa encore de prendre employ pour le Roy d'Eſpagne, ſous les Commiſſions de M. le Prince; Il s'en excuſa de meſme que la premiere fois, proteſtant qu'il ne porteroit jamais les armes contre ce qui porteroit le nom de ſon Roy, dût-il mourir de miſere. Le Duc l'ayant regardé depuis la teſte juſques aux pieds, luy dit, je ne veux pas vous contraindre dans vos ſentimens, ils me paroiſſent aſſez raiſonnables: mais je vous propoſe cela pour faire voſtre fortune, parce que j'ay bonne opinion de vous: & c'eſt de vos ennemis & aſſaſſins que je ſçay ce que vous valez; Retournez donc à voſtre priſon, & j'auray ſoin de vous autant que je pourray, ſans faire tort au ſervice du Roy mon Maiſtre. Ayant fait la reverence au Duc, il s'y en retourna avec ſon eſcorte ordinaire; Il n'y fut pas pluſtoſt qu'il y vint vn Tailleur de la part du Duc prendre ſa meſure pour luy faire vn habit: il n'oſa pas

refuser cette liberalité, de crainte d'offenser le Duc, qui la luy faisoit de si bonne grace, & accepta cét habit & s'en vestit pour l'Esté.

Quatre mois se passerent, pendant lesquels il fit quelque amitié avec vn vieil Adjudant, & plus particulierement encore avec vn Alfiere ou Enseigne Espagnol, qui le protegeoit dans les occurrences où il avoit quelquesfois des démestez contre des Officiers Espagnols qui estoient aussi prisonniers; En recompense dequoy il leur promit que s'il avoit jamais quelque credit aupres du Duc, il travailleroit pour leurs libertez. L'Hyver approchant, & n'y ayant point de corps qui ne succombast à la fatique de coucher toûjours sur la terre, il escrivit au Duc pour luy representer que cette incommodité estoit capable de le tuër: le Duc fit vne response assez civile à sa Lettre, qui contenoit en substance; Qu'il le plaignoit dans ses disgraces: mais que sa liberté ne dépendant que du Roy son Maistre, il ne pouvoit pas la luy donner; Du reste, que tout ce qu'il pouvoit faire qour luy, c'estoit de procurer qu'il ne manquast de rien. La Lettre fut apportée par l'vn des Secretaires du Duc, & en mesme temps quelques Matelas & linceuls, deux Treteaux & quatre planches pour luy faire son lict. Ainsi il fut mieux couché qu'auparavant: mais le Secretaire en exigea de luy cinq sols par nuict.

Il y avoit dans cette prison-là vn More de Salé, accusé de s'estre voulu enfuïr apres avoir esté diverses fois à la Messe en y menant sa Patronne, à laquelle il servoit de Quinola. Ce More prenoit grand soin de faire le lict & le manger de Gargot, parce qu'il connoissoit seulement son nom, à cause que son frere aisné avoit esté autrefois à Sallé. Il faisoit souvent mille débauches & folies dans la cour de la prison, pour donner à rire aux prisonniers, tantost d'vne maniere, tantost d'vne autre; Quelquefois il prenoit la peau d'vn Bœuf avec les cornes, & contrefaisoit le Taureau, apres lequel tous les

prisonniers se joüoient. Vn jour Gargot luy en faisant quelque reprimande, il luy dit, Seigneur ne me blasmez point si-tost le temps vous découvrira que qui n'a pas envie d'estre bruslé, est obligé de faire beaucoup de singeries parmy cette Nation icy; Ie n'ose pas vous en dire d'avantage, le temps vous fera connoistre que ce que je fay, sont des actions de pure sagesse. En effet, quinze jours apres qu'il eut bien fait le fou, & que le Concierge estoit allé aux champs se promener, & qu'il avoit laissé son gendre à la garde de la prison, il prit si bien son temps qu'il se sauva. Comme il estoit entre deux guischets, & qu'il avoit les clefs de la porte qui entroit dans la court, il la laissa à demy ouverte : & comme l'autre Turc qui avoit la clef de l'autre guischet l'ouvrit pour donner de l'eau, il sortit sur luy le couteau à la main, disant qu'il le tuëroit s'il ne le laissoit sortir. Par ce moyen ayant eu passage, il fut au gendre du Concierge & luy dit la mesme chose, que s'il ne luy ouvroit la porte qui sortoit dans la ruë il le tuëroit. Celuy-là fit quelque resistance, mais le More estant robuste & puissant, luy osta les clefs; Et ainsi sortit avec vn Espagnol qui estoit condamné à mort.

Sur le cinquiesme mois que Gargot estoit dans cette salle prison, le Duc l'envoya querir pour la troisiesme fois, & luy dit que le Roy de France avoit soing de luy, & qu'il y avoit vn Officier de ce Prince à la Cour d'Espagne pour traitter de l'échange du Duc de Guise, qui avoit aussi parlé de luy; Qu'ainsi, s'il luy vouloit engager sa parole de ne point s'enfuïr, il luy donneroit logement dans le Chasteau, & la Ville pour prison, avec permission de s'aller promener à deux & trois lieuës aux environs. Gargot remercia tres-fort son Excellence de la bonne opinion qu'il avoit de luy, & luy engagea sa parole de ne se point sauver que premierement il ne l'eust dégagée. Au mesme temps l'ordre fut donné de le mener dans le Chasteau, mais on le mena en vne chambre dans vne forte & grosse Tour; où si-tost qu'il fut entré on le ren-

ferma ſeul, & on le laiſſa là. Iamais homme ne fut plus ſurpris que luy, de ſe voir ainſi mocqué des Eſpagnols; Il n'oſoit pas croire que ce fuſt par ordre du Duc, qui luy ſembloit trop homme d'honneur pour le joüer de cette maniere; Quoy qu'il en fuſt, il reſolut de prendre patience. Pour ſe divertir il monta au haut de la Tour où il eſtoit enfermé; delà il voyoit la Mer & la Rade de Calis, le Pontal & toute la Ville de Saincte Marie.

Comme il ſe recreoit par cette belle veuë, il fut obligé de deſcendre, parce que l'on heurtoit fort à la porte d'en bas de la Tour: il trouva que c'eſtoit ſon valet qui luy apportoit à manger, qu'il luy donna pardeſſous la porte, avec vne petite Lampe & vn Livre, qui eſtoit les Eſſais de Michel de Montaigne. La chambre eſtoit ſpatieuſe & la voute fort élevée: mais il n'y avoit ny table, ny ſiege ny chaiſes. Ayant donc mis ſon ſoupé, qui conſiſtoit en vn peu de pain, de fromage, & de raiſins frais, ſur vne ſerviette blanche par terre dans vn coin, il s'aſſit ſur ſon lict, & à la lueur de ſa petite Lampe, ſe mit à lire dans ſon Livre. Quelque temps apres levant la veuë, & regardant vers ſon ſoupé, il vit ſa ſerviette avec ſon ſoupé deſſus, marcher tout bellement vers l'eſcalier qui alloit au haut de la Tour: il ſe frotta les yeux pour taſter s'il ne reſvoit point; enfin voyant que ſa ſerviette continuoit de s'en aller toûjours, & qu'elle eſtoit contre la porte de l'eſcalier, il ſe leva de deſſus ſon lict & s'en courut de ce coſté-là, pour ſçavoir ce que ce pouvoit eſtre. Mais il n'y vit rien autre choſe que ſa ſerviette avec le ſoupé deſſus qu'il porta deſſus ſon lict, & ſe mit à manger. Apres avoir repu, il remit la ſerviette & ce qui reſtoit de ſon ſoupé dans le meſme endroit où il l'avoit miſe la premiere fois; puis ayant leu quelque temps, il ſe coucha & s'endormit juſqu'au lendemain, n'eſtant pas tant tourmenté des pulces & des punaiſes, qu'il l'avoit eſté dans la priſon publique. Le lendemain ſur le ſoir, & à la meſme heure que le jour pre-

cedent, il vit encore marcher ſa ſerviette, & la conduiſit de l'œil juſqu'au pied du degré, ſans qu'il viſt perſonne ny aucun animal; Ce qui luy euſt donné quelque imagination que ce pouvoit eſtre vn eſprit, s'il euſt eſté plus foible & plus credule. Le troiſiéme ſoir, comme on luy apporta ſon manger, il demanda de la chandelle, afin d'en tenir vne allumée à l'heure que cela viendroit luy entraiſner ſa ſerviette; Il la vit encore partir pour la troiſieſme fois, il y courut d'abord, & gagna la porte, & là il apperceut vn animal plus grand qu'vn gros chat de couleur griſe, avec des yeux eſtincelants, qui ſauta pardeſſus ſa teſte pour s'enfuïr, & paſſa plus viſte qu'vn eſclair: oncques depuis il ne la veu, quoy qu'il aye laiſſé beaucoup de fois ſon manger au meſme lieu.

Le quatrieſme jour le Treſorier des guerres du Roy d'Eſpagne vint dans le Chaſteau, & ſans parler aux Gardes, monta en hault à vne plate forme qui eſt ſur les voultes d'vne ancienne Moſquée, qui fait le corps du Chaſteau ou Dongeon, afin de voir ce que faiſoit le priſonnier, & de le ſurprendre. Apres qu'il eut herté aſſez longtemps, le priſonnier deſcendant du haut de la Tour, luy parla par vne feneſtre, & luy demanda ſi c'eſtoit par ordre du Duc que l'on le tenoit enfermé comme vn Lyon, ou quelque Beſte furieuſe. Le Treſorier luy reſpondit que non, & que ſon Excellence l'avoit envoyé là pour ſçavoir comment on le traittoit, & pour luy donner de l'argent; Que ſi elle ſçavoit l'eſtat où il eſtoit, ſes Gardes couroient riſque d'eſtre mis à la chaiſne. Au meſme temps il deſcendit & demanda la clef de la Tour, qui luy fut donnée par les Gardes, qu'il querella fort, & les advertit de prier le priſonnier qu'il ne fiſt point ſçavoir au Duc comme ils l'avoient traitté, car ils couroient fortune d'en eſtre rudement chaſtiez. L'intention de ſon Excellence eſtoit que l'on le laiſſaſt ſortir quand il voudroit; Ces coquins le ſçavoient fort bien: mais ils en avoient vſé de la ſorte pour obliger le priſonnier de leur donner tous les jours dequoy

boire pour le laiſſer ſortir, dont il ne s'eſtoit point ſoucié : il n'avoit pas voulu ſeulement parler à aucun d'eux, quoy qu'il les viſt ſouvent du haut de la Tour. De cette maniere tout fut appaiſé, & la clef de la Tour luy fut délivrée : tellement que depuis cela il alloit ſe promener par la Ville toutes les fois qu'il luy plaiſoit.

La premiere ſortie qu'il fit, ce fut pour aller à la Meſſe aux Auguſtins, où il trouva vne adventure qui adoucit vn peu l'amertume de tous ſes maux paſſez. Eſtant proche du Beniſtier, il vit entrer vne jeune perſonne toute couverte de ſon voile & ſuivie de deux vieilles, qui s'agenoüillerent contre luy ; Elle luy fit voir ſon viſage deux ou trois fois pendant la Meſſe, & au ſortir paſſant prés de luy, le ſalüa d'vne maniere fort engageante, luy ſouhaittant liberté, & bonheur. Sur le ſoir eſtant retiré dans ſa Tour, comme il reſvoit à cette perſonne inconnuë, on luy amena vn petit Laquais qui demandoit à parler à luy de ſa part. Ce Meſſager aſſez adroit luy dit que la Dame qui luy avoit ſouhaitté liberté ſortant de la Meſſe, luy baiſoit mille fois les mains, & que ſçachant qu'il eſtoit hors de ſon pays, elle luy envoyoit vn regale qu'il luy preſenta. C'eſtoit deux Poulles vivantes, deux grandes bouteilles de vin, des raiſins de Damas, & quelques confitures ; Il accepta cette faveur avec de grands remerciements, & donna quelque monnoye au porteur pour ſa peine.

Vne ſemaine ſe paſſa qu'il ſortoit tous les jours du Chaſteau ſans avoir des nouvelles de cette Dame inconnuë, juſqu'à vn ſoir qu'elle luy renvoya le meſme Laquais avec vne pareille regale, & vne priere qu'elle luy faiſoit de luy envoyer le valet qui le ſervoit pour lors, à qui elle vouloit parler ; C'eſtoit vn de ſes Quartiers Maiſtres qui avoit perdu vn bras au ſervice du Roy : car pour ſon valet Iulien Gobert, il s'eſtoit mis au ſervice du Duc de Medine, par la permiſſion de ſon Maiſtre, & le Duc l'avoit pris dans ſa Maiſon à cauſe de ſa fidelité. Gargot luy commanda auſſi-toſt de s'y en aller avec

le petit Laquais, pour recevoir les commandements de la Dame. Elle luy demanda ſi le Duc faiſoit bien payer la ſubſiſtance de ſon Maiſtre, il reſpondit qu'oüy. Ce que je vous demande cela, luy dit-elle, eſt pour ſçavoir ſi voſtre Maiſtre n'a point beſoin de quelque aſſiſtance: car s'il manque de quelque choſe dites-le moy librement, & je le viſiteray. Cependant prenez ce ſac où il y a quelque monnoye pour luy acheter ce dont il aura beſoin: mais je ne deſire pas que vous le luy diſiez, faites-luy ſeulement mes civilitez, & l'aſſurez que je ſuis ſa tres-humble ſervante; Et que je le ſerviray de tout mon poſſible, meſme à luy obtenir la liberté s'il la deſire. Le Valet s'en retourna vers ſon Maiſtre, & luy fit rapport de tout ce que la Dame luy avoit dit.

Quelque temps apres, il receut Lettres du ſieur du Val Conſul pour les François à Sainct Lucar, qui luy mandoit qu'il y avoit vn Marchand Eſpagnol de Biſcaye, qui ſe plaignoit fort de luy, juſqu'à dire qu'il l'avoit vendu en Barbarie, que cét Eſpagnol eſtoit ſi outré, qu'il pourroit entreprendre ſur ſa vie, & partant qu'il devoit s'en donner de garde. Vn peu apres eſtant dans la chambre de la Tour on l'advertit que le Corrigidor qui avoit ordre du Duc de le viſiter ſouvent, eſtoit dans le Chaſteau; ce qui l'obligea de ſortir ayant vn Chapelet à la main. Le Corrigidor venant à la rencontre avec ce Marchand & quelques Officiers, & luy ayant demandé l'eſtat de ſa ſanté, luy dit qu'il avoit charge de ſon Excellence, de ſçavoir de luy s'il ne connoiſſoit point ce Marchand Eſpagnol qu'il luy monſtra. Gargot le regarda & ne le connût point d'abord: mais le Marchand luy dit en François, comment Monſieur Gargot ne me connoiſſez-vous point, vous qui m'avez vendu en Barbarie. Cela n'eſt point, repliqua Gargot, je n'ay jamais vendu d'homme en Barbarie ny ailleurs. Vous devez pourtant me connoiſtre, pourſuivit le Marchand: car je ſuis l'Eſpagnol que vous priſtes dans vn petit Vaiſſeau de Nantes proche de Belle-Iſle. Alors Gargot l'ayant regardé, le recon-

nut, & luy dit : mais Monſieur, pourquoy avancez-vous que je vous ay vendu en Barbarie, puiſque cela n'eſt point veritable. Ie dis cela Monſieur, reprit le Marchand, parce que vous m'envoyaſtes à Broüage, qui eſt la veritable Barbarie, & ou j'ay eſté plus maltraitté que je ne l'euſſe eſté par les Mahometans. On m'y a fait mille outrages, & apres on m'a contraint de payer cinq cents eſcus, pour ſortir des mains du Comte du Daugnon voſtre aſſocié. Ie ne ſçay pas ce qui en eſt, dit Gargot : mais Monſieur, lors que vous avez eſté dans mon Vaiſſeau, avez-vous eſté maltraitté. Nullement repartit l'autre, ça eſté dans Broüage. Pourquoy donc, repliqua Gergot, vous en prenez-vous à moy, vous ſçavez que je ne commandois pas là, & que quand meſme je vous aurois maltraitté, je n'aurois fait que mon devoir, car je vous ay pris déguiſé, & vous n'ignorez pas que les Eſpions n'ont autre quartier que la corde. Le Corrigidor ſe mit à rire là-deſſus, & s'en retourna au Duc, auquel il fit le recit de leur converſation. Le Duc connoiſſant bien que le reſſentiment du Marchand eſtoit dangereux, luy deffendit de rien entreprendre contre Gargot ſur peine de la vie. Ce Marchand neantmoins, conſervant toûjours vn eſprit de vengeance, retourna au Chaſteau, & entra dans la chambre de Gargot, qu'il trouva au lict ſeul ; Il luy fit quelque civilitez en entrant, & ſe promena dans ſa chambre cinq ou ſix tours : puis s'eſtant aſſis ſur ſon lict faute d'autre ſiege, eut vne longue converſation avec luy, dans laquelle il revenoit toûjours à parler des outrages & des tyrannies qui avoient eſté exercées ſur luy à Broüage par les Officiers du Comte du Daugnon, leſquels luy faiſoient croire que c'eſtoit par l'ordre de Gargot. Il en parloit d'vne façon qui faiſoit bien paroiſtre qu'il en vouloit prendre revanche : mais comme la verité eſt plus forte que les artifices, & qu'elle ſe fait bien-toſt connoiſtre par ſon ingenuité : Gargot le deſabuſa, & luy perſuada qu'il n'avoit rien contribué à ces mauvais traittements. Et alors ce Marchand

chand luy confessa qu'il estoit venu expres de Seville pour se venger de luy en le tuant, dont il luy demandoit pardon, & se repentoit d'avoir eu de si mauvais desseins contre la vie d'vne personne qu'il reconnoissoit innocent; Pour satisfaction dequoy il luy offrit sa bourse, & le pria de prendre tout autant d'argent dont il auroit besoin. Il le remercia bien fort de ces offres, & luy remonstra qu'il ne faloit pas croire de si leger, & qu'avant que de se porter à ces extrémitez on devoit estre bien éclairci. Apres vn assez long entretien, ils disnerent ensemble aux despens du Marchand Espagnol, qui au sortir delà s'en alla à ses affaires, laissant Gargot remerciant Dieu & la Saincte Vierge, de l'avoir retiré d'vn peril si grand & si inopiné. Quelque temps apres, des Mariniers François, venans de la Rochelle dans vn Navire Hollandois, luy apporterent des Lettres de chez luy qui le consoloient, & l'asseuroient que l'on travailloit à sa liberté. Il leur rendit graces de ces bonnes nouvelles: mais rejetta absolument la proposition qu'ils luy firent de s'enfuïr, & de le recevoir dans leur Navire: l'assurant qu'ils tiendroient vn bateau prest à l'emboucheure de la Riviere pour l'y mener. Il avoit trop d'honneur & de foy pour s'en aller ainsi, sans avoir dégagé sa parole qu'il avoit donnée au Duc.

La Dame, dont nous avons parlé, avoit tant conceu d'estime pour luy, sur le rapport qu'elle en avoit entendu faire, soit par les Espagnols, soit par les François mesme, qu'elle ne le pouvoit pas oublier; Elle luy envoya dire qu'elle desiroit fort luy parler, & qu'il s'en allast l'apresdiné sur le bord de la Mer à vne petite Chappelle où il y avoit devotion, & qu'elle se trouveroit proche delà avec ses femmes. Il ne manqua pas de se rendre à cette assignation, & la Dame ne fut pas moins diligente que luy. Il l'y trouva avec ses deux vieilles, sa Gouvernante & vne autre, qui estoient assises sur l'herbe. Aussi-tost qu'il s'approcha d'elles, les vieilles se retirerent à l'escart pour donner le temps à leur Maistresse de luy parler

en particulier. Elle le fit ſeoir aupres d'elle, & luy dit galamment, eſt-il pas vray Cavalier, que vous trouvez vn peu eſtrange qu'vne Damoiſelle prenne la liberté de vous donner des rendez-vous : mais ſçachez que je n'ay autre intention dans ce rencontre que de vous aſſurer de ma bonne volonté, & de vous offrir de l'argent, ſi vous en avez beſoin, pour vous retirer de la captivité où vous eſtes tombé, par la plus lâche & la plus deteſtable de toutes les trahiſons. Il la remercia tres-humblement de tant de bontez qu'elle avoit pour luy, & luy dit qu'il ne pouvoit pas pour lors ſonger à ſa liberté, ſa parole eſtant engagée au Duc, comme elle l'eſtoit; Qu'il eſperoit la pouvoir obtenir par le moyen du Roy ſon Maiſtre, qui ne le laiſſeroit pas ſi longtemps Captif, qu'il luy faluſt employer le credit & l'argent d'vne ſi belle perſonne, dont la generoſité n'avoit pû eſtre portée à vouloir ſecourir vn miſerable, par d'autre motif que par la pitié que les grandes & nobles ames ont pour les malheureux. Cavalier, luy dit-elle, l'accident qui vous eſt arrivé, & que je ſçay parfaitement, m'eſt ſi ſenſible, & me touche ſi fort, qu'il n'y à rien au monde que je ne faſſe, pour vous faire connoiſtre qu'il y a des Ames Eſpagnolle qui cheriſſent la Vertu dans les fers; Aſſurez-vous donc toûjours de mon aſſiſtance en ce païs icy; I'ay du bien ſuffiſamment pour vous ſecourir dans vos diſgraces, ſans m'incommoder: car je n'ay qu'vn frere qui me laiſſe diſpoſer aſſez librement des moyens que nos pere & mere nous ont laiſſez, & qui ne ſont pas petits. Là deſſus elle appella ſa Gouvernante qui apporta des confitures que l'on mit ſur l'herbe dans vne Tavayolle de ſoye de diverſes couleurs, & ainſi il fit collation avec la Dame, ce qui n'eſt pas vne petite faveur en Eſpagne. On peut bien s'imaginer qu'il employa tout ce qu'il avoit d'eſprit pour remercier cette genereuſe Eſpagnole: qui luy dit en le quittant; Cavalier, ſouvenez-vous je vous prie, que j'ay de l'eſtime pour voſtre merite, & qu'il ne tiendra qu'à vous que je vous donne la

liberté, m'en dût-il couſter des larmes, ſouvenez-vous en je vous en prie, adieu. Ce dernier mot fut accompagné d'vn grand ſouſpir.

Retournant au Chaſteau, il rencontra le Duc qui ſe promenoit dans ſon carroſſe ſur le bord de la Riviere, lequel l'envoya appeller par vn de ſes Adjudants, & luy dit que l'heure n'eſtoit pas encore venuë pour ſa liberté, qu'il priſt patience, & qu'elle viendroit enfin. Apres il luy demanda ſi on luy payoit bien ce qu'il avoit ordonné pour ſa ſubſiſtance: Gargot luy reſpondit qu'il eſtoit tres-content des bontez de ſon Excellence: mais qu'il luy avoüoit franchement que ſa captivité eſtant ſi longue, luy devenoit tres-ennuyeuſe, particulierement depuis qu'il avoit appris que le Roy ſon Maiſtre avoit beſoin de tous ſes fidelles Serviteurs, pour s'oppoſer à la rebellion de ſes Sujets. Il ne pût s'empeſcher dans ce diſcours de deteſter (peut-eſtre trop imprudemment, mais genereuſement & en bon François) l'ingratitude du Comte du Daugnon, qui s'eſtoit declaré contre le ſervice de Sa Majeſté Tres-Chreſtienne, apres tant de biens-faits receus de la Reyne Regente, laquelle luy avoit confié les meilleures places du Royaume; Qui ne ſe contentoit pas d'avoir trahy ſon Maiſtre, ſes amis, & ſes parens, mais trahiſſoit encore le Roy, la Reyne, & ſa patrie, de qui il avoit receu tous les biens & tous les honneurs qu'vn Gentilhomme peut eſperer en France. Le Duc luy repartit! Hé bien Seigneur Capitaine, puiſque vous deſirez avoir voſtre liberté, j'eſcriray pour vous au Roy mon Maiſtre, afin que l'on vous envoye au Marquis de Mortare qui tient la Ville de Barcelonne aſſiegée; Et je luy eſcriray en voſtre faveur, afin que dans cette guerre, où il ſe fait quantité de priſonniers, vous en puiſſiez pluſtoſt eſtre échangé. Il rendit tres-humbles graces au Duc, d'vne faveur qu'il croyoit eſtre fort preſente: mais il demeura encore quelque mois dans cette Tour ſans recevoir des nouvelles de France, ny de ſes parens & amys; ce qui le plongea dans vne gran-

de melancolie: Laquelle fut encore augmentée, parce qu'vn jour on le renferma pour luy faire donner de l'argent. Apres qu'il eut profondement resvé à tous ses malheurs, & qu'il eut perdu l'esperance d'en voir la fin ; le desespoir le prit & luy inspira la pensée d'en sortir par la mort, mais de ne mourir pas sans laisser des marques de sa vengeance & de son courage. Il sçavoit qu'il y avoit quantité de belles Tapisseries & de meubles exquis dans vn des appartements du Donjon, & que les bastimens en estoient de bois & bien combustibles. Il resolut d'y mettre le feu, & quand les Espagnols viendroient pour l'esteindre, d'en assommer le plus qu'il pourroit avec de grosses pierres, dont il avoit porté grande quantité au haut de la Tour ; Puis quand les pierres luy auroient manqué, de sortir l'épée à la main, & de se faire assommer. Pour executer ce tragique dessein, il envoya son valet hors du Dongeon, & s'y estant renfermé seul, il s'en alla à la porte d'vne Salle de cét appartement où il vouloit mettre le feu, avec vne grosse pierre qu'il jetta plusieurs fois & de toute sa force contre cette porte, afin de l'enfoncer. Mais sur le poinct de l'execution, Dieu, auquel il s'estoit si souvent recommandé, le regarda en pitié : car s'estant lassé par deux fois à jetter cette pierre, qui estoit fort grosse, sans pouvoir enfoncer la porte, comme il reprenoit haleine, la raison luy revint, & luy fit connoistre qu'il faisoit plustost vne action de fureur, que de Vertu & de magnanimité ; Il eut honte en luy-mesme d'avoir tenté vne entreprise si desesperée, tellement qu'il sortit delà, & remportant la pierre, vint ouvrir la porte qu'il avoit fermée à son valet, lequel il trouva pleurant de ce qu'il ne pouvoit entrer. Ce pauvre garçon apprehendoit qu'il ne luy fust arrivé quelque desastre, parce que deux jours auparavant il avoit eu quelques indices de son desespoir.

Quoy qu'il eust quitté cét estrange dessein, neantmoins la melancolie & le chagrin ne l'abandonnoient point ; ces cruels hostes le tourmentant nuict & jour, luy causerent vne fievre

fort violente, qui le brusloit cruellement, sans qu'il fust plus besoin qu'il se fist vn buscher de l'incendie du Chasteau où il estoit. Le Duc en estant adverty luy envoya son Medecin, qui en eut vn extrême soin; La Dame esprise de sa vertu, en eut encore davantage; Elle luy envoyoit tous les jours dequoy faire des consommez, & mesme elle prit la resolution, quoy que ce fust contre la bien-seance des filles de ce pays-là, de l'aller voir dans son lict. Estant donc entrée dans sa chambre, elle le conjura les larmes aux yeux de prendre courage, & de ne se laisser pas abatre à la maladie, & au déplaisir; l'assura que s'il vouloit sa liberté, elle luy donneroit de l'argent, vne Barque longue, & des hommes qui le meneroient en Portugal, d'où il pourroit aller en son pays, & luy dit cent autres choses obligeantes, afin de le consoler. Pendant cette visite en raccommodant le chevet de son lict & son oreillier elle le baisa au front, puis luy ayant donné quantité de confitures, se retira pleurant chaudement. Le soir estant venu que l'on raccommodoit le lict du malade, son valet trouva sous le chevet vn mouchoir de soye broché d'or, dans lequel il y avoit cinquante pieces de huit; Il demanda à son Maistre où il vouloit qu'il serrast cét argent, parce qu'il se pourroit perdre si on le laissoit là: mais son Maistre qui connût aussi-tost que c'estoit la Dame qui l'y avoit mis, & qu'elle ne vouloit pas que personne eust connoissance de cette generosité, que celuy pour l'amour de qui elle la faisoit, luy commanda de le laisser là, & luy dit qu'il l'y avoit mis expres.

Le temps qui amene toutes choses, luy ayant enfin rendu la santé, il fut remercier le Duc de son assistance; Il alla aussi vn soir chez sa genereuse Espagnole, qui luy demanda vn cachet ou estoient gravées ses Armes. Il tint à grande faveur de luy accorder cette marque de son respect; Et elle luy protesta qu'elle le garderoit toute sa vie, & qu'elle en cacheteroit toûjours ses Lettres, avec plusieurs autres paroles pleines de tendresse, mais accompagnées d'vne grande modestie, & de beaucoup de retenuë.

Il passa donc prés de douze mois dans sa prison, au bout desquels on luy apporta des Lettres de France, qui luy donnoient advis de tous les desordres qui la bouleversoient ; Que la Rochelle s'estoit declarée contre le Comte du Daugnon ; Que les Rochelois avoient assiegé les Tours de la Chaisne qui tenoient pour le Comte ; Que le Roy leur avoit envoyé le Comte de Harcourt pour leur ayder à prendre ces Tours ; Qu'elles avoient esté prises, & que l'on le souhaittoit fort dans sa patrie pour ayder à ses Concitoyens à se venger des cruels outrages que le Comte du Daugnon leur avoit faits à tous, & à luy en particulier.

Quelques jours apres le Duc de Medina l'envoya querir, & luy dit qu'il avoit receu ordre du Roy son Maistre de l'envoyer au Marquis de Mortare au siege de Barcelonne, & qu'il le feroit embarquer dans peu de jours sur vn Galion, nommé le Sainct Martin, qui s'équipoit au Pontal proche de Calis ; Qu'ainsi il se preparast à ce voyage, & qu'il donneroit ordre au Marquis de Falses qui commandoit ce Gallion, de le bien traitter. Il me seroit aussi malaisé d'exprimer la joye qu'il eut de se voir dans vn si bon acheminement pour sa délivrance, qu'il le fut à luy de trouver des paroles pour remercier le Duc de tant de faveurs qu'il avoit receuës de son Excellence. Il luy protesta qu'il n'en perdroit le souvenir qu'avec la vie, & qu'il luy rendroit ses services en toutes les occasions, ou la fidelité qu'il devoit au Roy son Souverain Seigneur, ne seroit point blessée. Le Duc fut fort satisfait de son compliment, & luy dit que ce qui luy avoit donné de l'estime pour luy, c'estoit ; Premierement ceux qui l'avoient assassiné, lesquels croyant le desservir aupres de luy, luy avoient compté la longue resistance qu'il avoit faite contre eux ; En second lieu, son Iournal : car se l'estant fait lire & expliquer tout au long, il y avoit veu comme il avoit agi à la Mer en galand homme, en brave soldat, & en bon Capitaine ; Et en troisiesme lieu, la fidelité inébranlable qu'il avoit toûjours

conſervée à ſon Roy, meſmes dans les perſecutions que l'on luy avoit faites expres pour le forcer à changer de party; Et pleuſt à Dieu, dit-il, que le Roy mon Maiſtre euſt quantité de Serviteurs auſſi fideles & auſſi vigoureux que vous eſtes, nos affaires n'auroient pas eſté ſi ſouvent en décadence: là deſſus il le renvoya. Avant que de s'embarquer, il fut dire adieu à ſes connoiſſances, & aux Marchands François demeurans au Port de Sainɖte Marie, qui recueillirent entre eux environ cinquante eſcus, qu'ils mirent dans vne bourſe & luy en firent preſent pour l'ayder dans les neceſſitez de ſon voyage.

La nuiɖt meſme il alla auſſi au logis de ſa Dame pour prendre congé d'elle, & y fit porter vne fort belle eſcritoire, laquelle le Gouverneur de Sainɖt Lucar luy avoit rendu avec ſes papiers par ordre du Duc: il la donna à cette genereuſe Eſpagnole, luy témoignant que c'eſtoit le ſeul bien qui luy reſtoit de ſon naufrage, & la ſuppliant de l'accepter, & de la conſerver pour l'amour de luy, qui chercheroit toûjours toutes les occaſions de luy rendre ſes tres-humbles ſervices, & de luy faire connoiſtre, quoy qu'elle euſt obligé vn malheureux, qu'elle n'avoit pas obligé vn ingrat. Tu t'en vas donc, luy dit-elle, Cavalier, il faut que je t'avoüe que cette nouvelle me réjoüit & m'afflige tout enſemble. Elle me réjoüit de te voir en eſtat d'avoir bien-toſt ta liberté, qui eſt le bien le plus pretieux que l'on puiſſe poſſeder au monde: mais auſſi elle m'afflige dans la crainte que j'ay que ce voyage ne te ſoit pas ſi heureux que tu te l'imagines, & que je ne te pourray plus ſervir, & te rendre les témoignages de mon eſtime & de mon amitié, comme j'aurois pû faire icy. Cependant puiſque ton départ eſt neceſſaire pour ta liberté, conſerve je te prie la memoire d'vne perſonne qui t'ayme, & qui t'ayme genereux, quoy que perſecuté de la fortune. Si tu ne trouves pas tous les advantages que tu ſouhaittes où tu vas, reviens icy hardiment, je tiendray à honneur de partager ma

fortune avec toy, & je t'en donne ma foy dés à present. Disant cela elle s'osta le gand de la main droite, & la presenta à son Cavalier, qui la baisa en la remerciant mille fois de tant de graces. Apres elle alla ouvrir son cabinet, & en apporta vne bourse dans laquelle il y avoit cinquante pistoles qu'elle luy donna; Il fit quelque difficulté de l'accepter, mais elle luy dit qu'il ne devoit pas la refuser dans l'estat present où il estoit; Que le Marquis de Falces avec qui il alloit s'embarquer, n'auroit pas le mesme soin de luy, qu'avoit eu le Duc de Medina: car il estoit furieux ennemy des François. Cette consideration obligea le Cavalier de ne pas refuser le present. Apres cela ils passerent quelques heures ensemble dans des entretiens qui pourroient estre mieux décrits par vn Roman, que par vne narration simple comme est celle-cy. Enfin quand il prit congé de cette genereuse personne, elle luy dit en versant quelques larmes, Cavalier, plûst au Ciel que l'honneur & la bien-séance, me pussent permettre de t'accompagner, je le ferois avec grande joye: mais puisqu'il ne se peut pas, sçache que mon affection & mon cœur t'accompagneront par tout. Ces tendres paroles finirent leur adieu.

Le lendemain le Duc envoya querir Gargot par vn Adjudant: Il trouva le Duc dans vne grande Galerie qui l'attendoit, & qui luy demanda d'abord, s'il n'avoit point quelque chose à luy demander, afin qu'il luy pust faire connoistre l'estime qu'il avoit pour luy. A cela Gargot témoignant sa reconnoissance par vne profonde reverence, & par des paroles les plus respectueuses qu'il pût, respondit que puisque son Excellence luy ordonnoit de luy demander quelque chose, il la supplioit tres-humblement de luy accorder la liberté de deux personnes qui estoient dans les prisons publiques, Officiers du Roy Catholique, & Espagnols de Nation, lesquels il avoit reconnus innocens, par la longue conversation qu'il avoit euë avec eux; Que l'vn estoit vn Adjudant de Calis, qui avoit plus de soixante & dix ans, & qui avoit consumé sa vie au service

service du Roy son Maistre ; Et l'autre estoit vn Alfier aagé de quelque trente ans, qui seroit mieux dans les armées de son Roy à servir, que non pas dans vne prison ; Que s'il avoit quelque creance aupres de son Excellence, il pourroit cautionner ces deux Officiers, qu'ils n'avoient point commis les fautes dont on les accusoit. Le Duc autant surpris que ravy de cette demande, luy dit que puisqu'il estoit si genereux que de solliciter pour ses ennemis, il le satisferoit dans ce rencontre. En effet, il ordonna au mesme temps à vn Adjudant d'aller à la prison les querir, & manda le Corrigidor, & l'Auditeur des guerres, pour leur dire qu'il vouloit mettre ces deux Officiers en liberté, parce qu'vn témoin digne de foy, luy avoit dit qu'ils estoient innocens. Les Officiers fort estonnez de ce que le Duc les avoit envoyé querir, eurent bien de la joye quand il leur dit que les prisons leur estoient ouvertes, & qu'ils en devoient remercier Gargot qui leur avoit fait connoistre leur innocence. Puis s'adressant à l'Adjudant, il luy dit, allez dans Calis faire vostre Charge ; Et se tournant vers l'Enseigne, je vous donne vne Compagnie de la part du Roy, afin que vous alliez au siege de Barcelonne, pour faire connoistre ce que vous valez : je m'asseure que vous ne manquerez pas à vostre devoir, puisque vous estes recommandez par vn homme si desinteressé. Apres addressant sa parole à Gargot ; hé bien Capitaine, luy dit-il, que ferons-nous pour vous, car il vous faut partir pour aller au siege de Barcelonne. Sur cela il supplia son Excellence de luy donner quelques Lettres de recommandation pour ceux entre les mains de qui il seroit remis, afin qu'il ne receust point de mauvais traittement. Cela est déja fait Seigneur Capitaine, dit le Duc ; Et ayant fait venir son Secretaire, qui apporta quelque papiers, il les donna à vn Adjudant, le chargeant de les remettre entre les mains du Marquis de Falces, & de luy recommander le prisonnier, pour lequel il luy feroit payer vn escu par jour. Apres cela il luy dit adieu, en l'embrassant & luy sou-

haittant bon voyage & bon ſuccez pour ſa liberté.

On le mena donc à Calis dans la maiſon ou demeuroit le Marquis de Falces, qui eſt vn Gentilhomme de mediocre condition, du pays de Navarre, marié à la Marquiſe de Falces, femme de qualité, eſtant en quelque maniere apparentée à la Maiſon de Gramont de Navarre. Ce Marquis ayant receu les Ordres du Roy d'Eſpagne, & les Lettres du Duc de Medina, careſſa fort Gargot, & luy dit en aſſez bon François qu'il luy feroit la meilleure chere qu'il pourroit. Apres diſné il le fit embarquer pour le mener dans ſon Gallion nommé le Sainct Martin qui eſtoit pour lors au Pontal; Et là on le laiſſa en la garde de quelques Mariniers: car le Galion n'avoit pas encore ſon équipage à bord, & n'eſtoit pas achevé de garnir, ny les peintures des chambres n'eſtoient pas encores faites: les Capitaines qui l'avoient commandé n'y avoient fait aucun embelliſſement, cette Nation ne ſe ſouciant pas de ces ornements à la Mer, ſi ce ne ſont des perſonnes de grande qualité.

Il croyoit que l'on luy fourniroit ſa ſubſiſtance, dans le Navire, mais il fut bien trompé, car on le laiſſa coucher ſur le pont ſans Matelas ny couverture, ny ſans luy avoir ſeulement offert vn verre d'eau. Il ſupporta cela patiemment juſqu'au lendemain midy, que le Capitaine nommé Moulinne, de Nation Moriſque, ayant les cheveux friſez, & eſtant bazanné comme les Mores, vint à bord pour voir ſi le travail s'avançoit, il ſe plaignit fort à luy de la maniere dont on le traittoit, luy demanda ſi on vouloit le faire mourir de faim, & luy dit que ce n'eſtoit pas de la maniere que l'on traittoit leurs Officiers en France, lors qu'ils eſtoient priſonniers. Moulinne luy reſpondit qu'il faloit prendre patience dix ou douze jours, juſqu'à ce que le Marquis fuſt embarqué, & qu'il mangeroit avec luy. Mais cependant, dit Gargot, faudra-il mourir de faim, moy & mon valet. A quoy Moulinne ne fit autre reſponſe, ſinon qu'il s'aydaſt en attendant, car il

ne pouvoit pas luy donner des victuailles, puisque les Commissaires qui les distribuoient n'estoient pas encore à bord. Ainsi il falut qu'il achetast des vivres des bateaux qui en venoient vendre de terre, & bien luy servit l'argent que la genereuse Espagnolle luy avoit donné. Il passa huit ou dix jours de cette maniere, au bout desquels il receut vn fort grand regal de la mesme Dame, qui luy envoya vne Chaloupe expres avec des Lettres fort obligeantes.

Quelque temps apres le Marquis de Falces vint à bord avec grand suite; Aussi-tost qu'il y fut l'on chargea les Canons avec haste, & on vit entrer dans la Baye de Calis quantité de Navires Anglois avec le Pavillon d'Admiral au grand Mast. L'Admiral d'Espagne, lors qu'ils furent proche de luy, amena son Pavillon par trois fois, & salüa de toute sa volée celuy d'Angleterre, qui luy rendit le mesme salut, en amenant aussi trois fois son Pavillon, puis tous les Navires Espagnols saluërent les Anglois à l'envy les vns des autres, comme firent reciproquement les Anglois. Le Gallion le Sainct Martin ayant aussi salüé, cela obligea Gargot qui estoit dedans, de dire au Marquis de Falces, qu'il s'estonnoit que les Espagnols qui estoient dans leurs ports, eussent salüé les premiers les Anglois, veu que c'estoit aux Anglois à commencer & à abattre leur Bandiere, eux qui n'estoient que Republique, & qui ne devoient pas se comparer à vn Roy tres-puissant, tel qu'estoit le Roy Catholique. Le Marquis luy repartit que c'estoit par l'Ordre du Roy, à quoy ils n'avoient rien à dire. Cependant on leva l'ancre à ce Gallion, & la premiere voile que l'on déploya fut la Sivadiere, au rebours de toutes les autres Nations, qui deffrelent l'Artimon avant toutes les autres voiles. On vint moüiller l'ancre dans la grande Rade devant Calis, où l'on demeura deux jours; apres lesquels le Marquis s'estant embarqué, on mit la voile au vent, & on fit la route de Malgue; là ou l'on fut mouïller l'ancre, & où l'on prit quelque poudre, car le Gallion n'en avoit point lors qu'il partit de Calis.

Pendant qu'il fut à Malgue, plusieurs Flamans qui estoient à la solde du Roy d'Espagne, venoient de nuict entre deux ponts ou Gargot estoit couché, luy parloient à l'oreille, & luy proposoient que s'il vouloit ils se rendroient Maistres des Espagnols, & qu'ils meneroient la Gallion en France. Sa responce estoit qu'ils fissent ce qu'ils voudroient, que pour luy il ne s'en vouloit point mesler, que si neantmoins ils executoient leur dessein, il pouvoit les assurer qu'il leur feroit donner en France mil escus par le Roy pour piece de tous les Canons de fonte verte qui se trouveroient dans le Gallion : mais enfin qu'il ne vouloit rien sçavoir de cette intrigue. Elle dura cinq ou six jours, au bout desquels il y arriva environ six cens hommes que l'on amenoit de divers lieux d'Espagne, tous enchaisnez deux à deux comme Forçats, & lors qu'ils estoient à bord, on les déchaisnoit & on les enroolloit sous des Capitaines Espagnols qui estoient là pour les commander, & on leur donnoit des armes & de bas Officiers, que l'on prenoit mesme de ceux que l'on avoit amenez à la chaisne. Lors qu'on eut donc pourveu le Vaisseau de poudres & de vivres, on leva l'ancre pour aller à Cartagene, où l'on vint moüiller pour y prendre encore de la poudre & des victuailles.

Comme on estoit dans la grand' Rade, il parut à la Mer deux Vaisseaux qui donnerent l'alarme bien chaude au Marquis de Falces, jusqu'à vouloir lever les ancres à son Gallion, & le mettre dans le Port pour estre plus en seureté : disant que ce pouvoient estre des Corsaires François, qui avoient eu avis par le moyen de Gargot, de venir au devant d'eux. Gargot voyant leur espouvente, leur representa que quand ce seroit des François, il ne voyoit pas qu'il falust lever les ancres pour cela, n'y en avoir peur, eux qui avoient sept cents hommes sur vn Vaisseau de cinquante-huit pieces de Canon ; Que ce pouvoit estre des Navires Marchands qui venoient à Cartagene, lesquels auroient beau sujet de se mocquer d'eux, s'ils sçavoient

qu'ils les eussent fait fuïr : mesme que quand ce seroit des Navires de guerre, il faloit au moins attendre qu'ils fussent à portée de Canon d'eux, pour entrer à Cartagene, où ils se pourroient retirer aisément s'ils y estoient forcez, puisqu'ils avoient vent arriere pour y entrer, & qu'ils n'en estoient qu'à mille pas. Toutes ces raisons ne servirent qu'à leur mettre davantage la peur au ventre ; Ils travaillerent donc à lever leur ancre, & n'en pouvant venir about, parce qu'elle estoit enrochée, ils estoient extrémement en peine, jusques à se preparer à couper le cable. Cependant ils estoient tous sous les armes, comme s'ils eussent eu à combattre vne armée, les Capitaines & autres Officiers ayant leurs épées à la main, & la Rondache à l'autre ; ce qui donnoit bien du plaisir à Gargot, qui rioit en son cœur de voir vne telle espouvante parmy ces gavaches, dont l'orgueil est aussi insupportable hors des dangers, que leur poltronnerie est ridicule à la moindre apprehension du peril. Enfin l'ancre estant levée & le Gallion sous les voiles pour entrer dans Cartagene, les deux Navires qui luy faisoient peur ayant fort approché, furent reconnus pour estre des Marchands Hollandois de fort mediocre grandeur, qui apres avoir fait quelques bords, vinrent moüiller proche d'où ils avoient levé l'ancre. Alors quelques Capitaines Espagnols venant à Gargot avec des rodomontades de Matamore, commencerent à raconter toutes les bravoures qu'ils eussent faites s'il y eust eu combat, & se vanterent que si c'eust esté le Chevalier Paul, ils l'eussent pris & tué. Disant cela ils frappoient de leurs épées sur leurs Rondaches, & les faisoient briller aux yeux de Gargot, qui se mocquant en son ame de la sotte arrogance de ces Officiers, ne pût s'empescher de leur dire, qu'ils ne devoient point tant souhaitter la rencontre du Chevalier Paul, parce que c'estoit vn homme plus accoustumé à prendre qu'à estre pris. Ces fanfarons luy dirent là-dessus des paroles fort offensantes, & telles que s'il n'eust pas esté prisonnier, il ne les eust

pas repoussées par de simples paroles comme il fit. Ce bruit alla si avant que le Marquis l'ayant sceu, envoya le Capitaine du Vaisseau prisonnier aux Bandieres, pour avoir esmû cette querelle sans raison.

Au reste il recevoit Gargot à sa table, où ils estoient d'ordinaire quinze ou vingt personnes à manger : mais ils faisoient si mauvaise chere, que si les valets n'eussent eu que ce qui sortoit de la table, je m'assure qu'ils fussent bien-tost morts de faim : car tout s'y rongeoit jusqu'aux os, & les os mesme, s'ils n'estoient bien durs, y servoient de pasture. Aussi sortant delà avec autant d'appetit comme il y estoit entré, il alloit le plus souvent en bas, ou son valet luy donnoit à manger des provisions qu'il avoit achetées à terre, & du regal de la genereuse Espagnolle.

Ils partirent de Cartagene sur la fin de Novembre, & vinrent suivant toûjours la coste, jusque devant Aliquant. Arrivant prés de ce Port, vn matin à la pointe du jour ils apperceurent quatre Navires, deux en terre & deux à la Mer, qui venoient vent en poupe. Ils creurent cette fois que c'estoit fait d'eux, & que c'estoit certainement le Chevalier Paul qui estoit venu à leur rencontre. Ils coururent neantmoins aux armes, mais avec tel desordre & telle espouvante qu'ils estoient à demy morts. Gargot s'estant levé à cette rumeur, vint sur le Pont où il rencontra le Marquis de Falces fort décontenancé, qui luy dit ; Cela n'est pas bien Monsieur, d'avoir écrit en France au Chevalier Paul vostre amy, de venir au devant de moy ; Ie fais tout ce que je puis pour vous bien traitter, & je ne vous ay donné qu'vn soldat pour vous garder, avec ordre de vous laisser aller partout le Navire, cependant vous me voulez faire prendre, vous n'en vsez pas comme vous devez, vous eussiez pû avoir vostre liberté par autre voye. Gargot respondit, je vous proteste Monsieur, que je ne sçay ce que c'est de ces advis dont vous me parlez, je n'ay point pensé à en donner, quoy que cela ne me soit point deffendu par les Loix de la

guerre : mais ces Navires que vous voyez à la Mer, ſont, à ce que je croy, des Navires Marchands qui viennent du Levant, & qui vont chercher le détroit par la route qu'ils font: ſi vous voulez ſçavoir quel eſt leur deſſein, changez de route & courez à terre, ſans vous enfuïr comme vos gents veulent faire: vous donnerez à penſer à ces Navires qui ſont proche de terre que vous courez apres eux, & vous ferez connoiſtre aux deux auttes qui vont à l'Oüeſt, que vous ne les craignez pas. Cependant mettez voſtre Gallion en eſtat d'vn grand combat, & vous deffendez en galand homme. Si ce ſont de vos ennemis, ce que je ne croy pas, je ſouhaitte que ce ſoit des François pluſtoſt que des Turcs, & en ce cas vous me permettrez de demeurer ſeulement ſpectateur: mais ſi ce ſont des Turcs, j'ayderay de tout mon pouvoir à deffendre voſtre Gallion en homme d'honneur! O bien, ce dit le Marquis, je m'en vay faire ce que vous m'avez conſeillé, mais cependant Monſieur, entrez dans ma chambre que je vous donne pour priſon avec deux Capitaines Eſpagnols pour voſtre garde, en cas que nous ayons combat avec les François. Cela dit, il ordonna à ſes Matelots de tenir le Lof: ce qui luy reüſſit comme Gargot l'avoit predit: car auſſi-toſt que les deux Vaiſſeaux qui eſtoient à terre virent tenir le vent au Gallion, ils prirent la route d'Alican pour ſe ſauver, & les deux autres qui eſtoient à la Mer continuerent leur route pour le deſtroit. De cette maniere la peur ceſſa dans le Galion Eſpagnol, & le Marquis vint boire vn coup avec Gargot, à qui il fit quelque remerciement de l'avoir adverty de ce qu'il faloit faire. Delà ils allerent moüiller devant Alican, où ils trouverent les deux Vaiſſeaux qui avoient eu peur d'eux.

Eſtant partis delà, & le vent eſtant bon, ils arriverent dans peu de jours devant Barcelonne, & entrerent dans l'armée Navale d'Eſpagne, qui eſtoit compoſée ſeulement de cinq ou ſix gros Navires, de quelques Fregates de Dunkerque, & de vingt Galeres. En paſſant aupres de l'Admiral, le Marquis le

saluä de douze coups de canons, on luy en rendit trois; Et au mesme temps que l'ancre fut mouïllée, le Marquis s'embarqua dans sa Felouque, & fut à bord de l'Admiral d'Espagne trouver Dom Francisque de Pimantel General de cette armée, puis fut salüer le Duc d'Albuquerque General des Galeres, & apres descendit à terre pour faire la reverence à Dom Iüan d'Autriche, Generalissime des deux armées de terre & de Mer, & au Marquis de Mortare General de celle de terre.

Quatre ou cinq jours apres, il dit à Gargot qu'il faloit qu'il descendist à terre avec vn Capitaine Espagnol qu'il luy donnoit pour sa garde, afin de parler au Marquis de Mortare, qui luy diroit ce qui se pourroit faire pour sa liberté, & qu'il menast avec luy son valet, & le peu de hardes qu'il pouvoit avoir. Il descendit donc à terre sur les dix heures du jour, & fut mené par le Capitaine Espagnol qui l'avoit en garde, au quartier du Marquis de Mortare, & dans sa maison. Ils le trouverent dormant, à cause qu'il avoit esté toute la nuict à cheval, pour quelques alarmes que leur avoit donné le voisinage de l'armée de France, commandée par M. le Mareschal de la Motthe Hodancourt. Lors qu'il fut éveillé & qu'on luy eut dit que Gargot estoit là pour parler à luy, il le fit entrer avec son garde, & le receut avec toutes les civilitez & toute la courtoisie possible. Il luy dit que le jour precedent ils avoient tenu Conseil pour resoudre s'ils luy donneroient sa liberté: mais qu'il avoit esté conclû qu'il ne l'auroit qu'apres la prise de Barcelonne, ou la levée du siege; Nayant pas esté jugé convenable au service du Roy Catholique, que l'on le laissast aller, luy qui sçavoit toutes leurs forces, tant de Mer que de terre, qui pouvoit en donner des advis au Conseil de France, & peut-estre des conseils qui seroient tres-prejudiciables aux Espagnols dans cette conjoncture. Il adjousta de plus qu'encore qu'il eust Ordre du Roy son Maistre de le recevoir dans le Camp, toutefois il n'en estoit pas d'avis pour l'amour de Gargot mesme: car il eust falu, luy disoit-il, le tenir

tenir priſonnier dans vn Corps de Garde avec de bons ſurveillants ; & comme la peſte eſtoit parmy les Eſpagnols, c'euſt eſté le mettre en peril eminent : car on n'euſt pas oſé le laiſſer dans le camp ſur ſa parole, ſçachant qu'il y avoit ſi peu delà à la Ville qu'il euſt pû s'y ſauver dans demy heure. Ce qui eſtoit d'autant plus à craindre, qu'on avoit appris par ſes diſcours, que ſes inclinations eſtoient portées à faire le plus de mal aux Eſpagnols qu'il pourroit ; Qu'ainſi il trouvaſt bon qu'on le renvoyaſt dans le Navire d'où il eſtoit venu ; Que l'on ne manqueroit pas de faire payer vn eſcu par jour au Marquis de Falces pour ſa ſubſiſtance, juſqu'à la priſe de Barcelonne, & qu'alors on luy donneroit ſa liberté, quand meſme il n'y auroit point d'échange pour luy. Voilà comme il le renvoya avec beaucoup de compliments. Au ſortir delà on le mena diſner avec ſon Garde ; Et apres le diſner, ce Garde le promena parmy le Camp avec d'autres Capitaines Eſpagnols. Pendant que ces Officiers parloient enſemble, il appella ſon valet Loriet & luy dit ; Mon amy voicy vne belle occaſion pour me rendre vn grand ſervice, & pour me donner les moyens de te faire autant de bien que je ſouhaitte, mais il faut avoir du courage & de l'addreſſe pour executer ce que je deſire de toy. Le valet luy reſpondit, qu'il eſtoit tout preſt de faire tout ce qu'il luy ordonneroit, deuſt-il perdre la vie. Il faut, donc, dit Gargot, tantoſt lors que je m'embarqueray, que tu te dérobes de moy, faiſant ſemblant d'acheter quelque choſe, & que ſur le ſoir tu ſorte du camp le long de la Marine, comme pour aller laſcher l'éguillette. Alors tu t'éloigneras peu à peu de la garde Eſpagnolle, & ſuivant la Coſte tu iras à Barcelonne, & en cas que tu rencontres quelques bateurs d'eſtrade des Ennemis, tu te mettras dans la Mer juſqu'aux aiſſelles, & cacheras les vers que je t'ay donnez dans ton bonnet, & quand tu ſeras proche du Corps de Garde des noſtres, & que l'on te demandera qui va là, tu reſpondras vive France. Puis quand tu ſeras parmy eux, tu diras que l'on te mene à M.

de San-Genis ; Et lors que tu luy parleras, dy que c'eſt de la part du frere de M. Gargot qui logea chez luy l'année 1647. & qu'il prenne la peine d'aſſembler toutes les Lettres qui ſont marquées d'vn poinct, dans les vers que je te donnay hier au ſoir, & qu'il verra par là ce que je luy mande. Tu luy diras encore qu'il parle à Dom Ioſeph de Marguerite, afin qu'il eſcrive à M. le Mareſchal de la Mothe, pour faire en ſorte d'avoir ma liberté, & que je me promets ſi je puis aller en France, d'ayder à jetter du ſecours par Mer dans la Ville, dont je leur diray les facilitez. Loriet promiſt à ſon Maiſtre d'executer ponctuellement ce qui luy ordonnoit, & receut encore quelques inſtructions en cas qu'il fuſt arreſté par les Eſpagnols.

La promenade eſtant finie, & le ſoir approchant, le garde de Gargot luy dit qu'il faloit retourner à bord du Gallion S. Martin ; Allons, dit-il, je ſuis toûjours preſt à ce que mes Patrons m'ordonnent. Enſuite de cela, ils s'embarquerent : mais le Capitaine Eſpagnol voyant que Loriet n'eſtoit point dans la Felouque, voulut faire attendre pour ſçavoir ce qu'il eſtoit devenu. Gargot luy fit entendre qu'il luy avoit donné ordre d'achepter quelques rafraiſchiſſements, qu'il ne faloit point l'attendre, & qu'il reviendroit le lendemain. Le Capitaine le crût, & ils s'en furent à bord. Là le Capitaine rendit au Marquis de Falces vne Lettre du Marquis de Mortare, & luy dit ce qui s'eſtoit paſſé à terre, & comme quoy il avoit mené promener Gargot par le Camp par ordre de ſon Excellence de Mortare, afin de donner lieu à Dom Iüan d'Auſtriche de le voir paſſant devant ſon logis, comme en effet il le vît par vne feneſtre, ſans que Gargot le ſceuſt. Le Marquis de Falces le voyant, luy dit, Ie vous avois bien adverty à voſtre départ, que vous ne deviez pas ſi fort me remercier, ny me dire adieu, & que nous nous reverrions ; Ie croyois bien vous revoir, reſpondit Gargot, mais non pas ſi-toſt, ny de la maniere que je fay maintenant : mais puiſque le Ciel le veut ainſi, & vous autres Meſſieurs, patience.

Le lendemain ſur le ſoir la Felouque de la Capitane d'Eſpagne vint à bord du Gallion S. Martin, qui portoit vne grande Cornette au grand Maſt, marque de Chef d'Eſcadre de Biſcaye qu'eſtoit le Marquis de Falces, & amena à bord Loriet. Lequel dit à ſon Maiſtre, que voulant executer ce qu'il luy avoit ordonné, & eſtant fort proche de Barcelonne, il avoit eſté coupé par vn party de Cavalerie, qui l'avoit pris & mené au Marquis de Mortare, en la preſence duquel il avoit eſté foüillé, mais que l'on n'avoit trouvé ſur luy que quelque Tabac, & les vers qu'il luy avoit donnez, leſquels le Marquis de Mortare avoit fort conſiderez, & puis l'avoit interrogé s'il ne vouloit pas aller dans Barcelonne, ſuivant l'ordre de ſon Maiſtre; A quoy il avoit reſpondu que non, & que lors que ſon Maiſtre s'eſtoit embarqué, il eſtoit à boire dans vn cabaret, où il s'eſtoit enyvré, & que venant chercher la Felouque pour aller à bord, & ne l'ayant point trouvée, il alloit le long de l'eau pour trouver quelque bateau pour ſe rendre aupres de ſon Maiſtre, de peur d'eſtre mal-traitté de luy, de qui il eſperoit toute ſa fortune, luy qui avoit eſté eſtropié à ſon ſervice; Qu'enfin le Marquis de Mortare luy avoit reſpondu, mon amy, je voy bien que vous vouliez aller à Barcelonne, & que je devrois vous faire pendre comme Eſpion, mais je vous pardonne pour l'amour de voſtre Maiſtre: allez le trouver dés à preſent, faites-luy mes baiſemains, & luy dites que je le prie de n'eſtre pas tant de nos ennemis pendant qu'il eſt entre nos mains, & que cela luy pourroit plus prejudicier qu'il ne croit pas, C'eſt ce qu'il m'a ordonné de vous dire Monſieur, dit Loriet. Ce fut vn déplaiſir ſenſible à Gargot, d'apprendre que cette affaire n'avoit pas reüſſi: & il ſe réjoüit fort de ce que l'on n'avoit point découvert dans les vers qu'il avoit donnez à ſon valet, les poincts qu'il y avoit mis pour compoſer vne Lettre.

Huit ou dix jours ſe paſſerent, pendant leſquels les Catelans faiſoient entrer toutes les nuicts des bateaux chargez

de vivres: on en prenoit quelques-vns, dont l'on pendoit les Mariniers auſſi-toſt qu'ils eſtoient pris ; Et l'armée de France qui eſtoit campée dans la Montagne à vne petite lieuë des retranchements des Eſpagnols, donnoient lieu à de fauſſes attaques à leurs Lignes ; Ce qui fatiguoit beaucoup l'armée d'Eſpagne, qui d'ailleurs eſtoit travaillée de peſte, tant celle de terre que celle de Mer.

Vn jour le Duc d'Albuquerque & Dom Franciſque de Pimantel vindrent à bord du Gallion Sainct Martin rendre viſite au Marquis de Falces, & apres quelques entretiens, ils envoyerent querir Gargot, auquel Dom Franciſque de Pimantel demanda en qu'elle reputation eſtoit parmy les François le Mareſchal de la Mothe. De brave ſoldat, reſpondit-il, & de bon Capitaine. Il n'en monſtre pas les effets, luy repliqua Pimantel : car il faut qu'il ſoit fou, ou qu'il ſoit yvre, de pretendre avec ſix mil hommes d'en forcer dix-huit retranchez comme eſt noſtre armée ; Dites-nous donc ce que pretend faire ce brave Mareſchal. Si j'eſtois Eſpagnol, repartit Gargot, je vous le dirois, mais eſtant François, comme je ſuis, c'eſt à moy de me taire, & de vous dire ſeulement que le temps vous expliquera tout, & vous fera connoiſtre l'yvrongnerie & la folie de ce Mareſchal. Là deſſus il ſe retira de la converſation de ces Generaux. Dix ou douze jours apres le Mareſchal de la Mothe vint attaquer ſi vertement les Eſpagnols du quartier de Mont-Ioüis, qu'il leur enleva d'abord vn grand Fortin, & eſtant entré dans leurs retranchements, y continua vn rude combat prés de deux heures. Les Galeres d'Eſpagne accoururent au ſecours, & s'approchant de terre faiſoient leurs décharges auſſi bien ſur leurs gens que ſur les François, ce qui cauſa de la perte aux vns & aux autres. Enfin toute l'armée d'Eſpagne tombant ſur les bras du Mareſchal, il fit ſa retraitte dans la Ville, apres avoir laiſſé pour marque de ſon paſſage, plus de quinze cens Eſpagnols ſur la pouſſiere, Barcellonne le receut avec vne joye incroyable, &

le lendemain matin le salüa de toute son Artillerie.

Apres ce coup les Espagnols estonnez comme fondeurs de cloche, ne railloient plus Gargot : car cette Nation a cela de propre d'estre extrémement vaine & insolente dans la prosperité, & encore plus abattuë dans l'adversité, si bien qu'ils parloient du Mareschal de la Mothe comme d'vn Heros, & non plus comme d'vn fou, ny comme d'vn homme yvre, comme ils pretendoient avant cela qu'il le fust.

La nuict du surlendemain de son entrée, ce Mareschal fit vne attaque aux Lignes des Espagnols pour sortir de la Ville, & les repoussa fort avant dans leurs retranchements : mais ayant esté blessé à la cuisse, il fut obligé de rentrer dans Barcelonne avec ses gens, ayant neantmoins avant que sortir du Camp des Ennemis, laissé des marques de sa valeur, par la tuërie de beaucoup d'Espagnols qui demeurerent sur la place.

Gargot voyant qu'il ne pouvoit pas obtenir si-tost sa liberté, pensa aux moyens de se la donner, en se sauvant des mains de ses Ennemis à la nage. Il tenta diverses fois de se jetter à la Mer, la nuict allant aux garderobes du Navire qui estoient sur la poupe. Vne fois entre autres s'estant desabillé, & apres avoir seulement mis vne de ses Commissions sur sa teste dans son bonnet, le malheur voulut qu'estant à demy dans l'eau, il fust veu d'vn des sentinelles qui avoit soin de luy, lequel l'appella. Il respondit aussi-tost, & le pria qu'il attendist vn peu, qu'il se lavoit les pieds, si bien qu'il fut contraint de se r'habiller, & de rentrer dans le Navire.

Quelques jours apres le General Dom Pimantel l'envoya querir, pour luy dire qu'il avoit vn de ses domestiques Officier qui estoit prisonnier du Mareschal de la Mothe, que s'il vouloit escrire pour le faire venir, qu'on luy donneroit sa liberté ; Gargot escrivit pour cét effet, & l'Officier revint au bout de cinq ou six jours: mais luy, ayant demandé sa liberté à ce General, il luy respondit qu'il ne pouvoit pas la luy donner

qu'apres la prise de Barcelonne, & que pour ce qui estoit de son homme, il s'estoit sauvé des mains des François; ainsi qu'il tenoit la sienne de son bonheur & non pas de sa mediation. Voilà comment il s'excusa du manque de sa parole. Cette perfidie toucha sensiblement Gargot, & luy inspira plus que jamais le dessein de se sauver, quoy qu'il eust vne jambe rompuë; Pour cét effet il parla à vn Canonnier Bayonnois qui servoit les Espagnols, lequel luy promit d'aller à terre à la nage avec luy pour luy ayder à nager en cas qu'il se lassast. Ayant donc demandé au Capitaine du Navire permission de se baigner, il se deshabilla dans la chambre des Canonniers, où il laissa ses habits avec le Canonnier nommé Iean de Bayonne, puis se jetta à la Mer, & au lieu de se baigner autour du Navire, il s'en éloigna, gagnant toûjours la terre: mais ceux du Navire s'estant apperceus de cela, envoyerent apres luy la Felouque, qui le rattrappa avec Iean de Bayonne & les ramenerent à bord. L'on mit ce dernier la teste dans vn Sep, mais on l'en osta à la priere de Gargot, qui dit aux Espagnols, que quand mesme ce Bayonnois l'auroit voulu ayder à se sauver (ce qui n'estoit pas) il n'auroit fait que son devoir, veu qu'il estoit sujet du Roy de France, & qu'il n'estoit à leur service que par force. Apres cela il fut ordonné qu'il ne se baigneroit plus. Ainsi voyant qu'il ne se pouvoit plus sauver par cette voye, il en tenta vne autre. Il gagna le Maistre de la Felouque du Marquis de Falces, lequel estoit de la Ville de Raguse en Dalmatie, & luy apportoit d'ordinaire des rafraischissements de terre, il luy promit cent pistoles pour le sauver. Pour cela ils prirent jour apres midy, & lors que l'on avoit disné, & que tous les Espagnols qui mangeoient avec le Marquis dormoient la sieste. C'estoit le temps auquel il avoit coustume de longue main de se promener dans la galerie de derriere du Gallion, à laquelle estoit d'ordinaire attachée la Felouque, ou estoit presque toûjours le Maistre avec trois Mariniers, deux de son pays & vn de Gen-

nes, lesquels il avoit gagnez. Voyant donc que personne ne veilloit, & que ses sentinelles de Visses estoient à la porte de la Salle à l'attendre, il fit signe avec la main s'il descendroit dans la Felouque par vne eschelle de corde qui estoit là d'ordinaire, & les Mariniers luy ayant fait signe qu'oüi, il se mit à monter sur la gallerie, & mettre les pieds dans les eschelons de l'eschelle de corde, mais alors vn Officier Espagnol l'apperceut & luy dit, tout beau Seigneur Capitaine, l'on ne s'en vas pas de cette maniere de ceans, & appella du monde. Ainsi l'entreprise fut rompuë, & il la dénia fermement pour sauver ceux qui s'estoient hazardez pour luy.

Quelque temps apres arriva le Vaisseau nommé Nostre-Dame de Laigle, Vice-Admiral de l'Escadre du Marquis de Falces, qui apporta quantité de Lettres à ce Marquis; lequel apres les avoir leuës, envoya querir Gargot, & luy dit; Quoy Monsieur, vous ne me disiez pas que vous fussiez si fort de nos Ennemis comme vous estes: je ne m'estonne pas que vous ayez fait tant de tentatives pour vous sauver, puisque vous estes si fort passionné contre le party de M. le Prince de Condé & de M. le Comte du Daugnon qui tiennent le nostre, vous sçaurez que ce Comte a envoyé à Calis vne Fregate commandée par le Capitaine Blanquet, tout exprés pour vous demander. Or puisque vous estes si fort à craindre, ne trouvez pas mauvais si je vous envoye la bas prisonnier, ou sont nos Drapeaux, afin que je puisse bien respondre de vostre personne. Là dessus il ordonna au Sergent de garde de s'en charger, le Sergent le mena en bas au troisiéme Pont, où ils avoient mis tous leurs malades de peste, & ordonna deux Sentinelles l'épée nuë pour le garder, avec ordre que lors qu'il voudroit aller à ses necessitez, on l'y accompagnast, sans le laisser de la longueur de l'épée, & que l'on ne luy donnast que sa simple ration comme à vn simple soldat. Voilà ce que produisirent les Lettres que le Comte du Daugnon son bon associé avoit escrites en sa faveur. Il supporta cette nouvelle disgrace avec toute la fermeté & tout le courage

possible; Et quoy qu'il fust dans vn lieu où il voyoit mourir de peste le plus souvent des sept, huit, & dix personnes par jour, Dieu luy fit tant de grace qu'il n'eut pas seulement vn accés de fiévre. D'ailleurs bien que le Marquis eust ordonné qu'on ne luy donnast que sa ration par jour, il gagna le Dépensier, qui luy apportoit tous les soirs & les matins, vne bouteille de vin d'Espagne, du meilleur qu'il y eust dans le Navire, & le Maistre de la Felouque luy apportoit de terre, pour de l'argent, de la viande fraische, que son valet Loriet faisoit cuire avec du Ris, afin que l'on ne vist pas qu'il eust d'autre pitance que les soldats, & de cette sorte il passoit le temps le plus joyeusement qu'il pouvoit.

Quelque temps apres le bruit vint dans l'armée d'Espagne, qu'il y avoit à Sainct Feliou vn secours notable de prés de quarante Barques chargées de bleds & autres provisions pour Barcelonne. Cét advis obligea les Galeres d'Espagne d'aller au devant au nombre de vingtcinq, si bien qu'elles le surprirent à la pointe du jour, & l'enleverent tout, sans donner que tres-peu de quartier aux Mariniers François qui estoient sur les Barques, & point du tout aux Catelans, qu'ils pendoient au bout des Vergues. Ayant fait cette capture, elles prirent ces Barques à la remorque, leur ayant abbaissé leurs vergues & antemnes en signe de captivité; Et s'en vinrent voguant lentement toutes de front, & en bataille, la Capitane d'Espagne à la droite, celle de Naples à la gauche, & la Generale ou estoit Dom Iüan au milieu, avec tous leurs Estendarts au vent. Lors qu'elles rapprocherent, le Marquis de Falces envoya querir Gargot, & luy dit malicieusement qu'il l'avoit fait venir pour luy donner le divertissement de la veuë de leurs Galeres qui revenoient triomphantes; A quoy le prisonnier repartit, qu'ayant vn cœur François ses yeux ne pouvoient estre réjouïs par vn spectacle qui plaisoit aux Espagnols. Lors qu'elles furent proche des Vaisseaux, elles firent trois décharges de leur mousqueterie

&

queterie & puis de leurs canons, avec quantité de lumieres qu'elles avoient mises par tout, en signe de réjoüissance. Ce succez enfla fort le courage aux Espagnols, & causa bien de la consternation à ceux de Barcelonne.

Quelques jours apres faisant vn fort gros vent d'amont, l'on vit paroistre vne Barque, qui fit la route comme si elle eust voulu parler à l'Admiral d'Espagne : mais estant à la portée de canon des Vaisseaux, elle passa parmy eux, quoy qu'on luy tirast plus de deux cents volées de Canon, & lors qu'elle fut tout au milieu d'eux mit son Pavillon blanc, & entra de cette sorte dans Barcelonne, avec beaucoup d'estonnement des Espagnols, qui loüoient hautement le Commandant de cette Barque, disant qu'il meritoit qu'on le fist Maistre de Camp.

Vn mois ou environ s'estant passé, le Mareschal de la Mothe se portant vn peu mieux de sa blessure, fit sortir ses gens, par le Fort de Mont-Ioüis & sur les deux heures apres midy fit attaquer vn Fort des Espagnols, nommé Sainct Ioan de Los Rayes, qui fut emporté de vive force, & ceux qui le gardoient hachez en pieces. L'armée ennemie courut au secours & le rassiegea aussi-tost. Quelques deux cens François qui le deffendoient, tinrent deux jours entiers contre quatorze ou quinze mil hommes: mais manquant d'eau & de provisions de guerres & de bouche, ils se rendirent à telle composition, qu'ils retourneroient dans Mont-Ioüis tambour battant, Enseignes déployées, &c. mais si-tost qu'ils furent sortis, on les tailla tous en pieces à la presence mesme de Dom Iüan, & du Marquis de Mortare, à la reserve de deux Officiers seulement, & cela en revanche de pres de quinze cens Espagnols qui estoient peris à l'attaque de ce Fort.

Quelque temps apres nouvelles arriverent dans l'armée d'Espagne, que celle du Roy commandée par le Chevalier de la Ferriere, venoit pour donner secours à la place. Les Es-

pagnols en ayant advis se preparerent au combat, quoy qu'ils fussent en tres-piteux estat, la peste ayant emporté la meilleure partie de leurs gens. Vn soir donc l'Admiral d'Espagne tira le coup de partance, pour aller avec ses Navires & Galeres à Sainct Feliou ou estoit l'armée de France. Elle n'estoit composée que de douze Navires, tant grands que petits, mais avoit quantité de Barques chargées de vivres; Celle d'Espagne l'estoit de dix-huit Vaisseaux, tant grands que petits, & de vingt-deux Galeres. Sur le jour les armées furent à la veuë l'vne de l'autre, mais faisant calme, les Galeres d'Espagne prirent leurs Vaisseaux à la remorque, & voguerent tout le jour contre celle de France, qui se retiroit en bon ordre vers la Mer au Suest. Sur le soir le vent d'Oüest Sur-Oüest estant vn peu frais, les Galeres laisserent les Navires qu'elles remorquoient, afin de ne se pas mesler avec l'armée de France, qu'ils voyoient fraische & en estat de rendre vn rude combat contre eux qui avoient fort peu de gents, & la plusspart malades. Sur le Soleil couchant, les deux armées n'estant qu'à vne portée & demie du Canon l'vne de l'autre : celle de France se retirant toûjours vers la Mer, vne grande houlle ou vague se leva du costé de l'Est, qui marquoit du vent de ce costé-là. En effet, les armées estant fort proche l'vne de l'autre, le vent s'y jetta si furieux, qu'il falust amener promptement les Hunnieres, & serrer les Canons d'enbas avec beaucoup d'empressement, sans penser à aucun combat. Ainsi les François eurent pour lors vne occasion favorable pour secourir Barcelonne : car ils pouvoient passer au travers de l'armée d'Espagne sans estre connus, tant à cause de l'obscurité qui faisoit, que de la tourmente qui separa les deux armées l'vne de l'autre, & mesme escarta l'armée d'Espagne, de sorte que le l'endemain le Gallion Sainct Martin se trouva seulement avec deux Vaisseaux & deux Galeres, le reste de l'armée de France pou-

voit donc en cette conjon&ture aller moüiller entre le Mole & le Mont-Ioüis, qui avoient des batteries pour la favoriſer: mais la deſtinée de Barcelonne, c'eſt-à-dire l'ordre impenetrable de la Providence, empeſcha que cela ne vinſt à la penſée du Chevalier de la Ferriere, lequel fit toûjours la route du Sueſt. Cependant il y eut quelques-vnes de ſes Barques qui paſſerent dans l'armée d'Eſpagne, & qui furent à Barcelonne, & d'autres qui ſe trouverent écartées au nombre de quatre ou cinq, que les deux Galeres qui ſe trouverent avec le Marquis de Falces firent bruſler.

Sur le ſoir vne Galere vint advertir le Marquis de ſe rendre au pluſtoſt devant Barcelonne, & qu'il ſe donnaſt de garde de l'armée de France qui n'eſtoit pas loing, & qui avoit fait vne lourde faute de ne s'eſtre pas ſervie de la conjonĉture du temps, d'autant plus que le lendemain le vent s'eſtant changé, l'armée d'Eſpagne fut trois jours à ſe remettre dans la Rade de cette Ville, ou elle moüilla l'ancre. Le Marquis de Falces avoit eu ſi peur du combat que la fiévre l'en avoit pris, & il s'eſtoit fait porter à terre pour ſe guerir de ce mal là & de la peur de l'armée de France. Nos Navires parurent quelques jours apres, mais ils n'entreprirent rien de conſiderable, & s'en retournerent à S. Feliou mouïller l'ancre. Ce qui donnoit beaucoup de fatigue aux Eſpagnols qui eſtoient ſous les armes à terre, à cauſe que l'armée de France les avoiſinoit, & qui contraignit le Marquis de Falces de ſe rembarquer promptement, pour ne pas ſe trouver à l'attaque que les François vouloient faire à leurs Lignes, ſa prudence luy faiſant connoiſtre qu'il y faiſoit trop dangereux pour luy, à cauſe que le Mareſchal de la Mothe devoit (à ce qu'ils diſoient) ſortir de la Ville, au meſme temps que l'on feroit cette attaque.

Eſtant dans ſon bord il ſe fit raſer les cheveux, pour faire croire qu'il avoit eſté fort malade; de jour il ne mangeoit rien pour le mieux perſuader, mais la nuiĉt il ſe recompen-

ſoit & mangeoit vn Dindon tout ſeul. Comme les Canons eſtoient toûjours aux Sabors, à cauſe du voiſinage de l'armée de France, vn jour il fit vn fort mauvais temps de vent de Sud-Oüeſt, la Mer eſtoit fort groſſe avec vn grand broüillard qui chargeoit les Montagnes de Montſerra de nuages, & l'on avoit filé trois cables pour mieux tenir, & par ce moyen le Navire eſtoit fort loin de ſon ancre. Or le vent changea tout d'vn coup, & du Sud-Oüeſt qu'il eſtoit, il vint au Nord-Oüeſt avec telle impetuoſité qu'il mit tout le Navire à la bande, & les Canons d'enbas eſtant aux Sabors, tout l'entre-deux ponts ſe remplit d'eau, ſi bien que tous crioient miſericorde, & prioient Dieu & la Vierge de leur ayder. Gargot eſtant couché pour lors, & voyant que ſes Sentinelles l'avoient abandonné, & que le Navire alloit perir ſi l'on n'y mettoit remede, ſe leva promptement, & monta en haut ſur le Pont pour dire ce qu'il faloit faire dans vn ſi preſſant danger. Il rencontra vn Maiſtre de Camp Eſpagnol qui luy dit que le Marquis de Falces l'avoit envoyé vers luy pour luy demander conſeil & aſſiſtance. Alors il reſpondit au Maiſtre de Camp que ce n'eſtoit pas aſſez de prier Dieu, mais qu'il faloit que tous miſſent la main à l'œuvre pour retirer les Canons dans le Vaiſſeau, afin de fermer les Sabors pour empeſcher que l'eau n'y entraſt par là, à quoy ils ſe mirent à travailler: mais comme l'équipage eſtoit foible, & que le Navire eſtoit ſur le coſté à cauſe du vent qui ſouffloit impetueuſement, & que la houlle du Sur-Oüeſt entroit par tous les Sabors, y ayant de l'eau juſqu'à la ceinture entre le pont qui alloit à fond de Calle, l'on ne pouvoit pas remettre les Canons au dedans. Gargot ayant connu par là la grandeur du peril, monta ſur le Pont, quoy qu'il pluſt extremément; Et là ayant trouvé le Contre-Maiſtre, il luy dit de couper les boſſes de la maiſtreſſe ancre pour faire venir le Navire debout au vent lors que l'ancre tiendroit, afin que le Navire ſe dreſſaſt. Ce que le Contre-Maiſtre fit

ſans le demander au Marquis ny au Capitaine, & par ce moyen le Navire eſtant venu à ſon Cable, il ſe redreſſa, de ſorte qu'on remit dedans les Canons d'enbas: mais la pluſpart des malades furent noyez, ou moururent du roulis de l'eau, qui les portoit d'vn coſté du Navire à l'autre. Quand toute la manœuvre que Gargot avoit commandée fut faite, il ordonna d'aller promptement aux Pompes, & l'on trouva qu'il y avoit ſept pieds d'eau dans le Navire, & que toutes les poudres & le pain eſtoient moüillez, on ſe mit donc à pomper l'eau. Alors il leur dit vous pouvez maintenant reprendre vos prieres, pour remercier Dieu de vous avoir ſauvez de ce danger; puis il s'en retourna changer de linge, & non pas d'habits: car il n'avoit que ceux qu'il avoit ſur ſon corps. En recompenſe du grand ſervice qu'il venoit de rendre, on luy redonna ſes Sentinelles comme auparavant.

Tant que l'armée de France demeura à Sainct Feliou, il entroit toutes les nuits quelque petits ſecours par mer dans Barcelonne: mais n'ayant pas voulu demeurer là davantage faute de paye, elle s'en retourna en France, abandonnant des peuples tres-affectionnez à cette Couronne, & qui avoient donné dans ce ſiege beaucoup d'eſpreuves de leur affection, fidelité, & courage.

L'armée de terre n'en fit pas de meſme, elle ne voulut pas les abandonner ſans hazarder auparavant vn combat pour leur donner quelque ſecours: mais ce fut en vain, car nos François furent battus & obligez de ſe retirer.

Le Mareſchal de la Mothe avec Dom Ioſeph de Marguerite, & les habitans, tenoient toûjours bon, & faiſoient des ſorties ſur leurs Ennemis qui leur eſtoient quelquefois fort advantageuſes, juſqu'à leur prendre leurs beſtiaux à la longueur de la pique de leurs retranchements. Mais le mal alloit toûjours en empirant, d'autant plus que les Eſpagnols faiſoient pendre tous ceux qu'ils attrapoient jettans des vivres par Mer dans la place. Cette cruauté obligea vn jour le Ma-

reſchal d'envoyer vn Trompette dans vne Felouque s'en plaindre au General des Galeres d'Eſpagne, & dire que ſi l'on en pendoit plus, qu'il feroit pendre auſſi de ſon coſté. Le Duc d'Albuquerque reſpondit au Trompette, dites à voſtre General que demain je luy envoyeray faire reſponſe par vne Galere. En effet, le lendemain il fit approcher vne Galere du Mole, & tirer vn coup de Canon ſans balle, & puis pendre vn homme à l'antenne. Apres elle tira vn autre coup, puis fit pendre vn autre homme, & de cette ſorte il y en eut cinq de pendus l'vn apres l'autre. La Ville voyant cette reſponſe, fit tirer quantité de coups de Canon ſur la Galere, qui s'en vint rejoindre ſes camarades, & ne fit pas comme vne Barque, qui quelques-jours auparavant ayant paſſé trop pres de Barcelonne, fut ſi bien ſalüée que ſon antenne eſtant coupée d'vn coup de Canon, le vent la mena dans la Ville, ſi bien qu'elle fut priſe.

Vn jour s'eſtant paſſé apres cette belle penderie, on tira ſur les dix heures du jour vn gros Canon du Molle de Barcelonne ſans balle, & l'on vit peu apres vn Eſpagnol à vne Potence; puis tous les Baſtions de la Ville, tirerent auſſi vn coup de Canon, & l'on vit encore huit ou dix Potences avec des Eſpagnols pendus. Cette riſpoſte eſtonna tellement les aſſiegeants, qu'ils envoyerent vn Trompette au Mareſchal, pour luy dire qu'il ne fiſt plus pendre de leurs gens, & qu'eux de leur coſté ne feroient plus pendre de François ny de Catelans, quoy qu'ils euſſent eſté dans la reſolution d'envoyer à Tarragone vne Galere pour querir tous les François qui y eſtoient priſonniers pour les attacher à la potence : meſmes l'on avoit dit à Gargot que ſi le Mareſchal faiſoit plus pendre de leurs gens, que l'on le pendroit auſſi bien que les autres. La penderie ceſſa donc d'vn commun conſentement des deux partis.

L'armée de terre & de Mer des François s'eſtant retirée, le Marquis de Mortare prit vn Corps de cinq mil hommes de l'armée d'Eſpagne, & s'en alla à S. Feliou & autres petites pla-

ces Maritimes lesquelles il prit, comme aussi Gironne. La perte de ces places fut cause de la perte de Barcelonne, qui recevoit toûjours de ces lieux-là quelques secours; les Catelans & le Mareschal furent enfin forcez de capituler, apres avoir souffert beaucoup d'extrémitez de la peste & de la famine, & apres avoir mangé tous leurs chevaux & autres animaux. Dom Ioseph de Marguerite se sauva de nuict avant la Capitulation dans vne Barque longue, & passa au travers l'armée Navale d'Espagne. Si Barcelonne eust eu dequoy subsister vn mois, force eust esté aux Espagnols de lever le siege: car ils manquoient de vivres tant dans leur armée de terre que dans celle de Mer, & ils estoient à telle extrémité, que l'on ne donnoit aux Soldats qu'vn peu de frisoppe ou miettes de biscuit où il y avoit la moitié de crotte de Rats; Et mesme à la table du Marquis de Falces, l'on mangeoit de cette frisoppe trempée dans l'eau, & vn peu fritte dans l'huile. Les Espagnols s'estant rendus Maistres de Barcelonne, le prisonnier demanda sa liberté, comme on luy avoit promis pour ce temps-là: mais on ne voulut point la luy accorder, ny mesmes les vivres necessaires: de sorte qu'il fut contraint de découdre les galons d'or de sa casaque pour les vendre & en avoir dequoy manger, autrement il fust mort de faim.

L'armée d'Espagne leva l'ancre & s'en vint à Tarragone pour y prendre des victuailles: mais elle n'y trouva que pour cinq ou six jours de pain, & s'en vint comme cela à Cartagene, où elle entra & y prit pour vn mois de vivres. Pendant que les Vaisseaux estoient dans le port de Cartagene, Gargot estoit tenu de si prés, qu'il n'avoit pas seulement la liberté de regarder hors du Navire par les Sabors, & il faloit qu'il fist ses necessitez entre les Ponts. Quatre ou cinq jours apres l'arrivée de l'armée à Cartagene, comme il ne pensoit qu'à passer le temps avec le moins de chagrin qu'il pouvoit, on le vint querir en bas de la part du Marquis de Falces, qui luy dit d'abord qu'il le vit, qu'il n'avoit pas voulu que d'autre que luy-mesme, luy annonçast la bonne nouvelle de sa liberté, qui estoit

venuë. Gargot qui avoit plus d'vne fois esprouvé ses railleries picquantes, luy respondit, qu'il voyoit bien qu'il le vouloit flater d'vne vaine esperance, ce qui ne feroit qu'augmenter son ennuy. Ie ne me raille point, repliqua le Marquis, & pour preuve de ce que je vous dis, c'est que tout maintenant je vay vous oster vos gardes. Et lors il commanda au Sergent de garde d'oster les sentinelles d'aupres de luy, & adjousta que s'il vouloit aller à terre, qu'on l'y laissast aller. Puis se retournant vers luy, il luy fit cét éclaircissement: il faut, Monsieur, oublier ce qui s'est passé entre nous, les Lettres du Comte du Daugnon qui tient nostre party en vostre pays, sont cause du mauvais traittement que vous avez receu, le Roy d'Espagne a accordé vostre liberté en eschange d'vn Capitaine Espagnol, vous avez vn parent à Madrid qui a sollicité pour vous, avec le Comte de Pigneranda. Si vous voulez aller à terre vous le pouvez, & mesmes je vous envoyeray d'icy à Madrid si vous le souhaittez : mais il vaut mieux que nous allions à Calis ensemble, d'où vous pourrez aller à Madrid plus aisément; cependant je vous prie de retourner manger avec moy pour le temps que vous avez à demeurer ceans.

L'armée leva l'ancre de Cartagene & s'en vint à Calis : où si-tost qu'elle eut moüillé, le Marquis descendit à terre, & laissa son prisonnier, à qui il avoit donné de si belles paroles, dans le Gallion Sainct Martin sans subsistance aucune. Car il n'y en avoit pas mesme pour les Mariniers du Vaisseau; lesquels furent la pluspart contraints de venir à terre. Gargot y vint aussi avec son valet Loriet, qu'il envoya au Port Saincte Marie porter vne Lettre au Duc de Medina Celi, lequel il supplioit de le retirer de la misere où il estoit. Le valet fut quatre jours en ce voyage, pendant lequel temps le Maistre souffrit beaucoup de froid & de faim: car il estoit nud & n'avoit point dequoy manger. Quand Loriet fut revenu Dom Manuel de Bagnolle Vice-Admiral d'Espagne, qui commandoit en la place de Dom Francisque de Pimantel qui estoit

mort

mort pendant le ſiege de Barcelonne, envoya querir Gargot, pour luy dire qu'il avoit receu ordre de la part du Roy d'Eſpagne de l'envoyer promptement à Madrid, & qu'il avoit fait compter cent eſcus pour ſa dépenſe à vn Capitaine Eſpagnol qu'il luy monſtra, lequel le prendroit en ſa garde. Sur cela Gargot ſupplia le Vice-Admiral qu'avant d'aller à Madrid, il luy permiſt de paſſer au Port Saincte Marie pour parler au Duc. Le Vice-Admiral luy reſpondit qu'il y iroit apres qu'il auroit diſné avec luy: car le Duc luy ordonnoit de l'y envoyer. Il diſna donc avec le Vice-Admiral, qui l'entretint de diverſes choſes, & entre autres luy demanda en quelle eſtime eſtoit le Chevalier de la Ferriere parmy les François. Gargot luy ayant reſpondu *en tres-bonne*, le Vice-Admiral luy dit, vous en croirez tout ce qu'il vous plaira, mais à vous dire ce que j'en penſe, il faut de deux choſes l'vne, ou qu'il ne ſoit pas Soldat, ou qu'il ne ſoit pas Marinier. Car s'il avoit eſté Soldat, il auroit tenté quelque choſe par vn combat, pour ſçavoir ſi la Fortune luy auroit voulu ayder à ſecourir vne place qui eſtoit de ſi grande conſequence pour le ſervice de ſon Maiſtre; où s'il avoit eſté Marinier, dans la ſaiſon qu'il eſtoit, il ſeroit venu d'aval prendre la Briſe * du ſoir, tout le long de la terre, & auroit ſecouru Barcelonne malgré nous. Apres cela il voulut ſçavoir de quel pays Gargot eſtoit, il luy dit, je ſuis de la Rochelle! Ah, dit le Vice-Admiral ſe retournant vers quelques Officiers, que le Conſeil d'Eſpagne a fait vne grande faute de n'avoir pas tout employé pour ſecourir cette place, lors qu'elle eſtoit aſſiegée; Si elle n'avoit pas eſté priſe, nous ne ſerions pas dans les peines ou nous ſommes maintenant.

* Sorte de vét.

Apres diſné Gargot prit congé de luy, & s'embarqua dans vne Barque longue, qui le mena avec deux Capitaines Eſpagnols, qui eſtoient ſes gardes, au Port Saincte Marie. Si-toſt qu'ils y furent arrivez ils allerent au Palais du Duc pour parler à luy, & monterent dans vne Galerie de la Secretairie pour

N

aller à ſon appartement. Gargot fut bien eſtonné d'y voir vn François ayant encore les bottes hautes qui courut à luy les bras ouverts, en luy diſant; Mon chere frere il y a longtemps que je vous cherche en Eſpagne, ſans ſçavoir ou vous eſtiez, & là deſſus ils s'embraſſerent eſtroitement. On leur dit que le Duc ne pouvoit parler à eux pour lors, mais qu'il alloit ſortir tout à l'heure pour ſa promenade. Gargot ſupplia donc ſes Gardes de deſcendre promptement, afin qu'il puſt ſalüer le Duc, ce qu'ils firent auſſi-toſt; Tellement que le Duc eſtant fort accompagné, il eut le moyen de s'approcher & de luy faire la reverence. Il eſtoit en tres-mauvais équipage, c'eſt-à-dire preſque nud, & n'ayant qu'vn haut de chauſſe de toile de Voiles tout déchiré, vn meſchant juſte au corps de meſme, & vn chapeau de ſon valet percé en divers lieux. Le Duc fit le ſigne de la Croix le voyant en cét eſtat, & luy dit en François (qui fut la ſeule fois qu'il parla en cette Langue) Monſieur nous avons parmy nous de la canaille, auſſi bien que vous en avez parmy vous: mais n'ayez pas pour cela mauvaiſe opinion de la Nation Eſpagnolle, parmy laquelle il y a quantité d'honneſtes gens comme vous ſçavez; Puis reparlant Eſpagnol, il dit à la compagnie qu'il eſcriroit au Roy ſon Seigneur le mauvais traittement que le Marquis de Falces avoit fait à vn Capitaine François de conſideration, & qui luy eſtoit recommandé de la part du Roy, du Comte de Pignerande, du Premier Miniſtre meſme, & du Nonce de ſa Sainćteté (qui eſt à preſent Pape) & que ce Marquis ſeroit cauſe que beaucoup d'Eſpagnols qui valoient mieux que luy, ſeroient maltraittez en France. Apres ſe retournant vers Gargot, il luy dit qu'ayant ordre de l'envoyer promptement à Madrid, il ne luy donnoit point d'argent pour luy faire faire vn habit, parce que cela demandoit du temps: mais qu'eſtant tous deux d'vne meſme taille, il le prioit de prendre vn des ſiens, & ordonna ſur l'heure à l'vn de ſes Valets de Chambre de luy en porter vn à ſon logis, & au Treſorier de payer cinquante eſ-

cus pour luy avoir du linge. Apres quoy il monta en carrosse pour s'aller promener, luy disant fort courtoisement; Demain je vous parleray, je vous donne deux jours à vous reposer au Port Saincte Marie, de la fatigue que vous avez euë avec vn si mauvais hoste; qui cependant a esté fort bien payé du Roy de l'escu par jour qui avoit esté ordonné pour vostre subsistance. Gargot apres avoir receu son argent du Tresorier, s'en vint avec son frere & les deux Capitaines ses Gardes à l'Hostellerie, où arriva aussi-tost qu'eux le premier Valet de Chambre du Duc, avec vn habit complet que ce Seigneur avoit fort peu mis. L'ayant essayé il le trouva propre pour luy & le vestit. Le lendemain il ne sembloit plus estre ce pauvre gueux estropiat, à qui les cuisses & les coudes paroissoient n'agueres. Il ne pût s'empescher alors de faire reflexion sur la bizarrerie de sa fortune, qui dans vne demie heure de temps avoit si favorablement changé. Car alors qu'il n'avoit pas vn sol pour avoir du pain, ny mesme vne chemise pour mettre sur son dos, ny esperance d'aucun secours, elle luy avoit fait rencontrer inopinement son frere, qui ne faisoit que descendre de cheval pour aller à ce Palais apprendre de ses nouvelles, vn des plus Grands d'Espagne, & puis qui pretend avec juste titre à la Couronne de Castille & de Leon, lequel le caressoit & faisoit cas de luy, jusques à luy envoyer de ses habits pour le vestir, & luy faire donner de l'argent.

Apres que les deux freres & les deux Capitaines Espagnols eurent soupé ensemble, Gargot appella son valet Loriet, & luy dit, allez voir ma genereuse Espagnolle, faites-luy mes baise-mains, & luy dites que je la supplie de m'excuser si je ne vay pas luy rendre mes respects à ce soir, mais que demain je tâcheray d'en avoir la permission de mes gardes. Apres se retournant vers eux, il leur dit Messieurs, vous trouverez bon s'il vous plaist, que mon frere & moy nous nous retirions dans vne chambre seuls, parce que nous avons beaucoup de choses à nous dire l'vn à l'autre, & je vous donne ma parole

que je ne penseray pas à m'eschaper de vos mains. Cette priere estoit trop raisonnable pour estre refusée par des gens d'honneur comme estoient ces deux Espagnols.

Les deux freres se renfermerent donc dans vne chambre, & apres s'estre embrassez de nouveau pour satisfaire à leur joye commune, le cadet raconta à son aisné ce qui luy estoit arrivé depuis leur separation de Saincte Croix, & il pria son aisné de luy faire aussi le recit de ses adventures. Si bien qu'apres l'avoir assuré de la santé de toute la famille, à la reserve de leur sœur puisnée qu'ils aymoient fort tendrement, mais dont il esperoit la guerison; Il commença de cette sorte.

Vous aurez sceu mon frere, par les Lettres que je vous ay écrites, le combat que nous eusmes contre vn grand Navire Anglois à Saincte Croix, comme vostre Chaloupe demeura à terre par la negligence des gens qui estoient dedans, & que delà nous fusmes à Madere où nous demeurasmes trois mois à vous attendre, & y apprismes quelques nouvelles de vostre assassinat. Nous vinmes ensuite avec le Vaisseau de la Roze d'or à Lisbonne, ou vostre maistre-valet m'informa entierement de la trahison qui vous avoit esté faite, & que vous estiez détenu prisonnier des Espagnols : ce qui m'obligea de donner au Pere Michel Ange Superieur des Capucins, vn petit pacquet d'or en Ducats pesant quinze onces, que je luy laissay en dépost, afin de vous le donner au cas que vous vous sauvassiez de vostre prison, & que vous vinssiez à Lisbonne, ou bien de vous l'envoyer en Espagne s'il en trouvoit l'occasion. Ayant ainsi mis ordre à vostre secours autant qu'il me fut possible, nous partimes de Lisbonne pour venir en France, où mon intention estoit d'aller à Dunkerque, ou au Havre de Grace, ou au Port-Louïs, ou bien à Nantes, mais nullement à la Rochelle, car je prevoyois bien que le Comte du Daugnon se saisiroit du Navire & de tout ce qui estoit dedans, & ce qui estoit encore plus à craindre, mesme de ma Personne: mais Verdois & vos gens ny voulurent jamais con-

ſentir, quoy que deux Peres Capucins, l'vn deſquels ſe nommoit le Pere Marien de Rennes, auſquels je donnois paſſage, les en euſſent priez les larmes aux yeux & les genoux en terre. Nous y arrivaſmes donc, & vos gens ſe voulant ſaiſir de moy pour me livrer au Comte, je me débarquay malgré eux & deſcendis à la Rochelle, ou par bonheur le Comte n'eſtoit pas, mais à Broüage. Ses Suiſſes & ſes Gardes ſe ſaiſirent incontinent de la Roze d'or & de tout ce qui eſtoit dedans, juſques à vos armes, & meſmes en chaſſerent noſtre nepveu avec vne extrême violence, & luy retinrent ſon coffre avec toutes ſes hardes. Noſtre ſœur puiſnée s'y eſtant preſentée pour en avoir raiſon, ils la menacerent de la jetter dans la Mer, & empeſcherent que le Iuge de l'Admirauté n'y entraſt pour en faire faire l'Inventaire. I'eus donc grand ſujet de craindre d'eſtre arreſté par ordre du Comte du Daugnon, & crus devoir chercher quelque azyle à me retirer pour quelques jours. Ma premiere penſée fut de m'adreſſer aux Miniſtres de la Rochelle: mais lors que la nouvelle vint de voſtre mort, & qu'on tenoit pour aſſuré que vous & moy avions eſté mis en mille pieces, pas vn de ces Meſſieurs n'eſtoit venu les conſoler dans vne affliction ſi cruelle, quoy que ce ne fuſt pas leur couſtume de dénier cette ſorte de ſecours dans de moindres malheurs aux dernieres perſonnes de la Ville : ils ſe contenterent de leur faire dire que la crainte qu'ils avoient du Comte du Daugnon noſtre ennemy, les en avoit empeſchez. Ayant appris cela par ma Mere & mes Sœurs, je me reſolus d'aller aux Peres de l'Oratoire, où il y en avoit vn de ma connoiſſance, & qui m'avoit témoigné amitié. L'ayant informé de mes affaires & de mon deſſein, il le propoſa à ſes Confreres, qui tous enſemble furent d'opinion qu'ils ne me devoient point donner refuge dans leur Maiſon, par la crainte qu'ils avoient de déplaire au Comte, qui leur pouvoit faire autant de mal ou pis, qu'il en avoit fait depuis peu aux Peres Minimes de la Digue; Au Convent deſquels il eſtoit entré de

force, & y avoit fait lever & deffaire le plancher ou pavé de leur Refectoir, sous lequel il y avoit quantité d'argent en depost appartenant au * Pape, lequel il s'estoit approprié, & de plus il avoit traitté tres-indignement de paroles ces pauvres Peres. Ce discours m'osta toute esperance de trouver seureté à la Rochelle, & me fit resoudre d'en partir la nuict à pied, & d'aller par des chemins détournez, à quatre lieuës delà prendre la Poste, je m'en vins à Paris, où nos amis me dirent qu'ils ne m'y croyoient point encore en seureté, veu l'effroyable credit qu'avoit le Comte, & me conseillerent d'aller à Dunkerque trouver M. d'Estrades vostre associé. I'y fus donc & luy rendis raison de toute nostre Navigation & de nos disgraces. Il me receut autant bien que je le pouvois souhaitter, me fit donner vn bon logement & manger à sa table; Et comme j'avois sauvé deux cents Pistolles, je luy offris comme appartenant à luy & à vous; Il les refusa d'vne maniere fort obligeante, & me dit de les garder & de m'en servir en mes besoins, je les donnay en garde à son Secretaire. Quelque temps apres il receut des Lettres de Broüage, par lesquelles on luy disoit beaucoup de mal de vous & de moy, & particulierement que nous avions vendu plusieurs de nos soldats & Matelots en Barbarie. Il me fit voir ces Lettres, apres quoy il les déchira en ma presence & les donna à manger à vne Bische privée qu'il avoit, me disant qu'il ne croyoit pas ce que l'on disoit de nous, dont je fus extrémement consolé. Mais delà à quelques mois, vostre Lieutenant Bertier estant de retour d'Espagne, & ayant passé à la Rochelle où il avoit veu le Comte du Daugnon, arriva à Dunkerque, & parla à M. d'Estrades, également contre sa promesse & contre la verité de ce qui s'estoit passé en nostre voyage. Cette cruelle perfidie m'affligea extrémement, & d'autant plus que je vis que M. d'Estrades me témoigna vn peu de froideur; ce qui fit que je luy demanday mon congé pour aller à la Cour y solliciter vostre liberté. Il ne se contenta pas de me l'accor-

* C'estoit pour la guerre d'Irlãde.

der, il me fit mesme la grace de me donner vn de ses chevaux pour aller à Graveline. Comme je fus prest à partir, son Secretaire me demanda si je ne voulois pas qu'il me rendist les deux cents Pistolles, je luy dis qu'elles estoient à M. d'Estrades & à vous, & que pour cette raison je ne les demandois point. Il me quitta & revint aussi-tost me dire que Monsieur luy avoit commandé de me les rendre, quoy que je ne les demandasse pas. Alors je les pris & rentrant dans le Logis, j'en fus tres-humblement remercier M. d'Estrades. De Dunkerque je revins à Paris, où je trouvay les Lettres que vous escriviez à diverses personnes de la Cour, il y en avoit vne assez ample pour moy, dequoy j'eus bien de la joye.

I'y appris en mesme temps la defection du Comte du Daugnon contre le service du Roy; Il y avoit peu de temps que M. le Duc de Vendosme avoit la Charge d'Admiral, & le Gouvernement de Bourgongne, il n'estoit pas alors à Paris. De nos amis me conseillerent de me faire connoistre à son Principal Officier, sçavoir le Secretaire General de la Marine, qui estoit le Pere de la Boullaye de l'Oratoire. Quand il me vit & qu'il oüit nostre nom, il fit plus de signes de Croix que s'il eust veu tous les Pirates ensemble, & me dit d'vne façon tres-severe, que vous & moy avions commis des crimes execrables en nos voyages de Mer, qui meritoient des supplices extraordinaires, que j'estois bien-heureux de ce qu'alors il n'y avoit point d'Archer de la Marine à l'Hostel de Vendosme pour m'arrester prisonnier. Bien que ce discours fust terrible, je ne hesitay point, je luy dis qu'il n'en estoit pas de besoin, & que j'irois à telle prison qu'il voudroit, s'il me l'ordonnoit, & le priay cependant de lire les Lettres que vous m'aviez écrites, ce qu'il fit. Apres les avoir leuës il changea tout d'vn coup du blanc au noir, & ne me parla pas seulement amiablement, mais mesme m'embrassa avec beaucoup de marques de bien-veillance, & me dit que la mauvaise opinion qu'il avoit de vous & de moy, venoit de quantité de Lettres qu'on avoit écrites, à M.

de Vendosme & à luy, tant de la Rochelle que des environs.

Ie m'acheminay de Paris à Poitiers ou estoit la Cour, & y rendis vos Lettres. La Reyne leut en ma presence celle que vous luy escriviez, & me témoigna bien de la bonté pour vous. Dans ce mesme temps-là on amena de la Rochelle vn Officier Espagnol qui y avoit esté pris voulant entrer par Mer dans le reduit du Comte du Daugnon; M. le Mareschal du Plessis Praslin eut la bonté de demander cét Officier à la Reyne afin de l'eschanger pour vous. Elle le luy accorda, & en ma presence commanda à M. de Brienne ou à M. de la Vrillere, (je ne me souviens pas lequel des deux) de m'en donner les expeditions; on me les délivra le mesme jour. I'aiday à reconduire cét Espagnol à la Rochelle (il se nommoit Dom Gaspard Francisco Dorosco, & estoit natif de Madrid) je le laissay chez ma mere sur sa parole, parce que vous m'aviez mandé que vous n'aviez pour lors qu'vn semblable engagement. Ie retournay à Poitiers y prendre mes passeports pour Espagne, pour y aller moyenner vostre liberté : mais comme je craignois fort le voisinage de Broüage, je pris le tour vn peu long, & fus de Poitiers à Limoges, à Cahors, à Montauban, à Toulouze, à Pau, & à Bayonne. Estant sur la Frontiere, j'envoyay querir vn Passeport à Yron, à la faveur duquel j'entray en Espagne, & arrivay le mesme jour à S. Sebastien, où je voulus voir Dom Diego de Cardena Gouuerneur de la Province, & luy rendis des Lettres de M. le Comte de Toulongeon escrites en ma faveur. Il me receut fort bien, loüa mon amitié fraternelle, & me promit de me donner le lendemain matin ses Passeports, & mesmes de ses Lettres en ma faveur pour Madrid. De si obligeantes paroles me rejoüirent beaucoup, & estant dites en presence de quantité d'Espagnols; ils me firent ensuite cent caresses, & mesmes quelques-vns d'entre eux, pour avoir occasion de m'entretenir jusques sur le Port. Ie n'y fus pas plustost arrivé que j'y apperceus deux Gardes du Comte du Daugnon, que je connus

nus facilement à leur viſage & à leurs Caſaques. Leur preſence me donna du chagrin que je taſchay de cacher; ils m'obſerverent long-temps, & ne me parlerent point, ny moy à eux. I'arreſtay ce jour là des montures pour me mener à Madrid, & donnay des arres. Le lendemain matin je fus chez le Gouverneur, dont je trouvay le viſage & les diſcours bien changez: car il me dît qu'il avoit appris que j'eſtois de la Rochelle ville rebelle aux amis des Eſpagnols, qu'ainſi il ne pouvoit me permettre d'aller à Madrid, & qu'il me faloit reſoudre d'entrer en priſon, & meſme qu'il ne faloit pas perdre le temps à m'en vouloir deffendre. Ie voulus parler, mais je n'y gagnay rien; on me mena à la priſon publique, où je fus aſſez bien traitté à mes dépens. Il faut que je vous advouë que ce coup me fut fort rude, & qu'il me jetta dans le dernier accablement, lors que je me vis ſi reculé de pouvoir procurer voſtre liberté, puiſque je perdois la mienne. Ie me crus trop foible pour le ſupporter, c'eſt pourquoy je priay qu'on me fiſt venir le Pere Recteur des Ieſuites: lequel certes me conſola beaucoup par ſes ſalutaires remonſtrances; Et je pris tant de confiance en luy, que j'oſay le prier de me garder vne ceinture où j'avois de l'or monnoyé. A quelques jours delà on me mena par terre au Port du Paſſage, où l'on me fit embarquer ſur vne Fregate Eſpagnolle, dans laquelle on chargea en ma preſence trente-quatre Caiſſes d'argent que dix-ſept Mulets y avoient apportées. On ne m'oſta rien de mes hardes ny de mon argent, ſinon que le Secretaire du Gouverneur eut envie de mes Piſtolets qui eſtoient fort beaux, & me les prit.

On mit à la voile au mois de Ianvier, en compagnie de trois ou quatre autres Fregates, ſur toutes leſquelles eſtoit reconnu pour Chef vn Eſpagnol qui ſe diſoit Lieutenant General de l'Artillerie de Flandres; il s'embarqua ſur la Fregate ou j'eſtois. En peu de jours nous arrivaſmes entre Broüage & la Rochelle: incontinant le Comte du Daugnon en fut adver-

ty, & ordonna au ſieur de la Villatte Gouverneur de la Citadelle d'Olleron, de me venir prendre à bord des Eſpagnols, leſquels me livrerent à luy. Il m'emmena dans ſa Fortereſſe, où il me traitta fort civilement, & me conſola beaucoup. Eſtant là, ſon fils me fit connoiſtre qu'il avoit paſſion pour des doubles Quatruples d'Eſpagne que je luy avois fait voir: je luy en offris deux de pluſieurs que j'avois : mais ce jeune Gentilhomme ſe trouva avoir l'ame ſi noble, qu'il n'en voulut jamais prendre, quelque inſtance que je luy en fiſſe, qu'à condition qu'il m'en donneroit la valeur à l'heure meſme, à quoy il me falut conſentir. Le lendemain on m'envoya à Broüage dans vne Chaloupe ou je fus moüillé juſques à la peau par les vagues de la Mer qui eſtoient grandes, & par vne tres forte pluye. Eſtant arrivé là, Polaſtron Major de la Place me foüilla, & craignant que quelque choſe n'euſt échapé à ſa diligence, il me fit refoüiller par trois fois. Il me prit trente Piſtoles d'or qui me reſtoient : bref il m'oſta tout, horſmis mon habit; puis me fit deſcendre par vne Eſchelle à Rollons ſous la Porte Royale qui eſtoit murée, tout moüillé que j'eſtois. Le ſoir on me jetta vn pain de munition, & vn ſac de paille qui n'avoit de longueur que la moitié de mon corps. Ie fus ſeul dans cette priſon l'eſpace d'environ vn mois, ou le manque de ſommeil, & l'extrême froid que j'y enduray, me penſerent faire deſeſperer. On me donnoit chaque jour à boire & à manger autant que neuf ſols par jour ſe pouvoient eſtendre, comme m'a dit depuis le Concierge qui me l'apportoit. Apres ce temps-là, ſoit que le Comte du Daugnon cruſt que je mourrois trop toſt, & qu'il me vouloit reſerver à quelque plus cruel ſupplice, ſoit pour quelqu'autre conſieeration, il me fit mettre dans vne autre priſon ſeul, où ayant rencontré vne paillaſſe encore chaude, je m'y couchay & y dormis vingt-quatre heures entieres, du plus agreable ſommeil que j'aye eu de ma vie. On venoit d'oſter de deſſus cette paillaſſe vn Gentilhomme nommé M. de Souvolle, par-

ce qu'on le croyoit preſt à expirer, & on l'avoit mis entre les mains des Peres Recolets ; qui en eurent tant de ſoin qu'ils l'empeſcherent de mourir.

Ce Gentilhomme eſtoit du pays de la Marche, voiſin du Comte du Daugnon ; il avoit paſſé à la Cour, qui eſtoit lors à Poitiers, & delà avoit eſté à Broüage, où il avoit eſté fort bien receu par le Comte, & conferé ſouvent avec luy : mais à quelques jours delà, par ordre du meſme Comte, on l'avoit mis ſur le Chevalet rabotté expres de nouveau, avec deux groſſes Bombes, vne à chaque pied, & deux grands eſcriteaux, l'vn à ſon dos, & l'autre devant, contenant des choſes execrables contre la Cour ; Et ce pauvre Gentilhomme : on m'a dit depuis que Trubert l'vn des Secretaires du Comte, en avoit eſté le compoſiteur.

L'on me tint dans cette ſeconde priſon environ autant de temps que dans la premiere, ſans feu, aux mois de Ianvier & Fevrier, & ſans ſouffrir que perſonne me parlaſt, horſmis vne fois & par hazard, ſçavoir vn Pere Recollect nommé le Pere Theophile, lequel advertit M. de la Rochelle du piteux eſtat auquel il m'avoit veu. Il vit auſſi ma Mere, mes Sœurs, qu'il conſola beaucoup : leſquelles allerent auſſi-toſt trouver M. d'Eſtiſſac noſtre Gouverneur, pour le ſupplier de vouloir donner ordre que l'on miſt dans la groſſe Tour l'Eſpagnol qui avoit eſté deſtiné pour voſtre échange, & luy ordonner d'écrire au Baron de Bateville ſon General, que ſi l'on ne me délivroit on le feroit mourir de miſere, & qu'on le traitteroit de la meſme maniere qu'en vſoit le Comte du Daugnon en mon endroit. Noſtre Gouverneur envoya par vn Tambour ſes Lettres au General Eſpagnol, & au meſme temps eſcrivit au Comte de me renvoyer à la Rochelle. Tellement que comme je ne penſois plus qu'à la mort que je croyois fort proche, l'on me vint querir, & l'on me mena à Chef de Baye dans le Vaiſſeau nommé la Lune, Admiral de la Flotte du Comte du Daugnon, d'où on envoya vn Tambour à la

Rochelle advertir que j'y estois.

Estant arrivé au bord du Vaisseau nommé la Lune, le sieur de Salenove qui le commandoit, me dit qu'il alloit envoyer exprés vne Chaloupe à la Rochelle avec vn Tambour pour y donner advis que j'estois dans son Navire, suivant l'ordre qu'il en avoit du Comte du Daugnon, & que j'eusse à y escrire. I'escrivis donc & luy donnay ma Lettre ouverte, laquelle il envoya le mesme jour. Le lendemain, je fus fort estonné de voir venir vne Chaloupe de la Rochelle, dans laquelle estoit ma plus jeune Sœur, accompagnée de quelques femmes qui avoient de leur parens dans l'armée du Comte.

Ce Gentilhomme la receut fort civilement, & luy permit de me parler en particulier. Elle me dit que nos amis ayant remarqué dans ma Lettre que je ne voulois point accepter ma liberté en échange de l'Officier Espagnol, de crainte de prejudicier à la vostre, pour laquelle la Reyne Mere me l'avoit donné, ils avoient jugé à propos de l'obliger à venir me parler de vive voix, pour me dire qu'estant entre les mains d'vn Tyran, tel qu'estoit le Comte du Daugnon nostre implacable ennemy, & qui avoit juré nostre perte, il n'estoit pas à propos de faire tant le genereux, y ayant danger qu'il ne s'en prevalust pour assouvir sa vengeance, & qu'il n'aimast mieux me faire perir que de satisfaire à la priere que luy faisoient les Espagnols, qui vouloient sauver leur Officier. Ces raisons & plusieurs autres qu'elle me dît, changerent le dessein que j'avois veritablement eu, si bien que j'acquiescay aux conseils de mes amis, & à ses prieres. Mais d'autant qu'ils vouloient absolument qu'on me mist en liberté avant que de rendre l'Espagnol, il falut en parler à M. de Salenove, lequel avoit des ordres contraires du Comte. Ma Sœur luy parla longtemps pour le conjurer de me laisser aller sans pouvoir rien obtenir : enfin son affection luy suggera vn expedient tout-à-fait extraordinaire, & duquel je conserveray le souvenir toute ma vie. *Elle luy dit, Monsieur, puisque je ne puis vous donner*

des assurances de la foy de mon frere, agréez que j'en sois la caution, & que je demeure icy jusqu'à ce qu'on ait rendu l'Espagnol. Cette generosité d'vne fille donna lieu à celle de ce Gentilhomme, & luy fit dire obligeamment ; *Mademoiselle, c'est à vostre parole que je donne vostre frere, je vous le confie, conduisez-le vous-mesme.* On nous renvoya donc tous deux avec beaucoup de joye ; laquelle fut augmentée par celle de nos amis qui me voyoient en liberté. Vne partie d'eux estoit d'avis qu'on ne rendist point l'Espagnol, à cause de la perfidie dont ceux de sa Nation avoient vsé en mon endroit, en me retenant injustement prisonnier à Sainct Sebastien, & me livrant encore plus injustement entre les mains du cruel Comte du Daugnon : mais M. l'Evesque de la Rochelle, qui s'estoit charitablement interessé dans ma disgrace, & qui incontinent apres l'advis qu'il receut du P. Theophile, vint trouver M. d'Estissac pour obtenir ma liberté, leur representa qu'il estoit de l'honneur & de la foy, de tenir à M. de Sallenove la parole qui luy avoit esté donné ; c'est à quoy nous consentîmes de tout nostre cœur, ma Sœur & moy.

Or cét Officier Espagnol qui connoissoit l'injustice qu'on m'avoit faite, accepta son congé pour trois mois, à condition qu'estant à Madrid il travailleroit pour vostre liberté, & promit avec des serments solemnels, qu'en cas qu'il ne la pust obtenir, il retourneroit dans sa prison. I'ay sceu cependant qu'il n'en a rien fait, & qu'au lieu de parler pour vous à Madrid, il a demandé recompense au Roy d'Espagne pour la rançon qu'il a payée, à ce qu'il dit, pour sortir de la prison des gavaches François.

Comme je n'eus donc point de nouvelles de vous ny de l'Officier Espagnol, apres avoir esté malade à la Rochelle environ vn mois, à cause du mauvais traittement que j'avois souffert à Broüage, je suivis la Cour, qui estoit partie de Poitiers. Ie la rencontray à Tours, où je me jettay aux pieds de la Reyne & luy contay vos disgraces & les miennes. Cette

bonne Princeſſe me dit ; Pauvre garçon j'ay grande compaſſion des malheurs de voſtre frere la jambe de bois & des voſtres ; le Comte du Daugnon eſt mon Lieutenant, mais il m'obeït fort mal : allez vous-en trouver M. le Tellier de ma part, & luy dites qu'il vous donne vn ou pluſieurs Eſpagnols priſonniers, pour eſtre échangez pour voſtre frere.

Ayant parlé à M. le Tellier, il me mit entre les mains de M. le Roy ſon premier Commis, lequel fit apporter les Regiſtres de tous les priſonniers Eſpagnols qui devoient eſtre en France. I'en pris vn extraict, & eſcrivis en toutes les places où il y en devoit avoir, afin de ſçavoir quels ils eſtoient. Les reſponſes que j'en eus furent que faute de ſubſiſtance on les avoit tous laiſſez aller. Il me falut donc remettre à ſuivre la Cour juſqu'à Corbeil, où je parlay derechef à la Reyne. Elle me donna vne Lettre de recommandation pour M. le Duc de Vendoſme, qui équipoit pour lors à Breſt l'armée Navale du Roy, pour aller combattre celle des Eſpagnols & celle du Comte du Daugnon, qui eſtoient jointes devant la Rochelle. M. de Beringant m'en donna auſſi vne autre.

Ie m'acheminay auſſi-toſt à Breſt, où je rendis mes Lettres à M. de Vendoſme, qui me promit toute faveur : neantmoins peu de jours apres, voyant que je m'enquerois de vous à quelqu'vn qui eſtoit revenu d'Eſpagne, il me dit Gargot tu te donnes trop de peine pour ton frere que tu crois priſonnier, ſçaches qu'il eſt libre, & qu'il ne veut point revenir en France, de peur d'y eſtre puny des crimes dont il eſt accuſé. Ie luy reſpondis, M. Voſtre Alteſſe eſt mal informée de la verité, je vous puis aſſurer que mon frere eſt en effet priſonnier & innocent, & qu'auſſi-toſt qu'il aura ſa liberté (que vous luy pouvez procurer) il viendra rendre ſi bonne raiſon de ſa conduite, que les credules ſeront contraints de ſe repentir d'avoir trop legerement donné foy aux impoſtures des Emiſſaires du Comte du Daugnon. Dieu veille, me dit-il, que cela ſoit ainſi. Peu de jours apres le Commandant du Chaſteau

de Breſt le ſieur de Courpois qui vous avoit connu, m'envoya querir & me dit en confidence qu'il avoit oüy dire à M. l'Admiral en preſence de M. le Commandeur de Neucheſe, qu'il vous croyoit veritablement libre en Eſpagne, d'où vous n'oſiez revenir, & que pour moy il me croyoit l'Eſpion du Comte du Daugnon. Il me conſeilla de me juſtifier d'vne ſi noire accuſation, & s'avança juſqu'à me dire qu'il m'y aideroit de bon cœur. Ie le remerciay de ſon advis & de ſa bonne volonté: mais le dépit me ſaiſit tellement, que je ne pus m'empeſcher de luy dire, Monſieur, je ne me juſtifieray jamais d'vn ſi extravagant ſoupçon envers qui que ce ſoit au monde, m'en duſt-il couſter la vie.

Lors que l'armée fut preſte de mettre à la voile, le Commandeur me dit, je ſçay Monſieur que ſon Alteſſe a eu de mauvais ſentimens de vous & de voſtre frere, mais il les a changez & veut preſentement vous parler, entrez dans ſa chambre & il vous dira ſes intentions. Y eſtant entré il me dit qu'il m'avoit choiſi pour aller par terre en diligence à la Rochelle y porter les nouvelles de ſon départ avec l'armée Navale, & qu'en chemin faiſant, je fiſſe arreſter priſonnier vn Capitaine de Bruſlot qui avoit deſerté, ſi je le rencontrois, crainte qu'il ne s'allaſt joindre aux Ennemis. Il me fit pour cela donner ſes ordres & dépeſches, & de l'argent pour mon voyage: Si-toſt que je fus arrivé à la Rochelle, je délivray ſes Lettres, & dis à tous ceux de ma connoiſſance, comme quoy l'armée du Roy venoit. Ie trouvay les eſprits ſi peu diſpoſez à croire cette nouvelle, la pluſpart me diſant qu'on ſemoit encore le chanvre pour faire des cables & cordages à cette armée imaginaire. Cependant trois ou quatre jours apres elle arriva. Auſſi-toſt je m'allay embarquer ſur l'Admiral, qui ayant mis le ſignal d'appareiller, toute l'armée ſe mit ſous les voiles, & vent en Poupe nous fuſmes attaquer celle des Ennemis; leſquels ayant veu vn de leurs Vaiſſeaux bruſlé & vn autre pris, s'enfuïrent. On fit grand nom-

bre de priſonniers qui furent menez à la Rochelle. M. l'Admiral me dit que je n'avois qu'à choiſir, je demanday vn Chef d'Eſcadre Ragouſois. M. de Neucheſe s'y oppoſa, parce qu'il en pretendoit rançon, comme il l'a euë depuis. Ie fus obligé de me contenter d'vn Capitaine d'Infanterie ; c'eſt celuy que j'ay laiſſé à la Rochelle au pouvoir de M. l'Eveſque, qui le nourrit à ſa table, & l'a fait habiller & ſon valet auſſi. Ie n'ay pris autre aſſurance de luy que ſa parole qu'il m'a donnée en preſence de gens d'honneur, & j'en ay vſé ainſi, parce que vous m'aviez mandé que vous n'aviez point d'autre engagement en ce pays icy. Auſſi-toſt je m'acheminay pour Eſpagne avec ſeulement cent francs ; Ie paſſay à Blaye, ou M. le Duc de Sainct Simon me fit beaucoup de faveur, outre le paſſe-port qu'il me fit avoir de Bordeaux. Ie paſſay par cette Ville là, delà à Bayonne, puis à Pau en Bearn, ou M. le Mareſchal de Gramont me donna de nouvelles Lettres de recommandation pour M. le Comte de Pigneranda.

Eſtant à Sainct Sebaſtien j'allay voir le Recteur des Ieſuites nommé le Pere Sant-Iague, à qui j'avois laiſſé ma ceinture de Piſtoles : il parut extrémement eſtonné de ma venuë, & me dit qu'il s'eſtoit ſervy de mon argent pour le baſtiment de leur Maiſon. Ie ne me payay pas de cela, j'inſiſtay fort à ce qu'il me le rendiſt ; Enfin il me donna vne Lettre de Change pour Madrid, que j'y ay receuë de ces Peres : mais elle ne faiſoit que les deux tiers de ma ſomme, qui eſtoit aſſez conſiderable, le reſte eſt demeurée à ce bon pere Recteur.

Les Lettres de M. le Mareſchal de Gramont à M. le Comte de Pigneranda, me procurerent vn tres-favorable accueil aupres de ce Seigneur, lequel m'a fort careſſé, & m'a aſſuré de voſtre liberté, à cauſe dit-il des obligations qu'il a à M. le Mareſchal de Gramont, c'eſt luy qui vous a demandé au Roy d'Eſpagne en eſchange du Capitaine Eſpagnol que j'ay laiſſé à la Rochelle. Au reſte j'ay eſté prés de deux mois à Madrid ſans ſçavoir ou vous pouviez eſtre,

quoy

quoy que M. le Comte de Pigneranda & vn des Secretaires d'Eſtat ayent pris la peine d'en eſcrire en pluſieurs lieux pour en apprendre.

Pendant mon ſejour à Madrid, on m'eſcrivit de la Rochelle que le Capitaine Eſpagnol avoit manqué à ſa parole & s'en eſtoit fuy : je m'allay plaindre de cette laſcheté à M. le Comte de Pigneranda, qui ayant connu mon juſte déplaiſir, me dit en ces termes ; Monſieur, quand cent Eſpagnols auroient eſté deſtinez à eſtre eſchangez pour voſtre frere ſeul, & qu'ils auroient eſté aſſez laſches de manquer à leur parole, le Comte de Pigneranda à Dieu mercy aſſez de credit auprés du Roy ſon Maiſtre pour le faire mettre en liberté, & il ſuffiroit qu'il me fuſt recommandé, comme il l'eſt, par M. le Mareſchal de Gramont, à qui j'ay d'extrêmes obligations des courtoiſies qu'il me rendit à moy & aux miens, à la bataille de Lens ; Ainſi repoſez-vous ſur ma parole, & ſoyez aſſuré que vous aurez la liberté de voſtre frere. Ces paroles ſorties de la bouche d'vn Seigneur dont je connoiſſois le merite & la foy, m'oſterent mon chagrin & me firent prendre la reſolution de partir de Madrid pour Seville, afin d'y ſçavoir au vray de vos nouvelles ; j'en appris par voſtre petit Turc que j'y rencontray fortuitement. Delà je ſuis venu en cette Ville, ou auſſi-toſt que j'y ay mis pied à terre, je me ſuis rendu au Palais du Duc de Medina Celi pour luy faire la reverence & luy donner quelques Lettres : mais l'on m'a dit que je ne pouvois pas ſi-toſt parler à luy, & comme je m'en retournois pour aller à mon logis, j'ay eu cette agreable ſurpriſe de vous voir ; c'eſt dequoy je rends graces à Dieu de tout mon cœur. Voilà mon frere ce qui m'eſt arrivé depuis noſtre ſeparation de Sainćte Croix, que je vous ay déduit le plus briefvement que j'ay pû.

Quelques heures s'eſtant écoulées encore en leur converſation, Loriet revenu de ſon meſſage, dit à ſon Maiſtre, que la Dame Eſpagnolle avoit déja ſceu ſon retour de Barcelon-

ne, & le bon accueil que luy avoit fait le Duc, dont elle avoit témoigné beaucoup de joye, & qu'elle le prioit de l'aller voir le lendemain au soir sans manquer, parce qu'elle avoit quelque chose d'importance à luy dire.

Le lendemain se passa sans voir le Duc, & seulement en promenades de Iardins plantez de Citroniers & d'Orangers, & en visites d'Eglises. Le soir estant venu, Gargot pria vn de ses Capitaines qui le gardoit, de trouver bon qu'il pust sortir seul du logis pour aller voir vne Dame qui desiroit luy parler: L'Espagnol non seulement le luy accorda, mais mesme luy presta son espée & sa dague, pour se deffendre en cas qu'il luy survinst quelque accident. Il s'achemina donc à la faveur de la nuict au logis de cette belle Espagnolle; Estant proche de la porte il vit vn Laquais qui l'attendoit sans lumiere, lequel le prit par la main pour le conduire dans vne allée obscure, & apres avoir marché quelque temps, il trouva de la lumiere dans vne chambre où il y avoit quelques femmes qui le saluërent de la teste sans parler, & luy firent signe de passer outre. Le Lacquais ayant ouvert vne porte & levé la Tapisserie, laissa entrer celuy qu'il conduisoit, qui vit sur vn lict garny de taffetas incarnat cette Dame qui se leva à son arrivée. Au mesme temps qu'elle le vit entrer elle courut le prendre par la main, & apres l'avoir salué, le conduisit sur le mesme lict, où elle se coucha & le fit seoir aupres d'elle. Il trouva cette belle personne fort adjustée de quantité de rubans incarnadins à ses cheveux, avec vne chemise qui joignoit le col: mais ayant vn reseul de soye noire fait à l'esguille & percé à jour, par ou on voyoit son sein; elle n'avoit qu'vne simple juppe de taffetas de couleur, mais garnie d'vne grande dentelle d'or. Estant appuyée sur son coude & jettant ses yeux sur luy, elle luy tint ce langage, Cavalier, je vous prie de ne point trouver estrange si je vous reçois chez moy de cette maniere, n'ayez pas mauvaise opinion de moy pour cela: car c'est vne petite maladie qui me fait ainsi tenir sur le lict,

Si vous n'estiez pas si-tost prest de partir pour vous en aller en vostre pays, vous ne m'auriez point veuë de deux ou trois jours : mais puisqu'il faut bien-tost vous perdre, apres vous avoir recouvert, j'ay bien voulu me forcer à vous permettre de me voir pour vous asseurer encore vne fois de mon estime, vostre absence ne l'a aucunement diminuée, au contraire j'ay plus de passion de vous servir que je n'en ay jamais eu, vous n'avez qu'à me commander & vous verrez que je vous obeïray comme vostre tres-humble servante. Il la remercia de tout son cœur de tant de bontez qu'elle avoit pour luy, & luy protesta que dans toutes les occasions qui se pourroient jamais presenter, il tascheroit de luy faire connoistre qu'il n'estoit pas ingrat, & qu'il estoit entierement à elle en tout ce qu'elle luy voudroit commander. Pleust-il à Dieu Cavalier, luy dit-elle, que cela fust vray vous n'auriez pas la peine d'aller si loin dans vostre pays, ou peut-estre vous n'y trouverez pas la satisfaction que vous esperez, vous demeureriez icy aupres de moy, où je ferois gloire de vous servir, comme vne personne qui est entierement vostre, mon honneur sauf: mais je n'oserois pas vous faire cette priere, puisque quand mesme vous le voudriez, il n'est pas dans vostre pouvoir, parce que vous estes encore prisonnier, & que vous ne pouvez pas disposer de vous; C'est ce qui fait que je vous laisseray aller en paix, vous suppliant pourtant de ne me pas oublier, & de vous ressouvenir que vous aurez toûjeurs en moy vne tres-humble servante. Leur conversation dura assez longtemps, pendant laquelle ils se donnerent mille marques d'estime mutuelle: mais enfin nostre Adventurier ne se voulant pas laisser le reproche d'avoir manqué à sa bonne fortune, essaya de voir jusques ou elle pouvoit aller, dequoy l'Espagnolle s'appercevant, fit vn hem qui appella ses femmes dans sa chambre, & qui ruina toutes les esperances du Cavalier. Il ne pût s'empescher de se plaindre de ce secours entré si brusquement pour secourir la place. Elle luy en dit la raison en cette sorte; Cavalier je vous

ay confeſſé que je vous aymois d'vne tres-forte paſſion, mais j'ayme mon honneur encore plus fortement, & comme je me ſuis meffiée de mes forces eſtant avec vous ſeule, j'ay donné ordre à mes femmes d'entrer à ce ſignal; Que ſi ma conduite vn peu libre vous a donné lieu d'entreprendre, je vous puis proteſter qu'il n'y a que le titre d'eſpoux qui puiſſe rendre vos pretentions juſtes & ſatisfaites. Et certes je me croirois indigne de voſtre amitié ſi j'en vſois autrement: contentez-vous donc des choſes que l'honneur peut permettre, & ne manquez pas demain à pareille heure de venir ſouper avec moy, adieu Cavalier, il s'en va jour. Ils ſe ſeparerent ainſi, & le Cavalier s'en retourna en ſon logis ſans aucune mauvaiſe rencontre.

Le lendemain le Duc l'envoya querir, il fut conduit au Palais par vn de ſes gardes, & introduit dans vne grande Galerie ou ce Seigneur l'attendoit, Il luy dit d'abord, qu'il luy ſçavoit bon gré d'avoir accepté ſon habit, qui luy ſieoit bien, & que s'il n'avoit point eſté leur ennemy, il luy auroit envoyé vne épée, mais que c'eſtoit au Roy de France ſon Maiſtre à luy en donner vne, non pas à luy qui eſtoit obligé de le deſarmer tant qu'il ſeroit en ſon pouvoir; Et aptes l'avoir entretenu de pluſieurs choſes, & luy avoir témoigné que tous ſes vœux eſtoient portez pour la Paix d'entre les deux Couronnes, il donna des Lettres pour Madrid au Capitaine Eſpagnol qui le conduiſoit, puis l'embraſſa & le congedia, luy diſant qu'il faloit partir le lendemain matin. Le ſoir eſtant venu, il voulut aller voir ſa Dame pour ſouper avec elle & pour luy dire adieu, mais ſes gardes n'y voulurent point conſentir, & tout ce qu'il put ce fut d'envoyer vn valet pour luy faire ſes excuſes.

Ils partirent donc ſur des Mules, monture ordinaire d'Eſpagne pour ceux qui vont par pays, & paſſerent à Cordouë où il y a vne belle Moſquée des anciens Mores qui ſert maintenant d'Egliſe. C'eſt vn baſtiment quarré qui a plus de neuf

cens piliers, dont il y en à trente de toutes faces. Delà ils pafferent par les Montagnes noires ou Sierres Moraines, ou quatre jours entiers ils ne vefcurent que de Lapins & de Perdrix à cinq fols pieces, parce que dans ces lieux-là on n'y trouve point d'autre viande à l'Hoftellerie, encore faut-il l'apprefter foy-mefme & la faire cuire, de forte que l'on y fait fort mauvaife chere, quoy que l'on aye de bonne viande, on y boit auffi de fort mauvais vin que l'on porte là dans des peaux de Boucqs. Ils pafferent enfuite à Tolede tres-belle Ville, & où il y a vne fort belle Machine pour porter l'eau de la Riviere au Chafteau, & arriverent enfin à Madrid. Eftant là les gardes de Gargot le menerent à Dom Loüis de Oüiengourin Secretaire d'Eftat de fa Majefté Catholique, qui leur ordonna de le mener de fa part au Palais du Comte de Pigneranda, pour en difpofer à fa volonté, ce qui fut fait. On trouva le Comte chez luy qui le receut avec beaucoup de carreffe, & luy dit qu'il eftoit maintenant fon prifonnier, mais qu'il l'eftimoit fi honnefte homme qu'il ne luy vouloit point donner d'autre garde que luy-mefme, & pour cét effet congedia les Officiers qui le gardoient, & luy dit que s'il avoit befoin d'vn carroffe ou de quelqu'autre chofe qui fuft en fon pouvoir, il n'avoit qu'à luy demander, & qu'on luy donneroit auffi-toft, à la confideration du Marefchal de Gramont, qui luy avoit efcrit en fa faveur, & à qui il eftoit allié, & avoit de tres-eftroites obligations; Du refte qu'il demeuraft fept ou huit jours à Madrid pour voir la Cour & ce qu'il y avoit de curieux, que cependant l'on feroit venir des paffeports du Roy fon Seigneur pour le conduire en fon pays. Ce fut pour lors qu'il commença à goufter la liberté. Pendant qu'il alloit par la Ville voir ce qu'il y avoit de beau, il rencontra vn carroffe traifné par fix Mules avec quantité d'Eftaffiers, celuy qui eftoit dedans l'appella par fon nom, & fit arrefter fon carroffe, & luy dit; Quoy Seigneur Capitaine vous ne connoiffez plus le Duc d'Albuquerque qui vous a efté contraire lors qu'il a crû

que vous eſtiez vn de ces ſouſlevez contre le Roy de France, & qui a de l'amitié pour vous maintenant que je ſçay que vous eſtes fidelle à voſtre Roy; Ie vous prie de me venir voir, je vous veux ſervir aupres du Roy mon Maiſtre en ce que vous avez à faire en cette Cour. Gargot luy rendit tres-humbles graces, & luy dit que le Comte de Pigneranda avoit eu la bonté de ſe charger d'avoir ſes paſſeports du Roy Catholique: mais qu'il ſe donneroit l'honneur de luy aller rendre ſes reſpects.

Quelques jours apres il fut au Palais de ce Duc; Il eſtoit encore au lict avec ſa Ducheſſe, mais ayant appris qu'il eſtoit là, il commanda que l'on le fiſt entrer dans ſa chambre qui eſtoit ſuperbement meublée: car le lit eſtoit d'argent maſſif, auſſi bien que les ſieges & les tables. Il le fit approcher, & luy dit qu'il luy avoit fait cette faveur (qui ne ſe faiſoit jamais à aucun Eſpagnol de quelque qualité qu'il fuſt) pour luy faire connoiſtre l'eſtime qu'il avoit de ſa fidelité; Et ayant ordonné qu'on luy amenaſt ſa fille vnique, il luy fit connoiſtre qu'il pouvoit ſaluër cette jeune Damoiſelle qui eſtoit heritiere de plus de deux cens mil eſcus de rente. Enfin apres luy avoir dit cent choſes obligeantes, il le congedia en luy demandant s'il n'avois point beſoin de ſon ſervice.

Dix ou douze jours s'eſtant écoulez à Madrid, il fut chez le Secretaire d'Eſtat, qui luy dit que ſes paſſeports eſtoient tout preſts, mais qu'il faloit qu'il fit venir ſur les Frontieres de France l'Eſpagnol qui devoit eſtre échangé pour luy, & que l'on l'envoyeroit auſſi reciproquement ſur la Frontiere pour paſſer en France, au meſme temps que ſon eſchange paſſeroit en Eſpagne. Il ne trouva pas à propos d'accepter cette condition, d'autant qu'il prevoyoit qu'il ſe paſſeroit encore deux ou trois mois avant qu'il puſt eſtre en liberté; de ſorte qu'il dit que ſi on le laiſſoit aller, il ne manqueroit pas d'envoyer le priſonnier échangé pour luy, & que cette ceremonie là eſtoit bonne pour des Princes, & non pas pour des

ſimples Capitaines tels qu'ils eſtoient l'vn & l'autre. Il faut donc, dit le Secretaire d'Eſtat, que vous trouviez quelqu'vn dans Madrid qui cautionne voſtre parole: car nous craignons que vous ne reteniez l'Eſpagnol, à cauſe que le premier Officier qui devoit eſtre pour voſtre eſchange vous a manqué de parole, trouvez-nous vne caution, & l'on vous donnera vos paſſeports. Gargot ſe confiant ſur la generoſité du Comte de Pigneranda, l'alla trouver tout auſſi-toſt, & luy dit la difficulté que faiſoit le Secretaire d'Eſtat. Cela n'eſt rien Monſieur, luy dit-il, je vous cautionneray, eſtant aſſuré que vous eſtes homme d'honneur, je n'en puis douter par les bons témoignages que m'en a donné M. le Mareſchal de Gramont. Si bien que ſur l'heure il eſcrivit vn billet au Secretaire d'Eſtat, par lequel il le cautionnoit, & promettoit de payer la rançon de l'Eſpagnol, en cas qu'il ne le renvoyaſt pas en Eſpagne. Le Secretaire n'eut pas pluſtoſt leu le billet, qu'il luy donna vn gros pacquet de papiers cacheté, & luy dit qu'il le portaſt au Comte de Pigneranda, qui apres l'avoir ouvert, dit avec vne joye qui parut ſur ſon viſage, qu'il avoit en ſes mains ſa liberté par les paſſeports du Roy, qu'il n'avoit qu'à ſe preparer pour partir s'il vouloit le lendemain, & qu'il luy donneroit ſes dépeſches.

Le lendemain donc eſtant venu, Gargot & ſon frere vinrent prendre congé de ce Seigneur, qui eut pour eux toutes les courtoiſies imaginables. Entre autres choſes il dit au cadet, je vous prie de ne pas manquer à faire ce compliment à M. le Mareſchal; dites-luy que je luy baiſe les mains, & qu'il m'a beaucoup obligé de m'avoir donné la connoiſſance d'vn ſi honneſte homme & ſi brave ſoldat que vous, fidelle à ſon Roy & à ſa patrie. Apres cela il luy donna vne Lettre pour M. le Mareſchal, & luy dit de plus qu'il avoit ordonné à ſon Secretaire de luy donner de l'argent avec ſes paſſeports, ſçachant bien qu'vn ſoldat qui avoit eſté deux ans priſonnier n'en avoit pas de reſte. Gargot tout confus & comblé de tant de bontez, luy fit des

remerciemens les plus humbles qu'il pût s'imaginer pour marquer sa gratitude, & luy dit qu'il prendroit douze Pistoles qu'il donneroit au Capitaine Espagnol qui estoit échangé pour luy. De cette maniere il prit congé du Comte de Pigneranda, & apres avoir pris de son Secretaire ses passeports & les douze Pistoles seulement, quoy qu'il l'assurast qu'il en avoit davantage pour luy donner, il fut trouver le Secretaire d'Estat, à qui il parla du mauvais traittement que l'on faisoit aux François que les Navires d'Espagne prenoient à la Mer, lesquels ils mettoient aux Galeres, & protesta qu'il en donneroit advis en France lors qu'il y seroit, afin que le Roy Tres-Chrestien son Maistre y mist remede. Le Secretaire luy dit qu'il y auroit meilleur quartier doresnavant, & qu'il esperoit que la Paix termineroit tous ces differends entre les deux Couronnes.

Ils partirent donc de Madrid la Veille de Noël 1652. avec vn Commissaire de l'armée d'Espagne du Ponant, qui vint avec eux jusques à S. Sebastien. En cette Ville-là Gargot alla voir le Gouverneur de la Province, à qui ses Lettres & passeports s'addressoient, lequel luy dit d'attendre encore deux jours; pendant lesquels il se promena par la Ville : mais lors qu'il voulut aller sur le Port, les Sentinelles l'en empescherent, luy disant qu'l y avoit ordre par tout de ne luy laisser voir aucune Fortification.

Apres qu'il eut receu ses passeports, on luy donna six Mousquetaires pour le conduire par la Montagne, afin qu'il ne vist pas l'armée d Espagne qui estoit au Port du passage toute desarmée, & les Navires amarez deux à deux, & quatre à quatre. Passant dans la Montagne au dessus du Port, il ne laissa pas d'en remarquer fort bien la scituation, & la maniere dont les Vaisseaux y estoient amarez, si bien que deslors il fit vn projet dans son esprit d'entreprendre quelque chose de considerable sur cette armée, Le second jour il vint à Yron, & delà à la Riviere qui separe la France de l'Espagne; laquelle il passa, apres avoir eu quelque difficulté avec la garde Espagnole, à qui il falut donner

ner dequoy boire, comme il faut faire en beaucoup d'autres lieux d'Eſpagne, où l'on trouve les gens fort aſpres à prendre de quelque maniere que ce ſoit. Eſtant donc paſſé ſur le ſoir, il ne trouva point de Sentinelle ſur le bord de l'eau du coſté de France, comme il y en avoit du coſté d'Eſpagne: il falut qu'il allaſt au Corps de Garde pour parler aux François qui le receurent avec joye. Il y remercia le Commandant qui avoit contribué ce qu'il avoit pû pour ſa liberté, & le lendemain il arriva à Bayonne où il trouva M. le Comte de Toulongeon, qui le traitta luy & ſon frere fort ſplendidement. Delà il prit le chemin de Pau en Bearn pour venir à Montauban.

Eſtant à Montauban, M. de S. Luc luy conſeilla de s'embarquer ſur la Riviere pour paſſer à Cadillac, quoy que cette place fuſt pour lors dans le party de Monſieur le Prince, l'aſſeurant qu'on ne l'empeſcheroit point de paſſer ayant des paſſeports du Roy de France, & du Roy d'Eſpagne. Il ſuivit ce conſeil & paſſa devant Bordeaux ſans mettre pied à terre, en faiſant croire au Bateliers qui le conduiſoient, qu'il eſtoit Eſpagnol, & qu'il alloit à Bourg. Mais eſtant au Bec d'Ambaix, il changea de langage, & leur dit qu'au lieu d'aller à Bourg il vouloit aller à Blaye, & qu'il eſtoit bon François & fidelle Serviteur du Roy. Les Bateliers ne voulurent point le mener plus avant, & d'autant qu'il faiſoit fort obſcur, il conſentit que l'on moüillaſt l'ancre juſques au jour; Il fut contraint luy & ſon frere de paſſer la nuict fort mal, car il faiſoit fort froid & il tomboit vne pluye tres-incommode. Le jour eſtant venu ils ſe trouverent au milieu de quatre Fregates Eſpagnolles, le Commandant ayant envoyé ſa Chaloupe, pour ſçavoir quel bateau c'eſtoit; Gargot luy envoya incontinent ſon frere avec le paſſeport du Roy d'Eſpagne, & le fit ſupplier de luy donner vne Chaloupe ſur ſa parole pour le mener à Blaye, ce Capitaine Eſpagnol le fit de fort bonne grace. Il arriva fort matin à Blaye, & l'on fut advertir M. le Duc de Sainct Si-

mon de ſon arrivée, lequel le receut avec vne courtoiſie & generoſité nompareille, & renvoya les Eſpagnols avec regal.

Il apprit à Blaye que M. le Duc de Vendoſme eſtoit à Xaintes, cela l'obligea d'y aller. Il eſt bon de remarquer en cét endroit que ſes ennemis luy avoient rendu de bien mauvais offices aupres de ce Prince qui eſtoit Admiral : car ſon Medecin nommé le ſieur du Four, & ſon Chirurgien le ſieur Beſnard, le prierent de leur faire voir ſa jambe eſtropiée, comme ayans intention, diſoient-ils, de luy en procurer la gueriſon; Il y conſentit volontiers: mais apres qu'ils l'eurent veuë exactement & avec loiſir, ils luy avouërent ingenuëment qu'ils l'avoient fait par l'ordre de M. l'Admiral, qui avoit creu que cét eſtropiement eſtoit feint, & cela ſur le rapport de meſchantes perſonnes, qu'ils ne voulurent pas nommer; Auſſi luy témoignerent-ils en gens d'honneur, que s'ils pouvoient le guerir de cette incommodité, ils le feroient, mais que le mal eſtoit incurable. Cette mauvaiſe impreſſion n'avoit pû eſtre miſe dans l'eſprit de M. l'Admiral que par les Emiſſaires du Comte du Daugnon.

Si-toſt donc qu'il eut le moyen de saluër ſon Admiral, il luy rendit compte de l'aſſaſſinat commis par ſes gens ſur ſa perſonne; puis il l'informa du mauvais traittement que faiſoient les Eſpagnols aux François qu'ils prenoient à la Mer, leſquels ils mettoient à la chaiſne. Il luy propoſa que ſi on luy vouloit donner deux moyennes Fregates de l'armée du Roy avec trois Bruſlots, il entreprendroit de bruſler l'armée d'Eſpagne qui eſtoit au Paſſage, & ne demandoit pour toute recompenſe de la conduite de cette action, que d'eſtre dans vne Barque longue pour conduire le premier Bruſlot. M. l'Admiral luy dit qu'il en faloit communiquer à ſon Lieutenant General M. le Commandeur de Neufcheſe qui eſtoit devant l'Iſle de Ré avec l'armée du Roy; Que cependant le Roy avoit affaire de luy pour commander vn des Vaiſſeaux de Sa

Maiesté qui estoit à Toulon nommé le Mazarin pour amener en Ponant. Ainsi il luy fit délivrer ses Commissions, & deux mil livres pour errer des Matelots, en attendant vn plus grand fonds, qu'il faloit qu'il allast prendre à Paris, & qu'il passast en y allant à la Rochelle pour s'aller aboucher avec le Commandeur de Neufchese. Il y fut donc à bord du Navire nommé le Cezar, qui portoit pour lors le Pavillon d'Admiral, & communiqua son dessein à ce Commandeur, lequel luy dit que s'il le faloit executer il faloit y aller avec toute l'armée, pour n'y pas manquer; Gargot repliqua là dessus, qu'il ne trouvoit pas seur de mener l'armée du Roy dans le cœur de l'Hyver dans vne coste si dangereuse, mais bien des Fregates, lesquelles, si elles estoient chargées de mauvais temps, pouvoient entrer au Socoüa & à Sainct Iean de Lus, & non pas les grands Vaisseaux. Il adiousta qu'il avoit souvent oüy dire que ce n'estoit pas sagement fait, de risquer beaucoup pour gagner peu: mais qu'on pouvoit risquer peu pour gagner beaucoup. Le Commandeur ne gousta point ses raisons, & ainsi cette proposition tres-faisable & tres-advantageuse pour l'Estat, n'eut point de lieu.

Estant à la Rochelle, il donna au Capitaine Espagnol eschangé pour luy, le congé & passeport de M. l'Admiral pour s'en retourner en Espagne; & delà s'en vint en poste à Paris ou estoit la Cour, solliciter le fonds pour l'armement du Vaisseau nommé le Mazarin. Il vit le Roy par l'entremise de M. le Mareschal du Plessis, ensuite la Reyne, qui le receut fort favorablement, puis M. le Cardinal, qui luy promit toute sorte de faveur & d'appuy contre le Comte du Daugnon. Il supplia Son Eminence d'avoir la bonté de penser à luy dans l'accommodement qu'on estoit sur le point de faire avec ce Comte, en sorte que pour le moins il luy fust rendu deux Navires nommez le Petit Sainct Marc & la Roze d'or, qu'il luy avoit pris dans le Havre de la Rochelle. M. le Cardinal luy promit expressément d'en parler à M. l'Evesque de Xain-

tes, qui negocioit cét accommodement.

Et en effet il luy en parla, car cét Evesque dît vn jour à Gargot qu'il le vouloit raccommoder avec le Comte : mais qu'il n'estoit pas necessaire qu'il parlast davantage à M. le Cardinal de leur démeslé, & qu'il luy donnoit parole positive de le contenter sur ses pretentions. Il luy promit donc qu'il n'en parleroit plus : mais aussi il le pria qu'il se souvinst de la parole qu'il luy donnoit, d'ajuster ses interests, lesquels il remettoit en quelque sorte entre ses mains, & protesta que s'il y manquoit il s'en plaindroit hautement.

L'accommodement du Comte du Daugnon fait avec la Cour ; l'Evesque de Xaintes partit de Paris pour Broüage, & Gargot pour Xaintes, n'ayant point esté trouvé de fonds pour l'armement de son Vaisseau, M. l'Admiral y estoit encore, & y fut jusques au retour de l'Evesque, qui eut tout le temps s'il eust voulu, de satisfaire à sa parole, mais il n'en tint compte, car il ne parla ny prés ny loing de cette affaire. Le Comte estant sorty de Broüage, M. d'Estrades vint en prendre possession de la part de son Eminence: Gargot le pria de faire arrester le Vaisseau la Roze d'or qui luy appartenoit. Ce Vaisseau estant party avant qu'il eust pû donner les ordres, il en escrivit à M. le Mareschal de la Meilleraye qui l'arresta ; ce qui fut cause que l'Evesque de Xaintes demanda à composer avec M. d'Estrades pour ce Vaisseau, si bien qu'ils tomberent d'accord que M. d'Estrades y auroit la moitié, & le Comte l'autre ; & laisserent ainsi Gargot sans avoir aucun soin de ses interests.

Il continua neantmoins à servir aupres de M. de Vendosme, & ayant eu advis que le Vaisseau de la Roze d'or estoit venu de Nantes à la Rochelle, il demanda permission à M. l'Admiral de le faire arrester. M. l'Admiral luy donna vne Lettre pour M. d'Estrades, qui pour lors estoit à la Rochelle ; laquelle il luy rendit, sans sçavoir l'accommodement qu'il avoit fait avec le Comte du Daugnon, M. d'Estrade au lieu

de l'escouter le querella fort, jusqu'à luy dire qu'il n'avoit rien à ce Navire. Il se retira donc également surpris & mécontent : neantmoins le lendemain l'ayant esté voir, il apprit de luy l'accommodement qu'il avoit fait avec l'Evesque de Xaintes, touchant le Vaisseau dont estoit question, & luy dit qu'il l'avoit fretté à des Marchands de la Rochelle pour Lisbonne, moyennant la somme de six mil & tant de livres; Qu'il estoit bien marry que le Comte du Daugnon luy retenoit son bien, & que tout ce qu'il pouvoit faire dans ce rencontre, c'estoit de luy donner la moitié dans sa moitié. En effet il le fit avec vne generosité, qui n'estoit pas sans Iustice.

Ensuite de cela Gargot s'en retourna à l'armée Navale qui tenoit la ville de Bourg bloquée. Le jour qu'elle ouvrit la tranchée pour prendre la ville par force, les Chalouppes furent commandées de donner vne fausse attaque à la ville basse du costé de l'eau; il y fut avec la sienne qu'il entretenoit à ses dépens, & approcha à la portée du Pistolet de la barriere, pendant que les autres en estoient à deux portées de Mousquet, tellement que s'il eust esté suivy, il l'eust forcée, & vraysemblablement eut emporté la Ville basse d'emblée. Le Capitaine Blanquet y fut tué d'vne mousquetade à ses costez. Celuy qui commandoit les Chaloupes s'excusa de le suivre sur ce qu'il n'avoit point d'ordre pour cela du General. Le lendemain qui estoit le cinquiéme jour de l'ouverture de la tranchée, les ennemis demanderent à capituler.

De Bourg on fut à Libourne, les Batteaux chargez de pieces de batterie; de munitions de guerre & de bouche, & d'outils pour ouvrir la tranchée, devoient passer au dessus de la Ville pour se joindre au camp, mais ils ne le pouvoient faire à cause de deux Navires qui estoient ancrez proche de la Ville au milieu de la Riviere, & tenoient des Cables qui la traversoient. Il y alla avec sa Chaloupe, coupa de sa main les Cables, & fit passer les Batteaux chargez de Canons, & de

munitions ; ce qui ne fut pas vn petit service pour le camp, & qui n'advança pas peu la reduction de la Place.

Apres la retraite de l'armée Navale, il s'en vint à Paris continuer ses sollicitations aupres de la Reyne, & de M. le Cardinal pour avoir justice des violences & outrages du Comte du Daugnon. Pendant qu'il songeoit à ses interests temporels, Dieu luy donna vne forte impression pour les eternels, & luy remit dans la memoire le vœu qu'il avoit fait de se faire Catholique ; à quoy il estoit puissamment solilicité par le Mareschal de Gramont. Il se resolut donc de l'accomplir, & pour cét effet il se fit instruire par le R. P. Simplicien de Paris, Capucin, frere du feu Chevalier Garnier, & Confesseur de ce Mareschal. Le Nonce de sa Sainteté Monseigneur Bagny, le receut au giron de l'Eglise chez les Capucins de S. Honoré. Dans cette occasion ce bon Prelat employa tout le zele dont il estoit capable pour exciter le nouveau converty aux actions dignes de la Religion qu'il venoit de professer. Il en fut vivement touché, & pour commencer par vne qui fust conforme à son inclination, il alla faire vne campagne à ses dépens, avec son frere & son nepveu au service de la Serenissime Republique de Venize contre les Turcs, & fut dans son armée Navale tant que dura la campagne.

Au retour delà il vint servir le Roy en Italie sous les commandemens du Duc de Modene: auquel il presenta son nepveu âgé pour lors de dix-sept à dix-huit ans. Ce Prince conceut vne estime si advantageuse du Nepveu par celle qu'il avoit de l'Oncle, qu'il luy donna vne Compagnie de Cavalerie. Dans cét employ il ne démentit pas la bonne opinion qu'on avoit euë de luy ; Et il s'est trouvé depuis qu'il y a si bien répondu, qu'apres la guerre de Lombardie estant retourné au service des Venitiens, & ayant eu vne compagnie d'Infanterie dans le Regiment de Negroni, il est parvenu de la queuë à la teste en qualité de Colonel. C'est luy que le Iournal de Candie marqué du nom de Colonel Imbert, & qui a

esté choisi avec deux autres par le Marquis Ville pour la défense du Fort de Panigra.

Revenons à l'Oncle, Son Altesse de Modene luy donna la Charge de Lieutenant General de son Artillerie, au siege de Pavie; là faisant faire vne batterie avancée, il fut pris & mené prisonnier dans le Chasteau de Pavie, où il fut deux mois au pain & à l'eau, au bout desquels il fut retiré par son frere & son nepveu, qui payerent sa rançon. Mais les Espagnols l'obligerent de donner vn Escrit de ne servir de trois ans, luy, son frere, & son nepveu, contre l'Espagne en Lombardie, & de s'en retourner par Rome; c'estoit pour les empescher d'aller droit en France. Estant à Rome il fut rendre ses respects à M. de Lionne qui y estoit Ambassadeur Extraordinaire, & luy fit le recit du siege de Pavie, & de ce qui luy estoit arrivé. M. de Lionne luy presta vingt Pistoles, dont il avoit grand besoin, & luy donna des Lettres de recommandation pour la Cour, par le moyen desquelles il fut connu de M. le Comte de Servien, qui luy fit payer deux années de sa pension. Ce luy fut vn merveilleux secours dans l'estat où il estoit, & sans cela luy & toute sa famille auroient pery de faim.

Arrivant à Lyon on luy en empescha l'entrée, parce qu'il avoit passé par le Dauphiné en quelques endroits soupçonnez de Peste : neantmoins comme il avoit l'honneur d'estre connu de M. l'Archevesque, ceux qui gardoient la porte luy permirent de luy aller parler tout à Cheval, & luy donnerent des gardes. Il rencontra M. l'Archevesque en carrosse, & luy ayant parlé, il obtint de luy vn billet de sa main, par lequel il eut la liberté de loger dans la Ville, avec son frere, son nepveu, & plusieurs autres personnes de sa Compagnie. Le lendemain ce Prelat ayant connu la necessité qui accompagne d'ordinaire les gens de guerre revenant d'vn fascheux siege & de Prison, & par vn si long chemin, le secourut genereusement de quinze Pistolles, pour achever de le conduire à Paris.

Comme les deux freres eſtoient à Rome, ils furent auſſi voir l'Ambaſſadeur de Veniſe qui eſtoit en cette Cour-là, & dont ils eſtoient connus, auquel ils firent entendre qu'ils avoient deſſein de voir le Pape; Il s'offrit de les y introduire & les y mena. Ayant dit à ſa Saincteté des choſes fort obligeantes en leur faveur, elle interrogea fort la jambe de bois *, ſur les affaires de Candie & de l'armée Navale des Venitiens, & ſon frere ſur le fait de Conſtantinople, d'où il eſtoit de retour depuis peu, & y avoit ſejourné trois mois entiers, y ayant eu toute liberté par la connoiſſance qu'il trouva aupres de M. de la Haye Vantelet, qui y eſtoit Ambaſſadeur pour le Roy. Pendant ce temps-là il y vit tout ce qu'y pouvoit voir vn Chreſtien; entre autres choſes, le Port, les Arſenaux, les Navires, Galleaſſes & Galeres du Grand Seigneur, & le long du Port du coſté de la Ville, vne infinité de Maiſons de bois, dont pluſieurs advançoient juſques dans l'eau, appuyées ſur des piliers de bois; Et d'autant qu'en y allant & en revenant, il avoit deſcendu aux Chaſteaux des Dardanelles, qu'il avoit curieuſement obſervez, ſa Saincteté s'enquit de toutes les remarques qu'il avoit faites, tant aux Dardannelles qu'à Conſtantinople: leſquelles il trouva ſi importantes, que s'adreſſant à la jambe de bois, lequel il fit lever, parce qu'eſtant à genoux il le croyoit incommodé, il luy dit qu'il faloit qu'il travaillaſt à dreſſer vn projet digne d'vn Chreſtien & d'vn homme de courage, ſur les memoires que luy pourroit donner ſon frere. Sa Saincteté parla toûjours François cependant cét entretien qui dura plus d'vne heure; apres quoy il donna ſa benediction à ces deux freres. Ils furent enſuite voir Monſeigneur Roſpiglioſi pour le remercier des bons Offices que pendant ſa Nonciature en Eſpagne, il avoit rendus à Gargot à la recommandation de Monſeigneur Bagni Nonce en France, qui en avoit eſté ſupplié par M. du Freſne premier Commis de M. le Comte de Brienne, ſur la crainte que l'on avoit euë que ceux qui l'avoient aſſaſſiné, n'euſſent auſſi jetté ſes

* On le nômoit ainſi pour le diſtinguer de Iean Gargot ſon aiſné.

Com-

Commiſſions à la Mer; ce qui auroit pû donner vn aſſez plauſible pretexte aux Eſpagnols de le faire perir comme vn Pirate.

Gargot eſtant de retour d'Italie en France, & n'ayant pû avoir à la Cour aucune raiſon de ſes pretentions contre le Comte du Daugnon, ſe reſolut avec ſon frere de le pourſuivre par Iuſtice. Mais trois grandes difficultez s'y rencontroient; La premiere eſtoit qu'ils ne ſçavoient ny l'vn ny l'autre, ce que c'eſtoit que de la procedure; La ſeconde, que leur infortune les privoit preſque de toute ſorte d'amis; Et la troiſiéme, le manque d'argent pour ſurvenir aux frais. L'amitié que M. l'Eveſque de la Rochelle leur avoit témoignée de longue-main, les enhardit à luy communiquer leur deſſein: il leur demanda quelque temps pour y penſer; peu de jours apres il les envoya querir, & leur dit; Que le ſieur Raynaud Aumoſnier du Comte du Daugnon, ou plus proprement ſon Maiſtre d'Hoſtel, & ſon Intendant, ayant pluſieurs Benefices dans le Dioceſe de Xaintes & dans celuy de la Rochelle, l'eſtoit venu trouver pour quelques expeditions dont il avoit beſoin, leſquelles il luy avoit accordées; Que cét Aumoſnier ayant témoigné luy en eſtre fort obligé, il avoit pris occaſion de le faire parler ſur toutes leurs pretentions contre le Comte; Qu'il eſtoit demeuré d'accord preſque de toutes, & que meſme il luy avoit dit quantité de choſes qui pourroient bien ſervir à leurs affaires, leſquelles ils ne ſçavoient pas encores; Bref il leur témoigna qu'il eſtoit obligé de leur dire, qu'ils pouvoient & devoient en conſcience entreprendre le procés dont ils luy avoient parlé; Que pour les difficultez qu'ils y trouvoient, elles ne devoient pas les en empeſcher, parce qu'il leur offroit de bon cœur ſes conſeils, ſes recommandations pour ſes amis, & ſa bourſe. Et en effet il leur a eſté liberal de toutes ces choſes juſqu'à ſa mort.

Les deux freres ſuivirent cét advis deſintereſſé, & preſenterent Requeſte au Parlement, pour avoir raiſon des inju-

ſtices du Comte du Daugnon : mais comme Gargot eſtoit à Paris à pourſuivre vivement cette affaire, le Comte qui en craignoit fort l'évenement, crût que le plus ſeur ſeroit de mettre ſa partie hors d'eſtat de pouvoir agir. Pour cét effet il s'adviſa de mendier vne debte de quatre à cinq cents livres que Gargot devoit en Bretagne, pour reſte du radoub du Navire nommé le Leopard, dés l'an 1649. dont il eſt encore deub par le Roy plus de dix mille livres. Vn nommé Noblet qui eſtoit entierement dans ſes intereſts, ayant gagné plus de cinquante mil eſcus qu'il a laiſſez à ſa niepce, en prit le tranſport, puis le ceda à Trubert Secretaire du Comte, & ce Trubert à vn nommé Guillaume de Macq, ſoy diſant Bourgeois de Paris. Au nom de ce Macq Gargot fut arreſté & mis dans les priſons de Sainct Magloire, où il a eſté pendant trois ou quatre mois; & d'où il n'eſt ſorty que par le moyen d'vn Arreſt du Conſeil ſous ſa caution juratoire, au rapport de M. de Boucherat.

Au ſortir delà il fit vn voyage au Camp devant Dunkerque, pour eſſayer d'eſtre rembourſé de l'équipement du Vaiſſeau nommé le Leopard, par ordre de Son Eminence : mais ce fut inutilement. La reflexion qu'il fit alors ſur le peu d'aſſurance qu'il y a aux promeſſes des hommes, luy fit penſer à celle qu'il avoit faite à Dieu d'aller en Ieruſalem, & l'obligea de ſe reſoudre à l'accomplir. Apres avoir obtenu vn paſſeport du Roy pour ce voyage, il ne crut pas le devoir faire ſans prendre les advis & les conſeils de M. l'Eveſque de la Rochelle, qui eut la bonté de loüer ſa fidelité envers Dieu, & de luy donner de l'argent & ſon certificat. Son frere ne pût ſouffrir cette ſeparation, parce qu'il l'aymoit tendrement ; il voulut l'accompagner dans cette Sainćte Peregrination. S'eſtant donc embarquez tous deux à Marſeille, ils allerent deſcendre à Ligourne. Là ils apprirent le mauvais traittement fait à l'Ambaſſadeur du Roy Tres-Chreſtien, par la perfidie d'vn François Renegat, qui de Candie eſtoit paſſé à Smyrne, & avoit fait entendre au Grand Viſir que les Fran-

çois eſtoient Ennemys des Turcs.

De Ligourne ils allerent à Rome, où ils firent la reverence à M. le Cardinal Bagni, qu'ils informerent de leur deſſein, & de ce qui eſtoit arrivé à l'Ambaſſadeur de France. Il trouva à propos de les preſenter à ſa Sainɛteté ; qui apres avoir ſerieuſement penſé aux inconvenients qui leur pourroient arriver dans la diſpoſition ou eſtoient les choſes en Turquie à l'égard des François, diſpenſa Nicolas Gargot de ſon vœu, & le changea en quelques autres Devotions, dont il luy fit expedier vn Bref, ou les raiſons de cette commutation eſtoient ſpecifiées.

De retour qu'ils furent en France, ils ſe mirent à pourſuivre leur procez. Il ne ſeroit pas poſſible, ou du moins il ſeroit trop ennuyeux de rapporter dans cette Relation, toutes les fuites, les artifices, & les chicanes de leur partie. Il ſuffit de dire que le ſeul beſoin dans lequel ils eſtoient les fit perſeverer dans cette pourſuite ; encore euſſent-ils à la fin perdu courage, ſans le ſecours que la Reyne Mere leur donna de ſes recommandations à M. le Premier Preſident, qu'elle eut la bonté de luy faire faire à pluſieurs fois par Meſſieurs Largentier & Gaboury (elle en parla meſme à Mademoiſelle de la Moignon) pour obtenir Audiance à la Grand' Chambre, contre l'appel que le Comte du Daugnon avoit interjetté des procedures qu'on avoit faites contre luy & ſes complices, & pour vne Enqueſte de prés de cent teſmoins qui avoient dépoſé contre luy.

M. le Duc de Vendoſme ſe laiſſa encore alors perſuader que cette procedure choquoit ſa juriſdiction, & vouloit que cette cauſe fut évoquée à la Table de Marbre : Gargot & ſes amis eurent vne peine incroyable à le détromper, & à luy perſuader le contraire.

Durant le cours de ce procés, il fut queſtion de ſecourir les Colonies du Canada, contre les cruelles incurſions des Iroquois. Il y avoit lors à Paris pluſieurs Capitaines de la Ma-

rine, entre lesquels Gargot fut choisi, comme ayant le plus de connoissance de ce pays-là, pour y conduire le secours que Sa Majesté y vouloit envoyer. On ne luy eut pas plustost proposé cét employ qu'il l'accepta, & qu'il quitta toutes ses affaires, par cette ardeur qu'il a euë toute sa vie pour le service du Roy. Il s'achemina aussi-tost à la Rochelle où les Vaisseaux pour ce voyage se devoient équiper: mais il y trouva les choses si mal disposées, que nonobstant son activité qui estoit extraordinaire, il n'en pût partir qu'au mois de Iuillet, qui estoit trop tard de deux mois pour aller en ce pays-là. Encore l'obligea-t'on d'aller passer à Belle-Isle pour y prendre du biscuit, qui estoit vieux de deux ans ou davantage, & on luy en donna seulement pour deux mois pour la Traversée; à laquelle il en employa quatre, quelques soins qu'il y pust apporter. Durant cette longueur de temps, la maladie du Scorbut attaqua tout son monde: il mourut dans son Vaisseau prés de quatre-vingts personnes, & bien autant dans l'autre. En voicy les causes. Premierement le mauvais biscuit, vieux, & presque la moitié en poussiere; Secondement les eaux douces, corrompuës par vn si longtemps, & mises en mauvaises fustailles; Troisiémement & sur tout le mauvais choix qu'on avoit fait de Passagers, comme Paysans, femmes & enfans, qui avoient mendié tout l'Hyver, & ce jusques au jour de leur embarquement, qui fut en 1662. en laquelle année le pain avoit esté trois fois plus cher qu'à l'ordinaire, à cause dequoy ces pauvres gents avoient esté contraints de prendre quantité de mauvais aliments. D'ailleurs ils n'estoient point accoustumez à manger du Biscuit, ny à estre agitez du roullis du Vaisseau, qui eut presque toûjours le vent contraire, & outre tout cela ils estoient fort mal couchez, par le trop grand embarras des choses qu'on avoit chargées dans les Vaisseaux; de façon qu'il y a lieu mesme de s'estonner comment tout ce qui estoit dedans ne perit pas. Au reste il est bon d'observer que c'estoit le sieur Dumont qui avoit esté proposé pour fai-

re la levée de ces gens-là, & qu'il fut payé pour leur ſubſi-ſtance juſques au jour de leur embarquement, mais qu'il leur fit bien petite part, puis qu'ils furent obligez de mendier leur vie pendant le temps qu'ils furent à la Rochelle. Gargot avoit bien preveu ce mal, & en avoit donné ſes advis, auſquels on n'eut pas tel égard qu'il faloit. Pour luy il ſe precautionna de trente-ſix Matelots & Officiers qu'il paya de ſon argent, & ſe munit de vivres à proportion, parce que l'équipage eſtoit trop foible, & la ſaiſon trop avancée. Or nonobſtant toutes ces difficultez le voyage ſe fit, & il débarqua ſes gens à Tadouſſacq, n'ayant pû aller juſques à Kebec à cauſe des glaces. Quelques cinq ſemaines apres il ſe rembarqua & arriva à la Rochelle dans le mois de Ianvier. Le ſieur Dumont fit le voyage, & veſcut à ſa table & à ſes dépens, auſſi bien qu'vn valet qu'il avoit, ſans luy en avoir donné ſeulement vn grand mercy. Depuis cela il eſt devenu homme d'importance, car il eſt à preſent Commis au Controlle General de la Marine, & riche, ce dit-on, de cent mille eſcus, & a fait baſtir vne des plus belles Maiſons de la Rochelle: là où au contraire Gargot, qui a ſi bien ſervy, eſt mort ſans laiſſer dequoy ſe faire enterrer, ainſi qu'il ſe verra cy-apres.

L'année ſuivante qui fut 1663. on obligea encore Gargot de faire le meſme voyage, & avec les meſmes Vaiſſeaux & ſemblable voiture; Auſſi le ſuccez en fut fort approchant du precedent. Il paſſa dans ſon Vaiſſeau l'Eveſque de Petrée & le ſieur de Mezy, homme de peu de conduite. Ce dernier y alloit eſtre Gouverneur en la place du ſage & Vertueux M. Dubois d'Avaugour, que quelqu'vn a nommé avec Iuſtice le Du Terrail du temps. Ce brave Gentilhomme, quoy qu'il euſt lieu de ſe plaindre contre pluſieurs perſonnes du Canada, neantmoins eſtant de retour en France, ſe contenta de rendre raiſon au Roy de ſon adminiſtration, ſans blaſmer perſonne; & ayant obtenu congé de S. M. il fut en Allemagne trouver M. l'Electeur de Mayence ſon bon amy,

qui le mena dans l'armée qui alloit en Hongrie. Là il fut choisi pour deffendre le Fort de Serin, où il est mort glorieusement en combattant contre les Infidelles. Gargot avoit pour luy vn respect & vne estime incroyable. Il passa aussi sur le mesme Vaisseau M. Dupont Gaudays en qualité d'Intendant : lequel sans doute estoit vn fort galant homme & fort judicieux.

On avoit obmis à dire parlant du premier voyage, que Gargot passa au Port de Plaisance, qui est à l'emboucheure du Fleuve de Sainct Laurent dans l'Isle de Terre-neuve, & qu'il y débarqua environ quatre-vingts hommes avec munitions & vivres, commandez par vn fort jeune Gentilhomme de Nantes, nommé le sieur Du Perron, avec vn sien frere qui estoit encore plus jeune que luy. On y envoya tous ces gens-là en la place de ceux que M. Fouquet y avoit mis il y avoit deux ans, lors que l'on y avoit commencé la Colonie. Avant que partir de Paris, on fit connoistre à Gargot ce jeune Gouverneur, qui luy sembla assez honneste homme, mais trop jeune pour vn tel employ ; Il en dit son advis à ceux qui avoient credit en cette affaire, mais ils ne s'en mirent guere en peine.

Or à ce second voyage il ne passa pas à Plaisance, mais il y envoya l'autre Vaisseau pour y débarquer les hommes & les munitions qu'on y devoit mener, avec ordre de le venir trouver à Kebec où il alloit. Ce Vaisseau estant arrivé à Plaisance n'y trouva que peu d'hommes & quelques femmes, & on apprit de ces gens là vne estrange Tragedie qui s'y estoit joüée l'année precedente. Quelque mois apres le départ de Gargot, le Gouverneur, son frere, & l'Aumosnier, tous trois jeunes & sans experience, retournans de la chasse, avoient esté attaquez par leurs propres gens, qui avoient tué les deux freres à coups de fusil : l'Aumosnier apres avoir tiré hardiment le sien sur ces assassins, s'en estoit enfuï dans les bois. Apres vne action si noire, ces meurtriers entrerent dans le Fort, où

apres s'eſtre enyvrez, ils forcerent quelques femmes & s'entre-battirent, de ſorte qu'il en demeura ſur la place douze ou quinze. Peu de jours apres l'Aumoſnier mourant de faim dans les Bois, ſe reſolut de venir ſe rendre à la mercy de ces ſcelerats, qui auſſi-toſt qu'ils l'eurent en leur pouvoir, luy fendirent la teſte à coups de hache, & luy couperent les mains. Le Printemps approchant, ces meſchans s'embarquerent la pluſpart dans des Chaloupes avec ce qu'il y avoit de plus precieux dans le Fort, afin d'aller aux Habitations Angloiſes ou parmy les Sauvages de la Terre-ferme, pour éviter le ſupplice deu à leur crime. Par deux ou trois fois ils firent naufrage ſans ſe noyer, apres quoy ils retournoient au Fort prendre de nouvelles proviſions. Le Capitaine du Vaiſſeau ayant appris ces choſes, débarqua les gens & munitions qu'il avoit pour ce lieu là, & attrapa quelques-vns de ces malheureux qu'il embarqua ſur ſon Vaiſſeau, pour les mettre entre les mains de ſon Commandant. En chemin faiſant il en rencontra encore quelques autres qu'il prit auſſi; Et eſtant arrivé à Kebec, il les mena dans le Vaiſſeau de Gargot, qui les fit tous mettre aux fers.

Gargot jugeant à propos que l'on fiſt ſupplicier les plus criminels de ces meurtriers, envoya ſon Lieutenant en advertir le Gouverneur de Kebec, & le prier d'envoyer de ſes Officiers de Iuſtice à bord d'vn des Vaiſſeaux du Roy, afin de juger tous enſemble ces Criminels. Les Officiers de Kebec pretendirent qu'il eſtoit obligé de les remettre entre leurs mains; Là deſſus il aſſembla ſon Conſeil, compoſé des Officiers de ſes deux Vaiſſeaux, par le reſultat duquel, & ſelon les formalitez de la Iuſtice Maritime, vn de ces Scelerats atteint & convaincu d'avoir tué l'Aumoſnier de Plaiſance, fut condamné à avoir le poing couppé, puis eſtre pendu & bruſlé, & l'vn de ſes complices à ſervir de Bourreau. Or afin de ne pas choquer la Iuriſdiction de Kebec, Gargot fit dreſſer vn grand radeau au milieu de la Riviere de Sainct Laurens

qui est fort large, sur lequel l'execution fut faite à la veuë de Kebec, dont le Gouverneur fut fort irrité. Il partit delà dans la saison des mauvais temps pour revenir en France en compagnie de l'autre Vaisseau du Roy, qui avoit pour Capitaine ce Guillon, qui avoit esté autrefois son Enseigne, & l'avoit si mal servy, comme nous l'avons dit cy-dessus.

Lors qu'ils furent sur le banc de Terre-neuve, cét homme double fit laschement fausse route, afin d'arriver le premier en France, & d'y donner de mauvaises impressions à la Cour contre son Capitaine, sur les plaintes du Gouverneur de Kebec. Dés le lendemain qu'ils furent separez, Gargot fut accueilly d'vne si rude tempeste, que tous les Masts de son Navire furent rompus, & son Vaisseau en peril de naufrage. Son intrepidité fit reprendre cœur à ses gens, & son bon sens leur enseigna le moyen de faire de nouveaux Masts & de nouvelles voiles, mais tres-petites; avec quoy ils firent sept cents lieuës & arriverent enfin devant la Rochelle. Il en partit peu de jours apres pour aller à la Cour, où il rendit raison de son voyage.

Le Roy avoit besoin d'vn homme de Marine & intelligent pour envoyer en Suede prendre des Canons, de la Bronze pour en faire, & les autres choses necessaires pour la construction & armement des Navires. On proposa ce voyage à Gargot; Il avoit tant de zele pour le service de son Prince, que, quoy que sa presence fust fort necessaire pour son procez à Paris, neantmoins il ne hesita point à l'accepter, on luy donna pour cela trois Vaisseaux qu'il prit à la Rochelle. Il executa fidellement sa Commission, & fut de retour de Suede au commencement de Septembre. Il arriva dans les Rades d'entre la Rochelle & Broüage, mais tellement malade, qu'il falut qu'il se fist descendre à Broüage pour advertir les Officiers de la Marine de son retour, afin qu'ils prissent le soin de son Vaisseau: car il estoit en peril, à cause de la quantité d'eau qu'il faisoit, & qu'il estoit mal amarré. Ils promirent d'en avoir soin, & n'en firent pourtant rien:

car

car pas vn d'eux ne se donna seulement la peine d'y aller; Les Matelots le menerent dans la Riviere de Charante, ou on devoit le décharger. Son frere aisné ayant sceu qu'il estoit à Broüage l'y vint trouver, & prit le soin de faire décharger le peu d'équipage qui luy appartenoit: mais il fut bien surpris que voulant faire mettre à terre les hardes de son frere, vn Canonier s'y opposa la Pique à la main, disant qu'il vouloit auparavant estre payé de ce qui luy estoit deub.

Il excusa la violence du Canonier, parce qu'il n'avoit pas esté entierement satisfait pour le temps qu'il avoit servy: mais il dit à luy & aux autres que si on ne les avoit pas payez entierement, ils ne devoient pas s'en prendre à luy, mais au Tresorier, ou à ceux qui en estoient les ordonnateurs. Ces raisons, quelques recevables qu'elles soient, ne contentent pas des Matelots & des Soldats, ny mesmes des Officiers subalternes, sur tout dans le Corps de la Marine: si bien que souvent on expose les premiers Officiers aux mutineries des mescontents; et souvent il est tres-nuisible pour le service du Roy de les reduire à l'impuissance de payer les autres, quand eux-mesmes n'ont pas esté payez.

Gargot l'aisné se plaignit aux Officiers de la Marine d'vn tel procedé; ils luy firent rendre ces hardes, mais ce fut avec vne lenteur tout-à-fait desobligeante. Cela fait il retourna à Broüage trouver son frere, qu'il fit embarquer dans vne Chaloupe & l'emmena chez luy à la Rochelle.

C'est vne chose fort considerable qu'aux deux voyages de Canada, Gargot y avoit fait des advances de son argent propre, qui estoient fort grandes & absolument necessaires, tant à cause du mauvais estat auquel il trouva les choses, que par le peu de soin qu'y mirent ceux qui en avoient l'ordre, & par le fascheux temps, qui fit durer sa route deux fois plus qu'à l'accoustumé: cependant il n'en a jamais pû estre rembourssé.

Pour ce qui est du voyage de Suede, on luy retrancha son

Lieutenant, ſon Enſeigne, vn mois de ſa ſubſiſtance, & le tiers de ces gages: mais ce qui ſurpaſſera peut-eſtre toute croyance, & qui neantmoins eſt tres-veritable, on retrancha par vn meſnage inoüy & qui ne ſe peut ſouſtenir, le ſecours d'vn Aumoſnier à vn Nouveau Converty, & celuy d'vn Chirurgien à vn Soldat incommodé de temps en temps de ſes bleſſures, & entre autres d'vne fiſtule qui fluoit continuellement.

La dureté dont M. de Seuïl Commiſſaire General de la Marine vſa en ſon endroit, ſemblera vne choſe incroyable; Pendant trois mois que dura ſa maladie, il ne daigna jamais, je ne dis pas le viſiter, mais meſme envoyer ſçavoir l'eſtat de ſa ſanté, quoy qu'il n'en fuſt pas éloigné de cent pas. Ie ne ſçay ſi cét exemple ſervit de raiſon aux Capitaines de la Marine de ne le point voir: du moins il eſt bien certain que la pluſpart ſe rendirent toûjours fort aſſidus à faire leur cour à M. de Seuïl, & pas vn ſeul d'eux ne prit la peine de rendre cét office de Charité à leur Camarade. Il eſt vray que le ſieur Dumont le vint voir vne fois: mais il fut aſſez facile à juger que c'eſtoit pluſtoſt l'effet d'vne maligne curioſité, que d'vne compaſſion Chreſtienne. Quoy qu'il en ſoit, dans ce temps-là Gargot voyant les beſoins de ſa famille, cauſez par la longueur de ſa maladie, pria ſon aiſné d'aller trouver M. de Seuïl, & de luy demander quelque argent, à bon compte de deux mil quatre cens livres qui luy eſtoient deuës pour ſon dernier voyage: mais il n'en remporta que le déplaiſir d'eſtre refuſé, bien que ſa priere ne fuſt pas ſans juſtice, ny celuy à qui on la faiſoit ſans pouvoir. Cette inhumanité fut tres-ſenſible aux deux freres, tant au ſain qu'au malade: mais à dire le vray, la conſtance du dernier conſola merveilleuſement l'autre.

Au bout de trois mois de langueur & de grande patience, le malade ayant receu ſes Sacremens, comme doit vn bon & veritable Catholique, rendit ſon ame à Dieu, expirant en-

tre les bras de ſon cher frere, qu'il embraſſa & moüilla de ſes larmes dans ce dernier adieu ; ce qui ne luy eſtoit jamais arrivé pendant ſa vie, quelque occaſion qui ſe fuſt preſentée d'eſtre affligé.

Voilà donc ſon aiſné dans vne affliction telle qu'ont accouſtumé de reſſentir ceux qui ſont capables d'vne tendre amitié ; Le R. P. Lavendier Recteur des Ieſuites de la Rochelle, qui avoit pluſieurs fois viſité ſon frere pendant ſa maladie, vint le lendemain de cette mort le conſoler. Ce bon Pere ayant remarqué dans les diſcours de ce pauvre affligé qu'il avoit vn ſurcroiſt de douleur de ce qu'il ne pouvoit pas ſatisfaire ainſi qu'il euſt ſouhaitté, à la memoire de ſon frere par des funerailles vn peu honneſtes, d'autant qu'il eſtoit mort pauvre, & que luy l'eſtoit auſſi : il fut à ſon inſceu trouver M. l'Eveſque de la Rochelle d'aujourd'huy, & luy dit ce qu'il avoit appris. Ce genereux Eveſque monta en meſme temps en carroſſe, & fut ordonner aux Preſtres de la Parroiſſe ou le deffunct devoit eſtre enterré, de l'aller prendre & conduire honorablement ; dequoy le ſurvivant fut fort ſurpris, & en demeure ;toûjours tres-obligé à M. de la Rochelle. On peut donc dire avec verité que ſon frere eſt mort ſi pauvre qu'il a eſté enterré aux dépens de ce genereux & charitable Prelat.

Apres qu'il luy eut rendu tous les devoirs que demandoit ſon affection fraternelle, il vint à Paris où il trouva M. Du Teron, auquel il demanda raiſon de ce qui eſtoit deub à ſon frere pour ſon dernier voyage ; Il en obtint vne Ordonnance de ſix cens trente-ſix livres, au lieu de deux mil quatre cents livres qui eſtoient veritablement deuës : M. Du Teron ne pouvant faire autrement, parce que ſon nepveu & les autres Officiers de la Marine, ſoit par malice ou par intereſt, luy avoient envoyé des memoires qui regloient la debte à cette ſomme-là. C'eſt pourquoy force luy fut de prendre ſon Ordonnance de ſix cents trente-ſix livres, non payable à Paris

mais à la Rochelle, où il l'envoya afin qu'elle y fust payée à deux personnes à qui le deffunct devoit presque pareille somme pour pain & vin qu'ils luy avoient fourny pour son dernier voyage. M. de Seuïl ny le Tresorier qui dépendoit de luy, ne la voulurent point payer ; de sorte que pour executer l'intention du deffunct, qui luy avoit tres-expressément recommandé de faire acquitter ses debtes, il fut contraint de retourner à la Rochelle. Il y trouva M. Du Teron, qui fit délivrer six cents trente-six livres à ces Marchands: lesquels ayant pris ce qui leur estoit deub, rendirent trente-six livres, qui servirent pour le deffray de son voyage, qu'il avoit fait à pied faute d'argent, tant en allant qu'en revenant.

Estant de retour à Paris, il demanda au Tresorier de la Marine le payement de deux mil livres qui estoient deuës au deffunct pour deux années du petit estat de la Marine, où il avoit esté employé par M. Colbert, qui n'avoit esté sollicité à cela que par sa seule bonté. Le Tresorier dît que ces deux mille livres avoient esté payées au deffunct, ou que si cela ne se trouvoit pas, qu'on les payeroit à celuy qui devoit occuper sa place. Gargot se plaignit de cette injustice à M. De Lionne, qui luy donna advis de presenter vn Placet au Roy au premier Conseil qui se tiendroit, & l'appuya si bien, que le Roy luy commanda de luy en expedier vne Ordonnance; Ainsi le Tresorier n'eut plus le moyen de s'en deffendre. Ayant receu cét argent il fut remercier M. De Lionne de la faveur qu'il luy avoit faite, & luy voulut rendre les vingt Pistolles qu'il avoit prestées à son frere au premier voyage qu'ils firent à Rome: mais M. De Lionne les refusa absolument, & luy dit avec sa generosité accoustumée, qu'il ne se souvenoit point de ce prest, & qu'il ne s'en vouloit point souvenir.

M. l'Archevesque de Lyon luy respondit la mesme chose, lors qu'il se mit en devoir de luy rendre les quinze Pistolles qu'il avoit prestées au deffunct; C'estoient des refus fort obligeants.

Lors qu'il se vid vn peu d'argent il reprit les erres de son procés, pour lequel il ne s'agissoit lors que d'vne Audience; La Reyne Mere eut la bonté de la faire recommander à M. le Premier President. Mais en ce temps-là vn des amis de Gargot ayant favorablement parlé de luy à M. Colbert, aussi-tost il eut des Ordres du Roy & de l'argent pour aller en Curlande, & en y allant de passer en Hollande, à Hambourg, Lubecq, & à Coppenhaguen, pour des affaires importantes au service de S. M. Il partit de Paris au commencement d'Octobre, & fut de retour sept mois apres, & rendit raison de son voyage à M. Colbert; qui pour marque de la satisfaction qu'il en avoit, luy fit donner vne recompense, de laquelle il luy est infiniment obligé.

Apres cela il s'occupa tout entier à la sollicitation de son Audiance à la Grand' Chambre, ou enfin elle luy fut accordée par M. le Premier President. La cause se plaida solemnellement pendant trois Audiances; Et il y eut Arrest qui appointa les parties, & joignit les informations au procés. C'estoit tout ce qu'il demandoit pour lors. Mais la veufve du Mareschal Foucault, pressentant que la Cour estoit disposée à faire Iustice à Gargot sur ses legitimes pretentions, au lieu de se soûmettre à vn Arrest si equitable, & de mettre la main à la conscience pour faire restitution, & décharger la conscience de son feu mary, elle s'advisa d'vne chicane indigne d'vne personne, je ne dis pas nourrie dans le Christianisme, (qui ne condamne pas moins la retention du bien d'autruy que l'vsurpation) mais mesme d'vne personne élevée dans les simples lumieres de l'équité naturelle, honteuse à vne personne de sa qualité, & qui possede des biens immenses comme elle fait. Elle fit intervenir quatre jours apres le nommé Gaspard le Roy son Fermier, de la Religion Pretenduë Reformée, supposant par vne obligation simulée, que la Mareschalle sa Maistresse luy devoit douze mille livres, & pour cét effet demandoit son renvoy à la Chambre de l'Edit.

Le temps des Vacances venu, Gargot fut à la Rochelle voir sa Mere & ses Sœurs, & delà s'en revint à Paris avec sa jeune Sœur à la fin de Decembre; où il trouva que cét intervenant avoit fait appeller la Cause en la Chambre de l'Edit, & que son Advocat n'ayant pû s'y trouver, parce qu'il avoit la parole à la Grand' Chambre, où il plaida effectivement ce jour-là, le President (c'estoit M. de Champlastreux parent & allié de M. le President de Bailleul, lequel est beaufrere du Marquis de Sainct Germain, qui estoit frere du Comte du Daugnon) prononça Arrest de retention. Gargot en estant adverty, presenta sa Requeste pour estre receu opposant à cét Arrest: mais son Advocat estant preparé, & la Cause appellée, comme il voulut plaider, on luy imposa silence, & Gargot fut débouté de son opposition & condamné aux dépens, par vn second Arrest pretendu encore contradictoire. Il se pourveut au Conseil contre ces deux Arrests. M. d'Ormesson se chargea de sa Requeste & de ses pieces, apres en avoir meurement examiné & reconnu la Iustice selon son ordinaire; Aussi-tost Maistre Adam Advocat de la Mareschalle au Conseil, vint demander communication de la Requeste pour y respondre; on la luy donna & cela estoit dans l'ordre: mais il la retint plus de dix jours, & cela n'y estoit point.

Or il est à remarquer que la Mareschalle Foucault ayant obtenu pour Rapporteur en la Chambre de l'Edit Monsieur Canaye, & voyant la pluspart des Iuges engagez dans ses interests par des considerations d'alliance ou de faveur, & tous absolument peu informez du merite de la cause, apporta vne diligence incroyable pour avoir Arrest dans cette Chambre, bien qu'elle & son feu mary n'eussent fait pendant dix ou onze ans que chercher des fuites & des delais; de sorte qu'il y avoit eu plus de quinze Arrests. Gargot qui avoit lieu de tout craindre, découvrit l'extrême danger où il estoit à Monsieur d'Ormesson; auquel par vne negligence affectée, on n'avoit point rendu la Requeste, si bien qu'il falut luy en apporter vne sem-

blable le mesme jour. Dés le lendemain il la rapporta au Conseil, & là-dessus il y eut Arrest, par lequel ceux de l'Edit pretendus contradictoires, furent cassez, & l'affaire renvoyée à la Grand' Chambre où elle estoit connuë, pour y proceder suivant les derniers erremens. Gargot leva promptement cét Arrest & le fit signifier à sa partie. La Chambre de l'Edit deputa aussi-tost M. de Sainct Martin qui en estoit Conseiller, vers M. d'Ormesson, pour se plaindre à luy de la cassation de leurs Arrests: M. d'Ormesson luy fit si clairement connoistre les justes raisons que le Conseil avoit euës d'en vser ainsi, qu'il en demeura pleinement convaincu, jusques-là qu'il dit en presence de Gargot, que s'il estoit Iuge en cette Cause, il condamneroit l'intervenant en mille escus d'amende.

La Mareschalle ne laissa pourtant pas de presenter Requeste au Conseil, sous le nom de cét intervenant, par laquelle elle demandoit la cassation de l'Arrest qu'on y avoit donné. M. de Richebourg Maistre des Requestes qu'elle en avoit chargé, refusa de la rapporter, parce qu'elle n'estoit pas soustenable. Elle fut enfin rapportée par vn autre; et il y eut Arrest sur les Requestes respectives, par lequel le premier Arrest fut confirmé, & l'intervenant condamné aux dépens; lesquels furent taxez, & l'Arrest avec l'executoire envoyé à la Rochelle. La partie de Gargot n'ayant pû parer ce coup, l'amusa pendant vn longtemps de promesses: mais enfin elle en interjetta appel aux Requestes de l'Hostel; et là les chicanes de sa partie ont esté si grandes, qu'il n'a pû y avoir Arrest que depuis peu. Ç'a esté au rapport de M. Amelot de Gournay, par lequel l'intervenant a esté débouté de son appel, & encores condamné aux dépens. Cét Arrest a esté levé & envoyé avec vne Commission à la Rochelle: mais il n'a pas esté au pouvoir de Gargot de le faire executer: car il n'y a aucun Procureur ny Sergent qui ose ou veuille agir contre l'intervenant, parce qu'il est riche, Greffier du Presidial, Receveur des Consignations, Fermier du Domaine du Roy, (dont la

Mareschalle jouit par engagement) gardien du Registre de ce Domaine, & de plus tellement protegé par les Puissances de ce pays-là, que tout tremble sous le poids de cette protection, personne ne se voulant exposer au mauvais traitement. C'est par là que la Mareschalle espere guain de procés, ostant les moyens à sa partie de le continuer, & d'executer ses Arrests quand il en aura obtenu. Mais graces à Dieu, la Rochelle est en France, & nostre Grand & Iuste Roy qui se fait bien craindre jusqu'à l'autre bout du Monde, sçaura bien faire obeïr sa Iustice dans son Royaume.

Aprés que Gargot eut obtenu vn second Arrest au Conseil qui le tiroit de l'Edit & le renvoyoit à la Grand' Chambre, il demanda vn Rapporteur à M. le Premier President, qui luy donna M. le Boults, à qui il voulut faire remettre son procés, afin qu'avant la fin du Parlement, il pust obtenir vne provision pour se rembourser de la grande dépence qu'il avoit faite à se tirer de l'Edit, & pour avoir dequoy subsister. Mais vn obstacle fascheux pour cela fut, que ses informations qui estoient les pieces les plus importantes, avoient esté mises par l'addresse de la Mareschalle entre les mains de M. Canaye, lequel se laissa solliciter pour les ravoir plus de deux mois entiers, tant par le frere que par la sœur, qui se relayoient chaque jour, & employoient toute la soûmission possible pour l'obliger à cette Iustice. Et certes il seroit bien difficile de dire la raison pourquoy il tardoit tant à les rendre. Quoy qu'il en soit, on fut contraint de s'en plaindre à M. le Premier President, qui ordonna au sieur Robert premier Greffier de luy en parler. Ce qu'ayant fait plusieurs fois inutilement, M. le Premier President ayant compassion des opprimez, luy en parla luy-mesme; ce qui l'obligea enfin de remettre ces informations au Greffe, d'où aussi-tost M. le Boults les retira. Cela ne fut qu'à la fin du Parlement de l'an passé; Et parce que d'autres pieces de Gargot estoient au Greffe des Requestes de l'Hostel, pour y faire vuider l'appel que la partie

tie y avoit interjetté pour prolonger le temps, cela fut cause qu'il ne pût obtenir de provision.

Se voyant en cét estat il se resolut d'aller à la Rochelle pour y prendre quelques rafraischissements: mais il y trouva sa famille aussi pauvre que luy, & sa Mere fort affligée de la mort d'vne de ses filles. Ce qui le fit resoudre de s'en retourner à Paris; & sa Mere, quoy qu'âgée de septante-sept ans, voulut absolument qu'il l'y menast. Sa raison fut, qu'apres la mort de son fils, suivie de celle de sa fille qui luy tenoit compagnie, elle n'avoit plus que des sujets de déplaisir à la Rochelle, & qu'elle n'y en avoit aucun de consolation; Que ses enfans & elle estoient pauvres, & qu'ainsi il faloit estre ensemble pour plus grande facilité de leur commune subsistance; Et qu'au moins elle auroit la satisfaction d'estre aupres de son autre fille qui estoit à Paris; Bref qu'elle ne vouloit pas que le secours qu'ils luy donneroient estant éloignée d'eux, les mist dans l'impuissance de poursuivre vn procés qui avoit déja tant cousté. Ces raisons estoient bonnes, mais le grand âge, la rigueur de la saison, & la longueur du chemin, ne favorisoient gueres vne telle entreprise, & la legitime crainte que le fils avoit pour sa mere, luy faisoit envisager toutes ces choses comme des obstacles insurmontables. Neantmoins la resolution de cette bonne Mere se trouva si grande, que par vne confiance au dessus de son sexe & de son aage, elle dit que toutes ces difficultez luy paroissoient petites en comparaison de sa tendresse, laquelle apres Dieu luy donneroit les forces necessaires. Son fils touché de ce discours, l'amena à Paris, où elle arriva en bonne santé au mois de Decembre dernier 1667. Elle y est encore maintenant avec ce qui reste de sa famille, implorant le secours des Loix, & attendant la bonne Iustice de la Cour.

On ne sera point fasché que je remarque en passant que feu son pere, nommé Iacques l'Ardeau Capitaine de Marine,

rendit à la France le plus grand ſervice qu'vn particulier luy puiſſe rendre; C'eſt que Henry le Grand Roy de Navarre, du temps qu'il eſtoit à la Rochelle, eſtant tombé dans le Canal entre deux Vaiſſeaux, il le retira de la Mer & le ſauva ſur ſes épaules.

EXTRAIT DE LA REQVESTE
preſentée au Roy par NICOLAS GARGOT, *pour obtenir raiſon de ſes intereſts, tant à l'égard de la Cour, qu'à l'égard du Comte du Daugnon.*

SIRE,

Au meſme temps que Voſtre Majeſté entend de tous coſtez les acclamations de joye de ſes peuples, & les juſtes benedictions qu'ils luy donnent pour vne ſi glorieuſe Paix, qu'elle leur a procurée: elle ne laiſſe pas d'écouter favorablement les cris & les gemiſſemens des perſonnes opprimées; & c'eſt en cela qu'elle fait connoiſtre que ſon cœur n'eſt pas moins ſenſible au plaiſir de ſecourir les miſerables, qu'à la gloire de vaincre ſes ennemis; de ſorte qu'il ſemble qu'elle n'a fait ceſſer la guerre que pour faire ceſſer nos maux, & qu'elle n'a mis des bornes à ſes Conqueſtes que pour en mettre à nos malheurs. Perſonne n'en ſçauroit douter, puiſque l'on voit que ſes bontez s'eſtendent meſme juſques ſur les criminels, & que cette lumiere bien-faiſante qui fait le plus beau caractere de toutes les Ames Royales, a percé juſques dans l'obſcurité des cachots, pour y faire ſentir ſes graces & ſa miſericorde. C'eſt, SIRE, dans cette confiance que je me jette aujourd'huy aux pieds de V. M. pour implorer ſa protection & ſa Iuſtice contre vne perſonne qui a employé la pluſpart de ſa vie à opprimer les foibles, & a revolter les Sujets de V. M. contre ſon ſervice, pendant que j'ay ſacrifié la mienne de

toutes les manieres, dont j'ay pû estre capable durant vingt-quatre années, que j'ay passées en divers emplois, tant sous le Regne du Roy vostre Pere de Triomphante memoire, que sous celuy de Vostre Majesté.

En l'an 1636. je servis en l'armée Navale qui fut mise sur les Mers du Ponant, pour passer au Levant, & dans la Mediterrannée, & en qualité d'Apointé volontaire je me trouvay au combat donné à quarante-sept Galeres d'Espagne. En 1637. j'assistay à la reprise des Isles & Forts de Saincte Marguerite & S. Honorat, puis à l'attaque de Loristan en l'Isle de Sardaigne. Apres je fus envoyé en qualité de Commissaire & Garde des Magasins dans la nouvelle France, en la Prouince de l'Accadie, où je travaillay à la construction du Fort de la Riviere de S. Iean; Et j'y exerçay ensuite la Charge de Lieutenant de Gouverneur pendant vn an. Apres quoy revenant en France, je tombay entre les mains des Ennemis, qui me tinrent vn mois prisonnier à Dunkerque. En 1640. je fus commis à la garde des Costes de Bretagne sur vne Fregate de vingt pieces de canon. En 1645. ayant esté pourveu de la Charge de Commissaire ordinaire de l'Artillerie, je servis au siege de la Mothe en Lorraine, où faisant faire vne Baterie avancée, je receus vne Mousquetade à la jambe droite, de laquelle je fus deux ans au lict, & en suis demeuré estropié. En 1647. j'allay à Naples, & me trouvay au combat d'entre l'armée Navale de Vostre Majesté & celle d'Espagne, où commandant vn Vaisseau, je m'acquitay de mon devoir avec tant de satisfaction, que la Reyne eut la bonté de me faire honorer de la Charge de Capitaine entretenu dans la Marine. En 1648. je servis d'Ayde de Camp. En 1649. je receus le Commandement d'vn autre Vaisseau pour aller en course. Apres cela je servis dans l'armée de Vostre Majesté, qui pour lors estoit occupée à reduire les rebelles de Bordeaux, & fus par Elle choisi, pour jetter vn secours par Mer dans Dunkerque, que les Ennemis avoient investi, & pour en garder les Rades. Delà, j'allay à la rencontre de deux

Navires qui venoient de la Riviere de la Plate, en laquelle occasion mes gens s'estans soulevez contre moy, apres m'avoir blessé en plus de vingt-deux endroits, & laissé pour mort, arborerent la Baniere d'Espagne, & me conduisirent prisonnier à S. Lucar. A mon retour en 1653. je fus employé dans la Riviere de Bordeaux : & je me trouvay aux sieges de Bourg & de Ligourne, où j'ouvris le passage aux Bateaux chargez de canons & de munitions de guerre & de bouche; Ensuite je servis assez heureusement au siege de Bordeaux. En 1655. j'exerçay la Charge de Lieutenant General de l'Artillerie de M. le Duc de Modene en Italie, & fus avec trois Galeres & deux Brigantins devant Cremone sur la Riviere du Pô, où je combatis durant trois jours, pour faire croire aux Ennemis qu'on en vouloit à cette Place-là, & pour leur cacher le dessein qu'on avoit sur Pavie. Au siege de cette derniere Ville, estant venu exercer ladite Charge de Lieutenant General de l'Artillerie, je fus blessé & fait prisonnier, comme je faisois dresser vne Baterie à deux longueurs de picque des Assiegez. En 1657. apres avoir conduit M. de Cominges en Portugal, je vins en qualité de Capitaine entretenu dans la Marine, au secours que l'on jetta dans la Ville de Roze en Catalogne. En 1658. je suivis Vostre Majesté au siege de Dunkerque.

Enfin je retournay à Paris, tant pour y avoir raison des outrages, violences, & enlevemens de biens que j'avois soufferts pour le service de Vostre Majesté par le Comte du Daugnon, que pour solliciter le remboursement des dépenses que j'ay faites dans la plusspart des susdits Emplois, & les appointemens qui m'en sont deus, le tout montant à plus de cent mille livres. SIRE, j'ay sollicité le payement de cette somme avec d'autant plus d'ardeur, que c'est tout le bien dont je puisse faire estat, & que faute d'en toucher quelque chose, je me vois tous les jours dans les derniers besoins : ne m'estant resté que la gloire d'avoir servy Vostre Majesté avec tout le zele & toute la fidelité possible. Mais, SIRE, je n'ay

garde de croire qu'elle veuïlle souffrir que je sois plus long-temps malheureux, & que je traisne dans les persecutions d'vne cruelle Fortune, les restes d'vne vie, dont j'ay employé à son service les meilleures années, avec tout ce que je pouvois avoir de facultez. Ie ne pretends pas neantmoins, SIRE, esmouvoir Vostre Majesté à me faire sentir les effets de sa bonté par ce motif seul : Ie sçay que les particuliers ne font que remplir leur devoir, quelques services qu'ils rendent à l'Estat, & qu'estant obligez de donner leurs biens, leur sang, & leur vie pour sa conservation, ils ne les exposent & ne les consument que comme des choses qui luy appartiennent. Mais, SIRE, je veux avoir recours à vne plus forte consideration, qui est cette tendresse generale que Vostre Majesté a pour ses Peuples, & qui l'a portée à travailler avec tant de soin à l'establissement de leur bon-heur. Oüi, SIRE, c'est par là que j'espere toucher Vostre Majesté, & la porter à pourvoir à mes necessitez, & à me mettre en estat de prier Dieu le reste de mes jours pour la prosperité de Vostre Royale Personne & de Vostre Royaume, estant avec vn tres-profond respect.

SIRE,

De Vostre Majesté,

Le tres-humble, tres-obeïssant, &
tres-fidelle serviteur & Sujet,
NICOLAS GARGOT.



EXTRAIT DES REGISTRES du Conseil Privé du Roy.

SVR les Requeſtes reſpectivement preſentées au Roy en ſon Conſeil, l'vne par Gaſpard Roy Greffier au Preſidial de la Rochelle, & l'autre par Iean Gargot Capitaine entretenu par Sa Majeſté en la Marine, tant de ſon chef que comme legataire vniverſel de deffunct Nicolas Gargot ſon frere, auſſi Capitaine entretenu pour le ſervice de Sa Majeſté en la Marine & ſon creancier, ayant repris en ſon lieu l'Inſtance par eux conjoinctement pourſuivie contre deffunct Meſſire Louïs Foucault de Sainct Germain vivant Comte du Daugnon, Vice-Admiral & Mareſchal de France; Celle dudit Roy contenant qu'en qualité de creancier de douze mille livres de Dame Marie Fouré de Dampierre, veufve dudit ſieur Mareſchal de Foucault, &c. Et celle dudit Gargot contenant que pour avoir reſtitution de la ſomme de deux cens quarante tant de mil livres que ledit ſieur Mareſchal Foucault leur a priſe & retenuë par force & violence, abuſant à ſon ordinaire de la Puiſſance & de l'authorité que luy donnoit ſa Charge de Gouverneur de Broüage, il auroit commencé ladite Inſtance en la Grand' Chambre dudit Parlement de Paris dés le 21. Aouſt 1656. ou ledit ſieur Mareſchal n'oſant comparoiſtre, n'ayant aucun moyen pour ſe deffendre de ſon infidelité que luy reprochoient leſdits Gargots ſes aſſociez, auroit laiſſé juger contre luy vn deffaut par Arreſt de debouté de deffenſes du 18. May 1657. qui le condamne aux dépens, & ordonne qu'ils informeront tant par titres que par témoins, de leurs demandes au principal, ſur lequel les parties auroient eſté appointées à pro-

duire. Par autre Arreſt contradictoire du 4. Fevrier 1658. & en conſequence du precedent, leſdits Gargots ayant commencé leurs preuves, meſme obtenu des Lettres en Chancellerie pour faire enqueſte par forme d'examen à futur, & fait informer par le Lieutenant Criminel de la Rochelle, des exceds, violences, & voyes de fait exercées en la perſonne dudit Gargot & de ſon deffunct frere, pour leur arracher leurs biens, ledit ſieur Mareſchal en interjetta appel, ſur lequel leſdits Gargots ont pourſuivy l'Audiance en ladite Grand' Chambre, & y ont obtenu juſqu'à quatorze Arreſts en icelle, rendus le 7. & 23. Avril 1659. 24. Avril, 29. Novembre, & 13. Decembre 1660. 26. Decembre 1661. 7. & 8. Ianvier, 4. Mars, & 14. Decembre 1662. 6. & 8. Fevrier 1664. 11. & 12. May 1666. & ladite Dame veufve Mareſchalle Foucault ayant repris en ſon lieu, reſoluë de conſerver par artifice des biens qu'il avoit ravy par violence, voyant que ledit Iean Gargot avoit fait appeller ſa cauſe diverſes fois dés le mois de Ianvier 1666. & que infailliblement elle ſeroit plaidée, elle ſe prepara la voye pour tirer l'affaire de ladite Grand' Chambre, & pour empeſcher que le procés n'y fuſt jugé au fonds, en cas que par évenement de la plaidoirie de la Cauſe, les preuves faites par ledit Gargot fuſſent confirmées, ſupposa de devoir vne ſomme de douze mille livres audit Roy l'vn des Commis Greffier au Preſidial de la Rochelle, & ſon Fermier du Domaine de ladite Ville, faiſant profeſſion de la Religion Pretenduë Reformée, auquel elle paſſa obligation pardevant deux Notaires au Chaſtelet de Paris le 12. Fevrier 1666. au profit dudit Roy abſent, les Notaires ſtipulans pour luy, c'eſt-à-dire apres dix ans de pourſuites, & ſeize Arreſts renduës en ladite Grand' Chambre, où enfin la Cauſe ayant eſté ſolemnellement plaidée durant trois Audiances, par Arreſt du 4. Septembre dernier, les parties auroient eſté appointées ſur ledit appel au Conſeil en droit, & joint ſur les oppoſitions & fins de non recevoir : mais parce que cét Arreſt confirmoit au-

cunement les preuves, & que ladite Dame ne vouloit pas que les Iuges de ladite Grand' Chambre, bien informez du merite de la Cause dudit Gargot, par la plaidoirie qu'ils en avoient oüie, demeurasse Iuge du different; Pour les en empescher elle auroit fait éclore l'artifice qu'elle avoit medité dés le mois de Fevrier, neantmoins tenu secret jusques audit Arrest de prejugé, trois jours apres lequel elle a sous le nom de Roy, presenté vne Requeste à la Chambre de l'Edit dudit Parlement de Paris, & demande l'evocation en icelle de ladite Instance, en laquelle elle a fait dire audit le Roy, qu'il demandoit d'estre receu partie intervenante comme son creancier, en consequence de ladite obligation de douze mille livres du mois de Fevrier precedent, sur laquelle Requeste ayant esté mis vne Ordonnance de viennent les parties en la Chambre de l'Edit, ladite Dame se prevalant du temps que l'Advocat dudit Gargot avoit la parole en ladite Grand' Chambre, & nonobstant la remonstrance du Procureur dudit Gargot, eut le credit d'obtenir, sous le nom dudit Roy son affidé, vn Arrest de retention le 15. Decembre 1666. depuis lequel ledit Gargot ayant obtenu vne Commission pour faire interroger ledit Roy sur les faits & articles touchant sa pretenduë creance de douze mille livres, il n'a point voulu répondre, en sorte que par Sentence du Lieutenant General de la Rochelle, les faits ont esté tenus pour confessez, ensuite dequoy ledit Gargot s'estant opposé à l'execution dudit Arrest de retention, on a voulu le faire passer pour contradictoire, sous pretexte de la remonstrance du Procureur dudit Gargot, & débouté iceluy Gargot de son opposition à l'execution d'iceluy sans avoir voulu oüir son Advocat. Par autre Arrest rendu le 9. Mars dernier, prononcé par le sieur Molé President en la Chambre de l'Edit, duquel ladite Dame espere tout support, parce qu'il est parent & collegue du sieur President de Bailleul, beaufrere du sieur de Sainct Germain Beaupré, aussi beaufrere de ladite Dame, lesquels deux Arrests sont directement

rectement contraires aux Edits du Roy & à la pratique du Royaume, ſelon leſquels les Sujets de ladite Religion Pretenduë Reformée n'ont droit d'évoquer aux Chambres de l'Edit que les procés dans leſquels ils ſont parties principales, ou appellez en ſommation, ou dans leſquelles ils interviennent pour des creances qui ayent precedé leſdits procés, parce que autrement il deſtruiroit & indirectement toutes les autres Iuriſdictions, en ſimulant des Contracts poſterieurs aux Inſtances qui y ſeront pendante, pour les en tirer par leurs Privileges d'évocation, lequel ne pouvant avoir d'effet retroactif pour évoquer des procés intentez, & des cauſes reglées auparavant les Contracts, en conſequence deſquels ils veulent former des interventions. Il eſt vray de dire que ledit Roy, ou plûtoſt ladite Dame Foucault ſous ſon nom, ne peut évoquer ledit procés pendant en ladite Grand' Grambre dix ans auparavant ladite pretenduë obligation, pour laquelle ſeulement ladite intervention eſt faite, & ladite évocation ordonnée avec d'autant moins de fondement que cette obligation eſt faite en fraude, ce qui ſe juſtifie par deux moyens; Le premier que ledit Roy, qui n'eſt que l'vn des trois Commis au Greffe d'vn petit Preſidial, n'eſt pas de force à ſecourir ladite Dame d'vne ſomme conſiderable, comme eſt celle de douze mille livres, à quoy il y a dautant moins d'apparence, que ladite Dame joüit d'vn Domaine du Roy en ladite Ville de la Rochelle, affermé dix mil livres par an audit Roy, ſous le nom de Maiſtre Pierre Roddes, lequel apparemment eſt pluſtoſt par cette raiſon ſon debiteur que ſon Creancier, & quoy qu'il en ſoit, vn homme à ſa devotion, & pour plus grande preuve de leur colluſion, il eſt à obſerver que ladite pretenduë obligation eſt faite à Paris en l'abſence dudit Roy, les Notaires ſtipulans, qu'elle ne porte point de numeration preſente, & ne dit point quand ladite ſomme de douze mille livres a eſté fournie ny preſtée, ny par qui, ny en qu'elles eſpeces elle a eſté comptée, & enfin ledit Gargot

ayant obtenu Commiſſion pour faire oüir ledit Roy ſur les faits & articles pertinens à luy ſignifiez avec aſſignation : il a refuſé de comparoir & de reſpondre, à faute dequoy leſdits faits ont eſté tenus pour reconnus & confeſſez par l'Ordonnance du Lieutenant General de la Rochelle du 19. Ianvier dernier, par conſequent ladite obligation eſtant ſimulée, ladite intervention faite en conſequence eſt frauduleuſe, & leſdits Arreſts de ladite Chambre de l'Edit qui en authoriſe l'abus, ſont contraires aux Edits, & meſme à la pratique de ladite Chambre de l'Edit de Paris, où les creanciers ne ſont point receus à faire retenir les procés auſquels ils interviennent, ſi la creance n'eſt contractée par vn titre public avant le procés intenté, & le contraire n'a eſté jugé contre ledit Gargot que par le ſupport que ladite Dame y a trouvé par les conſiderations cy-deſſus. Requerant A CES CAVSES qu'il pleuſt à Sa Majeſté, ſans avoir égard à la Requeſte dudit Roy, de laquelle il ſera débouté, ordonner que l'Arreſt du Conſeil dudit jour 5. Mars dernier, ſera executé ſelon ſa forme & teneur; VEV leſdites Requeſtes, celles dudit Roy ſigné Ricard ſon Advocat & Conſeil, & celle dudit Gargot ſigné Groyer, auſſi ſon Advocat & Conſeil, & les pieces juſtificatives du contenu en icelles; Oüi le rapport des ſieurs d'Ormeſſon & d'Avaux Commiſſaires à ce deputé. TOVT CONSIDERE' le Roy en ſon Conſeil, faiſant droit ſur leſdites Requeſtes reſpectives, ſans s'arreſter à celle dudit Gaſpard Roy, a ordonné & ordonne que l'Arreſt dudit Conſeil du 5. Mars dernier, ſera executé ſelon ſa forme & teneur, condamne ledit Gaſpard Roy aux deſpens. FAIT au Conſeil Privé du Roy tenu à Paris le 15. jour d'Avril 1667. Collationné.

Signé, MAISSAT.

De peur qu'il ne reſte quelque ſoupçon au deſadvantage des RR. PP. Capucins, touchant les quinze onces d'or qui

avoient esté données en depost au R. P. Michel Ange pour faire tenir à Gargot lors qu'il estoit prisonnier en Espagne; Il est bon que l'on sçache que luy-mesme dans le voyage qu'il fit en Portugal, lors que M. de Cominges y passa Ambassadeur, en fit telle perquisition, que les PP. Capucins de Lisbonne luy indiquerent vn Marchand François qui luy donna en pierreries la valeur de sa somme.

Il faut aussi observer pour le regard du R. P. Sant-Iague Recteur des Iesuites de Sainct Sebastien, que le tiers de cette somme considerable qui luy estoit demeuré, fut rendu aux deux freres lors qu'ils passerent à Sainct Sebastien pour s'en retourner en France.

parchn vert